

**Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication**

**Dynamique de développement territorial dans  
les filières agricoles : Cas du pôle de  
développement dans la filière ananas au Sud-  
bénin**

**Auteur: Charly Dieudonné Jomion ZOUNON**

**Promoteur: Prof. Fabienne LELOUP**

**Lecteur: Prof. Laurence MOYART**

**Année académique: 2020 – 2021**

**Master de Spécialisation en Développement, Environnement et Sociétés**

## **Déclaration de déontologie**

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux,...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave.

## Dédicace

A Dieu.....

## Remerciements

Le présent travail n'aurait pas pu se faire sans la participation et l'appui de plusieurs personnes à qui nous exprimons notre profonde gratitude. Nous tenons sincèrement à remercier tous ceux qui, de près ou de loin, nous ont apporté leur assistance technique, financière ou morale pour un heureux aboutissement de ce travail. Recevez nos profondes gratitudee.

Nos remerciements vont particulièrement à l'endroit de :

- L'Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur-Commission de la Coopération au Développement (ARES-CCD) pour nous avoir donné l'occasion de faire ce Master à travers la bourse de formation ;
- Professeur Fabienne LELOUP pour avoir accepté de diriger nos travaux malgré ses multiples occupations et qui a fait preuve de patience, de divers conseils et orientations, puis de rigueur et d'abnégation pour nous accompagner et nous conduire tout au long de ce processus ;
- A tout le corps professoral qui, par leur enseignement, nous a formé à intervenir avec plus d'efficacité dans une vision pluridisciplinaire ;
- Professeur Fabio Berti pour la mise à disposition des documents de l'Union Européenne sur la filière ananas au Bénin et ses précieux conseils à nous donner;
- Tous les membres de notre famille qui malgré la distanciation au cours de notre formation, n'ont pas cessé de nous assister par des conseils et des messages d'encouragement ;
- Claire Joassart pour l'orientation psychologique à nous apporter et les différents conseils prodigués pour l'aboutissement de ce travail ;
- Tous les amis et camarades du Master de spécialisation en Développement Environnement et Sociétés, pour les moments bienveillants passés ensemble ;

Toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé à la réalisation de ce mémoire.

Déclaration de déontologie.....	2
Dédicace .....	3
Remerciements .....	4
Chapitre 0 : Problématisation, objectifs et méthodologie .....	11
0.1. Introduction .....	11
0.2. Objectifs de l'étude.....	14
0.3. Méthodologie de l'étude .....	15
Chapitre 1 : Point d'aperçu général du territoire béninois et contexte mondial l'ananas .....	16
1. Contexte de la Réforme des Pôles de développement agricole .....	16
2. Pôle de développement agricole N° 7 et filière ananas .....	20
2.1. Grandes catégories d'acteurs et dynamiques d'intervention dans le pôle 7 .....	24
2.1.1. Les acteurs professionnels de la filière ananas au Bénin.....	24
2.1.2. Les « acteurs publics », centres de recherche/formation et autres acteurs du pôle de développement 7 et leur dynamique d'intervention.....	26
2.1.3 Complémentarité avec les autres projets intervenant partiellement sur la filière ananas.....	35
3. L'ananas du Bénin face au marché mondial et Label ananas Pain de Sucre .....	37
3.1. Le marché mondial du fruit d'ananas .....	37
3.2. Positionnement du Bénin dans ce paysage de l'ananas .....	38
3.3. Processus de spécification de l'ananas du Bénin, une différenciation par la labélisation .....	42
Chapitre 2 : Analyse contextuelle du pôle de développement agricole 7 du Bénin.....	44
2.1. La délimitation du pôle de développement agricole 7 du Bénin : Une histoire de territoire .....	44
2.1.1. Ebauche théorique de la notion de territoire/zonage d'action publique.....	44
2.1.2 L'application au cas pratique de l'ananas dans le cadre de la promotion de cette filière par le pôle .....	47
2.2. Du pôle de développement agricole 7 au système agricole localisé.....	51
2.2.1. De la théorie sur le pôle de développement agricole au système agricole localisé. 52	
2.2.2. Le Cas pratique du modèle de pôle de développement agricole 7 du bénin .....	54
2.3. Compétitivité, Coopération et Externalités.....	58
2.3.1. De la théorie sur la compétitivité, Coopération et Externalités.....	58
2.3.2. ...au cas pratique du pôle de développement agricole 7 du Bénin .....	59

2.4. Du label à la certification géographique .....	61
2.4.1. De la théorie sur le label et la différenciation par l'origine.....	61
2.4.2. Le pôle de développement agricole 7 dans sa stratégie de labélisation et de différenciation par l'origine.....	63
2.4.2.1 Les formes de labélisation aux standards volontaires.....	63
2.4.2.2. La stratégie de certification sanitaire et phytosanitaire délivré sur la ressource .....	65
2.4.2.3 La stratégie de différenciation par l'origine .....	66
2.5. De la notion de gouvernement à la gouvernance : les aspects théoriques à la pratique	68
2.5.1. Les aspects théoriques des notions de gouvernement à la gouvernance .....	68
2.5.2. Les aspects pratiques de la gouvernance du pôle de développement agricole du Bénin .....	72
2.5.2.1 Quelle gouvernance du pôle 7 au Bénin : compréhension de la légitimité, des institutions et dispositifs ?.....	72
2.5.2.2. Quelles Interactions fonctionnelles et territoriales ?.....	76
2.5.2.3. Stabilité du Systèmes d'acteurs /controverses .....	79
Conclusion.....	81

## Liste des tableaux

<i>Tableau 1: Liste des acteurs intervenants dans le pôle.....</i>	<i>36</i>
<i>Tableau 2: défis, axes stratégiques et composantes du pndfa .....</i>	<i>56</i>

## Liste des figures

<i>Figure 1: Pôle de Développement Agricole 7 (PDA7)</i> .....	24
<i>Figure 2: evolution de la production d'ananas dans le monde de 1995 à 2019</i> .....	38
<i>Figure 3: Volumes livres par les principaux pays concurrents du costa-rica fournisseurs d'ananas à l'ue de 2010 a 2016</i> .....	40
<i>Figure 4: evolution de l'offre des principales origines approvisionnant le marche europeen en ananas frais par avion</i> .....	40

## **Liste des sigles et acronymes**

<b>AIAIB</b>	: Association Interprofessionnelle d'Ananas du Bénin
<b>ABSSA</b>	: Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
<b>APIEX</b>	: Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
<b>ANATRAB</b>	: Association Nationale des Transformateurs d'Ananas du Bénin
<b>ANEAB</b>	: Association Nationale des Exportateurs du Bénin
<b>ATDA</b>	: Agence Territoriale de Développement Agricole
<b>B2A</b>	: Bureau d'études et d'Appui au secteur Agricole
<b>CARDeR</b>	: Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
<b>CCAB</b>	: Coopérative des Commerçantes d'Ananas du Bénin
<b>CGEA</b>	: Conseil de Gestion à l'Exploitation Agricole
<b>CoPSA</b>	: Coopérative de Prestation de Service Agricole
<b>CTS</b>	: Conseil Technique Spécialisé
<b>DDAEP</b>	: Direction Départementale d'Agriculture d'Élevage et la Pêche
<b>DEFIA</b>	: Développement Entrepreneurial dans la Filière Ananas
<b>FENACOPAB</b>	: Fédération Nationale des Coopératives Villageoises de Producteurs d'Ananas du Bénin
<b>FENACOTAB</b>	: Fédération Nationale des Coopératives de Transformateurs d'Ananas du Bénin
<b>FNDA</b>	: Fonds National de Développement Agricole
<b>IAR4D</b>	: Recherche Agricole Intégrée pour le Développement
<b>INRAB</b>	: Institut National de Recherche Agricole
<b>LCSSA</b>	: Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments

<b>LTA</b>	: Lycée Technique Agricole
<b>LMR</b>	: Limite Maximale de Résidu
<b>MAEP</b>	: Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche
<b>OPA</b>	: Organisation Professionnelle Agricole
<b>PASCI</b>	: Plateforme des Acteurs de la Société Civile du Bénin
<b>PDA</b>	: Pôle de Développement Agricole
<b>PINEX</b>	: Pineapple for Export
<b>PNDFA</b>	: Plan National de Développement de Filière Ananas
<b>PNOPA</b>	: Plateforme Nationale des Organisation de Producteurs Agricoles
<b>PNRA</b>	: Programme Nationale de Recherche Agricole
<b>PSDSA</b>	: Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
<b>PSRSA</b>	: Plan Stratégique de Relance du Secteurs Agricole
<b>SFD</b>	: Services Financiers Décentralisés
<b>SIFIDA</b>	: Société Internationale Financière pour les Investissements et le Développement en Afrique
<b>SNCA</b>	: Stratégie Nationale de Conseil Agricole
<b>SNRA</b>	: Système National de Recherche Agricole
<b>SODAF</b>	: Société Dahoméenne des Fruits
<b>SONAFEL</b>	: Société Nationale des Fruits et Légumes

## Chapitre 0 : Problématisation, objectifs et méthodologie

Ce chapitre traite de la problématisation du sujet de mémoire, présente les objectifs poursuivis et en donne la démarche méthodologique adoptée. Il ressort clairement le fondement de la question de départ ainsi que sa déclinaison en question de recherche et en buts spécifiques à traiter dans ce cadre. Il est consacré en une introduction au présent travail de mémoire.

### 0.1.Introduction

La notion du développement a longtemps été considérée comme le propre de la grande entreprise industrielle basée sur un aspect de compétitivité en termes de coûts. Elle s'est longtemps inscrite dans une logique top-down à travers des relations du global au local sans la prise en compte des dynamiques endogènes. Dans ce contexte, l'espace est souvent considéré comme une entité vide ou un support d'activité (Pecqueur et Zuindeau, 2010)<sup>1</sup> dans lequel on introduit ou dessine des dynamiques économiques (Courlet, 2010 ; Courlet et Pecqueur, 2013). Pendant plusieurs années les politiques publiques ont été ainsi conçues dans une approche relevant d'une hiérarchie descendante. Mais avec les différentes formes rapides de mutations spatiales, institutionnelles (Torre, 2015)<sup>2</sup> et organisationnelles (Pecqueur, 2000) observées à travers le temps, un intérêt pour un changement de vision économique s'est fait sentir et a fait émerger la prise en compte de la notion de territoire comme un facteur de développement donc de compétitivité et de différenciation (Courlet, 2010). L'espace devenu territoire est de plus en plus analysé comme une organisation, un système d'acteur liés entre eux par des relations sociales, des rapports dynamiques qui évoluent au fil du temps en fonction des relations, des interactions qui s'établissent entre elles (Courlet, 2010). Son développement qui traite de la possibilité d'évolution relativement autonome ou indépendante de celle des régions ou des nations s'est ainsi imposé dorénavant (Torre, 2015). Pour cet auteur, depuis les années 1980, certains travaux, fiers de la dimension locale, ont jeté les bases d'une approche de développement territorial, privilégiant les processus de production, puis l'innovation et la technologie. Il est question de différents travaux successivement enrichis sur les avatars de territoire notamment les districts industriels, les systèmes productifs locaux, les systèmes agricoles localisés, les milieux innovateurs et plus récemment les clusters ou pôle de

---

<sup>1</sup> PECQUEUR, Bernard ; ZUINDEAU, Bertrand. (2010). Chapitre 3. Espace, territoire, développement durable In : Développement durable et territoire : Nouvelle édition originale [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010 (généré le 15 juillet 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/septentrion/15386>>. ISBN : 9782757418512. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.15386>.

<sup>2</sup> Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, 17, 273-288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>

compétitivité (Torre, 2018)<sup>3</sup>. Ces modèles de territoires ce sont intéressés dans un premier temps au secteur industriel avant de faire une entrée dans le monde agricole. Ils représentent des constructions d'acteurs cherchant un mieux-être, et sont utilisés à travers des politiques publiques dans plusieurs pays dans le monde. En effet la question même du territoire dans la production agricole a connu son émergence au cours des trente (30) dernières années pour prendre en compte des réalités spatiales et organisationnelles dans une vision plus large que celle d'une exploitation agricole (Boiffin *et al.*, 2014)<sup>4</sup>. Cette approche de territoire dans l'agriculture réunit un temps soit peu une logique déjà existante en développement agricole. En réalité, la science agronomique a historiquement un rapport intrinsèque avec son milieu biophysique dans les pratiques culturales (Boiffin *et al.*, 2014). Le niveau d'analyse des agroécosystèmes a commencé par celui micro du parcellaire. L'évolution des problématiques agricoles notamment celles de l'environnement, ont fait émerger chez les agronomes la prise en compte d'une grande variété d'entités organisationnelles et spatiales beaucoup plus large. Ils mettent alors en œuvre différents types d'approches spatiales dans une interdisciplinarité (Boiffin *et al.*, 2014). Cet auteur a montré également que l'agronomie a contribué fortement à la gestion de l'espace notamment à travers les recherches sur la localisation des systèmes de culture en fonction du milieu ; les systèmes de production et de son effet sur les paysages ; l'entretien de la fertilité et l'organisation des productions au sein des bassins d'approvisionnement (Boiffin *et al.*, 2014). Les interactions entre filières et territoires font appel à des flux notamment socio-économiques et environnementaux. Ainsi, les filières utilisent les ressources des territoires qui sont d'ordres matérielles et immatérielles (Madelrieux *et al.*, 2017)<sup>5</sup>. Aujourd'hui, avec l'ouverture des marchés au monde et les flux des populations qui ne cessent de croître (Cerdan *et al.*, 2017)<sup>6</sup>, un dilemme s'organise autour de ces relations territoires et agricultures. Certains acteurs de ces filières agricoles font usages des ressources des territoires, puis n'y mènent que partiellement leur activité, avec une insouciance de leur impact sur le niveau local (Maderrieux *et al.*, 2017). D'autres deviennent de plus en plus déconnectés du territoire, de même que les consommateurs. Les produits agro-alimentaires par

---

<sup>3</sup><https://www.andre-torre.com/pdf/PDFpub365N1.pdf>

<sup>4</sup> Boiffin J, Benoît M, Le Bail M, Papy F, Stengel P. (2014). Agronomie, espace, territoire : travailler « pour et sur » le développement territorial, un enjeu pour l'agronomie. Cah Agric 23 : 72-83. DOI: <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0688>

<sup>5</sup> Madelrieux S, Buclet N, Lescoat P, Moraine M. (2017). Caractériser les formes d'interaction entre filières agricoles et territoires : quelles méthodes ? Cah. Agric. 26: 24002. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2017014>

<sup>6</sup> Cerdan C, Andrade N, Lima da Silva A, Vieira H, Silva E, Le Guerroué J L. (2018). La recherche agricole, vecteur de dynamiques collectives des territoires ruraux: l'Indication géographique «Vales da Uva Goethe» au Brésil. Cah. Agric. 27: 25007. DOI :<https://doi.org/10.1051/cagri/2018013>

contre se standardisent, et renforce l'écart grandissant entre le maillon production et celui de la consommation (Cerdan *et al.*, 2017). Dans le même temps, on observe la montée dans certains territoires des initiateurs de projets d'enjeux en quête d'une possibilité de re-territorialisation de certaines filières (Madelrieux *et al.*, 2017). Mieux, de nouvelles formes de valorisation des activités agricoles sur base territoriale s'observent, et cherchent à renforcer la liaison entre les acteurs productifs et acteurs de territoires, mais aussi l'ancrage de l'activité (Cerdan *et al.*, 2017). De ce fait, entre dynamique de territoires et dynamique filières il existe diverses réactions possibles : des territoires qui subissent, d'autres qui construisent leur autonomie tandis que d'autres encore qui font valoir des avantages (Madelrieux *et al.*, 2017).

Les pays industrialisés se sont inscrites dans diverses logiques de déclinaisons territoriales dont des modèles de réussites existent. L'une d'entre elles représente la politique des pôles de compétitivité qui a débuté dans plusieurs pays du Nord dans les domaines de haute technologie avant de déboucher sur des thématiques agricoles. L'Afrique connaît une montée croissante d'une telle politique dans ces stratégies de développement depuis quelques années pour non seulement contribuer à la sécurité alimentaire mais aussi permettre à certains pays de développer leur compétitivité face à d'autres territoires. Le Bénin ne reste pas en marge d'un tel mouvement. Le Développement actuel du pays est centré sur une politique de pôle de développement agricole dans une logique filière et territoire qui cherche à travers une coopération entre divers acteurs économiques de favoriser une performance des régions du pays. Elle vise un développement équilibré du territoire national par la valorisation des potentiels agricoles desdits territoires. En effet, depuis 2016, et dans le cadre de la promotion des filières agricoles, en phase avec la vision du Gouvernement actuel inscrite dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025), le Bénin a adopté une approche de territorialisation de l'agriculture Béninoise à travers les Pôles de Développement Agricole (PDA). Chaque pôle représente un territoire piloté par une agence territoriale de développement agricole (ATDA) qui sert de cadre d'intervention pour divers projets et programmes de la filière dans une vision synergique. Autour de cette dynamique d'action collective, et en lien avec la filière ananas est née fin octobre 2020 officiellement l'indication géographique ananas pain de sucre du Bénin au sein de ce système local de production qui est portée par l'association interprofessionnelle de l'ananas du Bénin (AIAB).

C'est dans les trames de cette problématique évoquée ci-haut et de dynamique nouvelle du contexte béninois que nous formulons la question de départ ci-dessous : **Comment fonctionne**

## cette dynamique de développement territorial à travers le pôle de développement dans la filière ananas au Bénin ?

### 0.2.Objectifs de l'étude

Ce travail propose dès lors de contribuer à étendre les connaissances disponibles sur les pôles de compétitivité représentant un modèle de développement territorial. Toutefois dès lors qu'on s'intéresse au développement territorial comme un cadre d'intervention, alors la notion de gouvernance représente un de ses piliers (Boiffin *et al.*, 2014). Torre (2018) montre que les deux moteurs du développement territorial sont la production/innovation et la gouvernance. Malgré les nombreuses recherches sur les pôles de compétitivité, des problèmes se posent en ce qui concerne leur compétitivité qui fait débat (Ditter et Bobulescu, 2010<sup>7</sup> ; Marie Delaplace, 2011 ; Jean-Lachmann, 2010), mais aussi sur la gouvernance de cette construction qui pour le moment semble ne pas encore trouvée une réponse adaptée (Duranton, Martin, Mayer, Mayneris, 2008 cité par Jean-Lachmann, 2010). Pour Torre (2018)<sup>8</sup>, les analyses en matière de développement territorial se préoccupe moins des problématiques de gouvernance alors que cette dernière est d'une importance capitale au sein des territoires. De même il faut remarquer que dans le même temps ou certains Etat basent la politique des pôles sur le développement territorial endogène, un encouragement de l'extension du territoire par incitation des pôles à l'élargissement des partenariats sur le plan national comme international avec d'autres clusters s'observe. Cette dualité dans les objectifs pose la question de l'ancrage des pôles et interroge le fait s'il s'agit bien d'un territoire ou d'un réseau (Gonçalves *et al.*, 2009)<sup>9</sup>. Ainsi la question de l'articulation de la géographie à l'économie nous interpelle également. C'est ce que semble relever Chabault (2009) et Ferru (2010) cité par Grandclement (2013)<sup>10</sup> lorsqu'ils affirment que la dimension spatiale des pôles de compétitivité est rarement évoquée. Le présent travail de façon spécifique tente d'apporter des éléments de réponse empirique à ce débat dans la littérature. Il a donc pour objectif de faire voir dans quelle mesure la notion de territoire détermine la stratégie de délimitation du pôle de développement agricole au Bénin, mais aussi d'étudier la question de sa compétitivité et de la gouvernance dudit pôle.

---

<sup>7</sup> Ditter, J. & Bobulescu, R. (2010). Les systèmes productifs locaux dans les industries du bois : trois études de cas [\*]. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, , 269-292. <https://doi.org/10.3917/reru.102.0269>

<sup>8</sup> Torre, A. (2018). Développement territorial et relations de proximité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, , 1043-1075. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1043>

<sup>9</sup> [https://ifbae.s3.eu-west-3.amazonaws.com/file/congres/2009\\_F0006.pdf](https://ifbae.s3.eu-west-3.amazonaws.com/file/congres/2009_F0006.pdf)

<sup>10</sup> [www.asrdlf2013.org/IMG/pdf/C\\_-\\_Grandclement\\_-\\_](http://www.asrdlf2013.org/IMG/pdf/C_-_Grandclement_-_)

[Reseaux d acteurs reseaux de lieux et territoires metropolitains le cas des poles de competitivite.pdf](#)

### **0.3. Méthodologie de l'étude**

Pour conduire le présent travail, nous avons suivi une méthodologie axée sur l'étude de cas, nous nous sommes ainsi basés sur l'expérience en cours du Bénin en matière de pôle de développement agricole. Il a été précisément question du pôle adossé à la troisième filière d'exportation du pays c'est-à-dire l'ananas qui couvre la région du Sud-Bénin. Notre cadre théorique de réflexion est celui de l'économie territoriale et l'analyse des filières agricoles.

Notre travail comporte deux parties. Nous présentons dans un premier temps le contexte de l'étude en décrivant le processus de mise en place de la réforme des pôles de développement agricole au Bénin, les acteurs et processus autour de la filière ananas ainsi qu'une mise en situation du positionnement du Bénin par rapport à la filière ananas dans le monde. Ensuite nous faisons une analyse de cas en présentant les résultats suivant les aspects de débats en littérature. La dernière partie est consacrée à la conclusion donnant des perspectives et limites de l'étude. De façon empirique la collecte s'est basée sur trois méthodes complémentaires. Déjà il faut dire que notre expérience professionnelle dans la filière ananas et acteurs de la société nous a été très capitale pour construire ce travail. Nous constituons un acteur professionnel de la filière ananas du Bénin et nos connaissances et expériences capitalisées nous ont été très utiles pour la mobilisation des informations. De même nos différents réseaux professionnels de terrain nous ont aussi permis de mobiliser quelques entretiens clés avec quelques catégories d'acteurs intervenant sur la thématique. Il s'agit principalement d'acteurs publics comme privé. Nous avons pour finir exploité une large ressource documentaire dont celle de l'Union Européenne (2019) sur l'analyse de la filière ananas au Bénin mais aussi des documents stratégiques et de projet du Bénin. Toutes ces informations triangulées et analysées nous ont permis de faire le traitement et de rédiger le présent mémoire.

## **Chapitre 1 : Point d'aperçu général du territoire béninois et contexte mondial l'ananas**

Ce chapitre traite de la contextualisation du territoire béninois donnant une vue sur les dynamiques internes y afférentes. Il consacre une mise en situation du terrain d'étude, les acteurs, leurs organisations et les processus d'interaction. Il fait le point de la stratégie de territorialisation de l'agriculture béninoise à travers les pôles de développement agricole et s'intéresse particulièrement au territoire de développement N°7 adossé au bassin de production ancestrale de l'ananas. Cette pratique agricole de base des acteurs locaux du pôle représente la locomotive de son développement et fait objet de promotion par les acteurs réunis autour de projets collaboratifs. Un regard du monde sur les tendances en matière d'offre et de la demande du fruit frais d'ananas puis le positionnement du Bénin sur le marché international y sont également inscrits.

### **1. Contexte de la Réforme des Pôles de développement agricole**

Au Bénin, le secteur agricole constitue le socle du développement économique et social du pays. Ce secteur emploie 70% de la population active et contribue à 33% du PIB national<sup>11</sup>. Les différentes visions traduites dans les politiques de développement agricoles des gouvernements successifs n'ont pas permis d'atteindre les espérances accordées pour le secteur. En effet, le rapport diagnostic établi pour le secteur et son fonctionnement au terme de la deuxième génération de mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA-2011-2015) révèle notamment : Un secteur agricole de faible productivité, une insuffisance de l'encadrement technique, une faible adoption d'innovation etc.

Par ailleurs, la programmation des interventions montre i) *une insuffisance de leadership du ministère de l'Agriculture pour la coordination et le pilotage des interventions dans le secteur agricole*, (ii) *une faible attractivité du secteur pour les investisseurs privés faute d'un environnement des affaires favorable*, (iii) *une faible autonomie de gestion des structures déconcentrées*, (iv) *une lenteur dans la mise en œuvre des réformes au niveau des structures*<sup>12</sup>.

Or, la mise en œuvre du PSRSA de 2006 à 2015, devait permettre d'améliorer les faiblesses du secteur pour la réalisation effective d'un taux de croissance agricole d'au moins 6% comme recommandé par l'Union Africaine<sup>13</sup>.

---

<sup>11</sup> République du Bénin, ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la pêche, Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole. (2017-2025). p 124

<sup>12</sup> COTEF SARL. (2018). Plan de Développement Agricole du Pôle 7 2018-2021. p 249

<sup>13</sup> 10 recommandations politiques conjointes. De la rhétorique à l'action : vers une agriculture transformée et une sécurité alimentaire en Afrique.

Pour impulser une nouvelle dynamique à cet état des lieux de l'environnement agricole Béninois, et conformément à l'ambition du nouveau gouvernement (arrivé en avril 2016) de réaliser des investissements massifs pour une agriculture de grande envergure comme levier pour l'économie et la création de l'emploi, une profonde réforme du cadre institutionnel et des décisions majeures ont été prises dans le secteur<sup>14</sup> pour l'accompagnement des acteurs. Dans ce cadre un Bureau d'études et d'appui au secteur agricole (B2A), organe de conseils techniques permanent auprès de la présidence a été institué pour apporter un appui à la transformation du secteur agricole. Cet organe est animé par un secrétariat technique permanent composé de cinq experts avec un personnel d'appui<sup>15</sup>. Ceux-ci possédant des compétences avérées en management du secteur agricole, en politiques agricoles, planification stratégique, analyse filières et chaînes de valeur, en développement organisationnel et institutionnel<sup>16</sup> puis dans la recherche scientifique agricole et financement<sup>17</sup>. La mission principale du bureau est de conduire des réflexions techniques nationales et d'initier des actions permettant de s'assurer que la vision du gouvernement d'investir pour une agriculture de grande envergure soit réalisée de façon efficiente et produise des résultats et effets visibles<sup>18</sup>. Ainsi à l'issue des réflexions, concertation avec les acteurs, afin de mieux valoriser les potentialités agricoles locales à travers des zones relativement homogènes ; d'intégrer plus efficacement la dimension multisectorielle et multi-acteurs à travers de nouveaux mécanismes institutionnels, mais aussi le partenariat public-privé, il a été décidé d'inscrire le secteur agricole dans le développement des pôles agricoles<sup>19</sup>. Cette stratégie associant le territoire à sa filière pour mieux valoriser les potentialités locales se fonde sur la promotion des filières locales à haute valeur ajoutée (**Desclee et al., 2019, p10**). La création des pôles régionaux de développement agricole et la promotion des filières agricoles phares a donc été retenu comme action dans le programme du gouvernement.<sup>20</sup>

Dès lors et après diverses réflexions, et études spécifiques commanditées par le B2A, notamment la cartographie des chaînes de valeurs agricoles des filières locomotives; la

---

<sup>14</sup> [www.afrique-agriculture.org/articles/lessentiel/le-benin-reforme-son-secteur-agricole](http://www.afrique-agriculture.org/articles/lessentiel/le-benin-reforme-son-secteur-agricole)

<sup>15</sup> République du Bénin, DECRET N° 2016-**351** du 15 juin 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d' Etudes et d' Appui au Secteur Agricole(B2A). p 4 ; <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ben168763.pdf> ou <https://sgg.gouv.bj/doc/decret-2016-351>

<sup>16</sup> Op Cite

<sup>17</sup> République du Bénin, DECRET N° 2016-**352** du 15 Juin 2016 Portant mise en place du Secrétariat Technique Permanent du Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole(B2A). p 2 [extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ben168764.pdf](http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ben168764.pdf)

<sup>18</sup> Op Cite

<sup>19</sup> ANAGO E. pour UPA Développement International. (2019). Etude sur l'environnement porteur du secteur agricole béninoise. P30; Bureau d'études et d'Appui au secteur Agricole (B2A). (2017). Les pôles de développement agricole : Approche d'opérationnalisation. P1

<sup>20</sup> Présidence de la République du Bénin. (2016). Programme d'actions du gouvernement (2016-2021). P25

connaissance des travaux antérieurs sur les zones agroécologiques du Bénin puis les potentialités-aptitudes traditionnelles de production de ces zones; la proximité des villes et communes (localisation adéquate infrastructures, équipements agricoles, recherche de la satisfaction des besoins en services, aires marché ) définissant un ensemble géographique<sup>21</sup>, les pôles de développement agricole ont été délimités. Ceux-ci font suite aussi à une étude de faisabilité commanditée et réalisée par le Cabinet GECA prospective qui évalue la pertinence, l'approche d'opérationnalisation et de mise en place de la réforme. Cette dernière a permis d'aboutir à la conclusion d'une réforme très attendue des bénéficiaires (Acteurs publiques, **Organisations professionnelles agricoles et interprofessions**, privés, partenaires techniques et financiers, etc) puis à l'élaboration des propositions détaillées faites des dispositions sur le plan institutionnel, organisationnel, technique et financier devant permettre la mise en place et le fonctionnement des pôles <sup>22</sup>. Notons ici que l'animation du secteur agricole mobilise divers acteurs importants dont les Organisations Professionnelles Agricoles qui prennent activement part à ces processus et sont inscrits légalement dans le cadre institutionnel du secteur.

En cohérence avec l'étude diagnostic relevée dans le secteur agricole porté par les acteurs (étatique et non étatique) et l'ambition du gouvernement, la vision globale de l'agriculture béninoise traduite dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole est « *Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays* ». L'accent est mis sur la compétitivité, l'attractivité, la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population, la modernisation des systèmes de production et leur adaptabilité.

Le pôle représente le nouveau cadre de mise en œuvre opérationnelle des politiques, programmes et projets de développement agricole. Il correspond au Bénin à un territoire de **développement organisé autour d'un nombre limité de filières prioritaires, moteurs de développement économique d'un ensemble de communes, selon la vocation des terres (pratiques agricoles habituelles), les opportunités de marchés** <sup>23</sup>, et les savoir-faire

---

<sup>21</sup> Bureau d'études et d'Appui au secteur Agricole (B2A). (2017). Les pôles de développement agricole : Approche d'opérationnalisation. P2

<sup>22</sup> GECA prospective. (2017). Propositions Détaillées pour la mise en place et l'opérationnalisation des agences territoriales de gestion des pôles de développement agricoles. P126

<sup>23</sup> Décret N° 2016-681 du 7 Novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole. p3  
<http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ben168837.pdf>

**endogènes**<sup>24</sup>. L'ensemble du territoire national est dimensionné en 7 Pôles de Développement Agricole indépendamment du découpage administratif mais plutôt en fonction des **réalités agroécologiques, économiques et spéculations dominantes des territoires**<sup>25</sup>.

Le dispositif institutionnel des pôles et d'accompagnement des acteurs des filières et du monde rural mis en place assure la séparation des fonctions de l'Etat c'est-à-dire celles régaliennes et celles opérationnelles d'appui au développement des filières agricoles. Il est contraire aux anciennes structures opérationnelles périphériques déconcentrées chargées du développement à l'échelle locale (accompagnement et d'encadrement technique des acteurs du monde rural) c'est-à-dire les Centres d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) d'avant la réforme<sup>26</sup> qui cumulaient ces deux rôles et dont le schéma organisationnel, les moyens et les tâches n'ont pas permis d'accomplir efficacement leur mandat. Ces structures représentaient le cadre d'intervention déconcentré animant traditionnellement les relations avec l'ensemble des acteurs locaux du secteur agricole (recherche-vulgarisation, projets/programmes, acteurs filières etc). **Chaque pôle identifié est alors administré par une agence territoriale de développement agricole (ATDA) autonome remplaçant les CARDER dans leur organisation et fonctionnement, et est chargée de promouvoir les filières prioritaires pratiquées par les acteurs du territoire.** L'ATDA a pour objet de veiller à une meilleure combinaison du principe de l'approche filière, de l'approche territoriale ainsi que l'application des instruments et démarches y afférents, notamment : *le choix des filières prioritaires pour le pôle ; les interventions sur les maillons pertinents des filières à développer/renforcer ; le renforcement des relations entre les différentes catégories d'acteurs ; l'établissement des partenariats stratégiques pour des réponses aux problèmes des producteurs, des transformateurs, des financiers et des consommateurs*<sup>27</sup>.

A côté des ATDA, douze Directions départementales de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) sont mises en place et représentent la structure déconcentrée du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) qui joue le rôle de contrôle et régulation du secteur.

---

<sup>24</sup> GECA prospective. (2017). Propositions Détaillées pour la mise en place et l'opérationnalisation des agences territoriales de gestion des pôles de développement agricoles. p126

<sup>25</sup> ANAGO E. pour UPA Développement International. (2019). Etude sur l'environnement porteur du secteur agricole béninoise. P31

<sup>26</sup> Op cite

<sup>27</sup>Décret N° 2016-681 du 7 Novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, p9.  
<https://sgg.gouv.bj/doc/decret-2016-681/>

La cohérence et la rationalisation de cette réforme du secteur pour sa réussite a conduit à la liquidation de toutes les anciennes structures nationales (offices et agences) de l'Etat à l'exception du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) qui a été restructuré et de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) qui a été renforcée.

Pour les pôles définis, conformément à l'état des lieux caractéristiques de la production agricole de ces milieux et pour permettre la mise à bien de la mission des agences territoriales qu'est d'administrée puis de conduire la promotion des filières agricoles prioritaires retenues au niveau de chacun de ces pôles en combinant avec l'approche territoire ; les ATDA sont dotées d'un plan de développement du pôle et des programmes filières élaborés par divers **cabinets** sélectionnés, dans une démarche orientée clients et résultats. Ces différentes actions sont soutenues par les acteurs dans leur processus d'élaboration en différentes phases dont la dernière constitue celle de la validation finale en des ateliers. En effet, les acteurs non étatiques sont inscrits directement dans le cadre institutionnel du secteur agricole par leurs organisations professionnelles/faitières nationales, ils prennent activement part au processus d'élaboration, suivi et mise en œuvre des politiques agricoles (**Desclee et al., 2019 ; PSDSA 2017-2025**). Ainsi la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles Agricoles (PNOPA) de même que les faitières membres ont été au cœur du processus d'élaboration du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) horizon 2025, et l'interprofession ananas est porteuse de sa déclinaison dans son pôle de développement à travers le plan national de développement de la filière ananas (**Desclee et al., 2019**). La Plateforme Nationale des Acteurs de Société Civile (PASCiB) joue également un grand rôle dans le dispositif du fait qu'elle est inscrite légalement et assure le contrôle citoyen de l'action publique dans le secteur agricole du Bénin. Ainsi le secteur profite d'un espace de concertation de tous les acteurs en ce qui concerne la mise en place, le suivi et la mise en œuvre des politiques et programmes (**Desclee et al., 2019**).

L'étude de faisabilité préalable des pôles a permis de mettre en place une organisation de l'Agence Territoriale de Développement Agricole au niveau du pôle mais aussi des ramifications au niveau de chaque commune appelées cellules communales pour des interactions de proximité.

## **2. Pôle de développement agricole N° 7 et filière ananas**

Conformément au dispositif ou stratégie combinant l'approche territoire et filière, le pôle de développement agricole N° 7 (PDA7), est un pôle économique délimité sur les départements de l'Ouémé, de l'Atlantique, du Littoral et du Mono dans le Sud-Bénin (**Desclee et al., 2019 ;**

**COTEF, 2018).** Sur le plan administratif il regroupe au total vingt-quatre communes contiguës avec pour cultures agricoles traditionnellement produites par les populations et prédominantes dans ces milieux : l’ananas, l’aquaculture, le maraîchage, l’œuf de table et le riz<sup>28</sup>. En réalité la filière ananas date de plusieurs décennies (**Desclee et al., 2019**), cette culture ancestrale des populations du Sud-Bénin s’est construite dans sa trajectoire temporelle grâce aux dynamismes des acteurs, les ressources institutionnelles d’encadrement et de recherche-vulgarisation rurale, de la proximité des aires de marché, de la capitale économique, des phénomènes d’urbanisation, mais aussi du fait du partage d’une culture commune par les acteurs locaux, qui lui sont favorables. En effet, l’introduction de l’ananas au Bénin remonte à très longtemps bien avant l’établissement du Royaume du Dahomey. Il s’agit de la période de première rencontre entre Ouidah (ancien centre d’embarquement des esclaves vers le Brésil et Haïti) et les Européens au XVIe siècle<sup>29</sup>. La culture de l’ananas dans la région d’Ouidah (Atlantique) a été enregistrée au début du XVIIIe siècle<sup>30</sup> (**Le Meur, 2000 ; Limpico, 2017 ; Vlavonou et al., 2020**). **Pendant cette période, le souverain du royaume du Dahomey a tiré son nom fort d’une incantation à ce fruit d’ananas. L’emblème de ce Roi AGONGLO (1789-1797) est composé de plants d’ananas jaunes, avec le fruit et une marque de la foudre à côté.**<sup>31</sup> Malgré sa présence dans les plantations de palmiers, le fruit d’ananas n’a pas attiré l’attention des colons ou des pouvoirs traditionnels. Sa culture se limitait à la consommation locale et à la préparation de certains médicaments contre l’anémie et contre le paludisme, etc<sup>32</sup>. Dans le cadre de la diversification durant la période de l’indépendance (1960), le Président Hubert Koutoucou Maga l’avait inscrit parmi les fruits à promouvoir au côté de l’anacarde. La création du Lycée technique agricole (LTA) Médji de Sékou (Atlantique) en 1970 avec l’appui de la coopération suisse a joué un rôle dans la production de ce fruit dans la région de l’Atlantique avec l’introduction de nouvelles variétés et techniques de culture à des fins de démonstration<sup>33</sup>.

La filière a été lancée à Sékou (Département de l’Atlantique) en 1972 par la Société Dahoméenne des Fruits (SODAF) appuyée par la Société Internationale Financière pour les

---

<sup>28</sup> COTEF SARL pour Enabel et Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA). (2018). Plan de Développement Agricole du Pôle 7. p41

<sup>29</sup> Limpico pour AFD et UE, 2017, Caractérisation agro-écologique et organoleptique de l’ananas pain de sucre du Bénin.

<sup>30</sup> Vlavonou et al.,(2020) pour Institut National de Statistique et de l’Analyse Economique. (2020). MONOGRAPHIE DE LA FILIERE DE L’ANANAS AU BENIN. P45 ;

Le Meur P. Y. (2000). Logiques paysannes au Bénin : Courtage, associations, réseaux et marchés. In : Lecomte B.J. (ed), Naudet J.D. (ed) Suivre grâce à...réussir malgré...l’aide...Autrepart (13), 91-108. ISBN 2-87678-536-6

<sup>31</sup> Limpico pour AFD et UE, 2017, Caractérisation agro-écologique et organoleptique de l’ananas pain de sucre du Bénin.

<sup>32</sup> Op cite

<sup>33</sup> Op cite

Investissements et le Développement en Afrique (SIFIDA)<sup>34</sup>. Ainsi la production fait son apparition dans les statistiques d'exportation en 1974 avec 350 tonnes, et l'attrait gustatif attribué au fruit sur le marché mondial lui a garanti une part non négligeable<sup>35</sup>. De 1977 à 1979 la SODAF a été reprise par la Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL) du fait des difficultés de gestion des plantations, sans toutefois aucune exportation. Les timides expéditions ont repris en 1980 avec 3 t ; et en 1981 avec 1,05 t<sup>36</sup>. Cette reprise a permis une diffusion de savoir-faire relatif à l'intensification des techniques culturales auprès de paysans du département de l'Atlantique ayant travaillé comme salariés sur la ferme d'État (**Le Meur, 2000 ; Vlavonou et al., 2020**). En faveur de la libéralisation en 1990, la ferme d'Etat a été rachetée par la Société Fruitex. L'essor a ainsi commencé avec une prolifération de la culture de ce fruit via une multitude de fermes d'ananas (SADAH, Rey, Satchivi, **Groupe des Diplômés Sans Emplois Reconvertis**, Groupement Noudéhouenou, Zossou,) et plus tard (Fruits d'Or, Fruits Tillou)<sup>37</sup>. Comme le montre **Le Meur en 2000**, ces acteurs de la société c'est-à-dire les jeunes sans emplois, les déscolarisés, les renvoyés de la fonction publique ; et qu'il qualifie de 'néo-ruraux' vont jouer un grand rôle dans le paysage constitutif de la filière ananas au Bénin en ce qui concerne son intensification et son exportation<sup>38</sup>. Ainsi la région du Sud-Bénin propice à sa culture s'en est appropriée dans le temps avec une transmission de connaissance générationnelle. Les ressources pédoclimatiques et physiques de cette région du pays ont pour vocation la production de ce fruit attribuant à l'ananas des caractéristiques physiques et organoleptiques uniques très prisés permettant au pays de disposer d'un bon avantage comparatif (**Kpenavoun et al., 2017 ; Dalberg 2018 cité par Desclee et al., 2019 ; Cosinus Conseil, 2016**). Les produits cultivés au Bénin varient en fonction de la zone agroécologique où se localise les terres en culture et chaque zone est caractérisée par des conditions pédoclimatiques spécifiques permettant l'expansion de certaines cultures (**Aho et al., 2018**).

De ces faits, l'ananas représente une filière territoriale ; « à haute valeur ajoutée du pôle (**Desclee et al., 2019 ; p144**) », et constitue pour ce pôle un moteur de son développement. Le

---

<sup>34</sup>Vlavonou et al., (2020) pour Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2020). MONOGRAPHIE DE LA FILIERE DE L'ANANAS AU BENIN. P45 consultable sur [https://insae.bj/images/docs/insae-publications/autres/DT/MonographieFiliereAnanasauBenin\\_20201025\\_Finale.pdf](https://insae.bj/images/docs/insae-publications/autres/DT/MonographieFiliereAnanasauBenin_20201025_Finale.pdf)

<sup>35</sup> Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2000). Evolution des filières d'exportations au Bénin : cas de quatre produits. P27

<sup>36</sup> Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2000). Evolution des filières d'exportations au Bénin : cas de quatre produits. P27

<sup>37</sup> Linpico pour AFD et UE, 2017, Caractérisation agro-écologique et organoleptique de l'ananas pain de sucre du Bénin.

<sup>38</sup> Le Meur P. Y. (2000). Logiques paysannes au Bénin : Courtage, associations, réseaux et marchés. In : Lecomte B.J. (ed), Naudet J.D. (ed) Suivre grâce à...réussir malgré...l'aide...Autrepart (13), 91-108. ISBN 2-87678-536-6

département de l'Atlantique a toujours été le bassin de production de cette culture pour les acteurs locaux ; « il concentre 83% de la production nationale et le Mono puis l'Ouémé en sont ces zones d'extensions » (Desclee *et al.*, 2019). En termes de superficie, l'Atlantique occupe la place importante et constitue à lui seul non seulement 52,16% de la superficie totale du pôle, mais représente aussi la population agricole la plus élevée. Le Mono en occupe 25,90%, l'Ouémé 20,67%, et 1,27% pour le **Littoral qui représente la capitale économique du Bénin** (Cotonou) un pôle urbain **limitrophe de l'Atlantique**. Les populations de l'ensemble du pôle 7 partagent une **culture ethnique** commune principale qu'est le '**fon et apparenté**' dans une proportion de (78,7%) dans l'Ouémé, 76,3% dans l'Atlantique, 56,5% dans le Littoral et 27,8% dans le Mono<sup>39</sup>. La majorité des institutions : Université d'Abomey-Calavi créée en 1970 (Atlantique), l'Institution de recherche créée en 1992 (Atlantique), les services de contrôle, les ONGs nationales et internationales etc, y sont localisés. De même la plupart des unités de transformation d'ananas (artisanales, semi-industrielles, industrielles) se retrouvent dans le département de l'Atlantique et dans l'immédiat de Cotonou (littoral). (Desclee *et al.*, 2019). Classée comme une spéculation à haute valeur ajoutée, donc générant des surplus pour les acteurs locaux, la production de l'ananas est ainsi l'activité agricole traditionnelle des populations locales. L'accent est mis spécifiquement par le gouvernement dans le cadre de sa stratégie de territorialisation de l'agriculture, sur la promotion de cette filière dans ce territoire de développement 7 (Desclee *et al.*, 2019, p10). De ce fait, l'ananas est la culture de grande envergure qui concentre les efforts d'investissements massifs au sein de ce pôle 7. Les différentes stratégies mises en place (avec la réforme) autour de cette culture créent l'émulation et favorise son extension ainsi que l'apparition de nouveaux acteurs qui investissent pour la transformation en des sous-produits offrant des avantages d'exportation (Desclee *et al.*, 2019, p20). Ci-dessous la carte du pôle 7:

---

<sup>39</sup> COTEF SARL pour Enabel et Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA). (2018). Plan de Développement Agricole du Pôle 7. p30

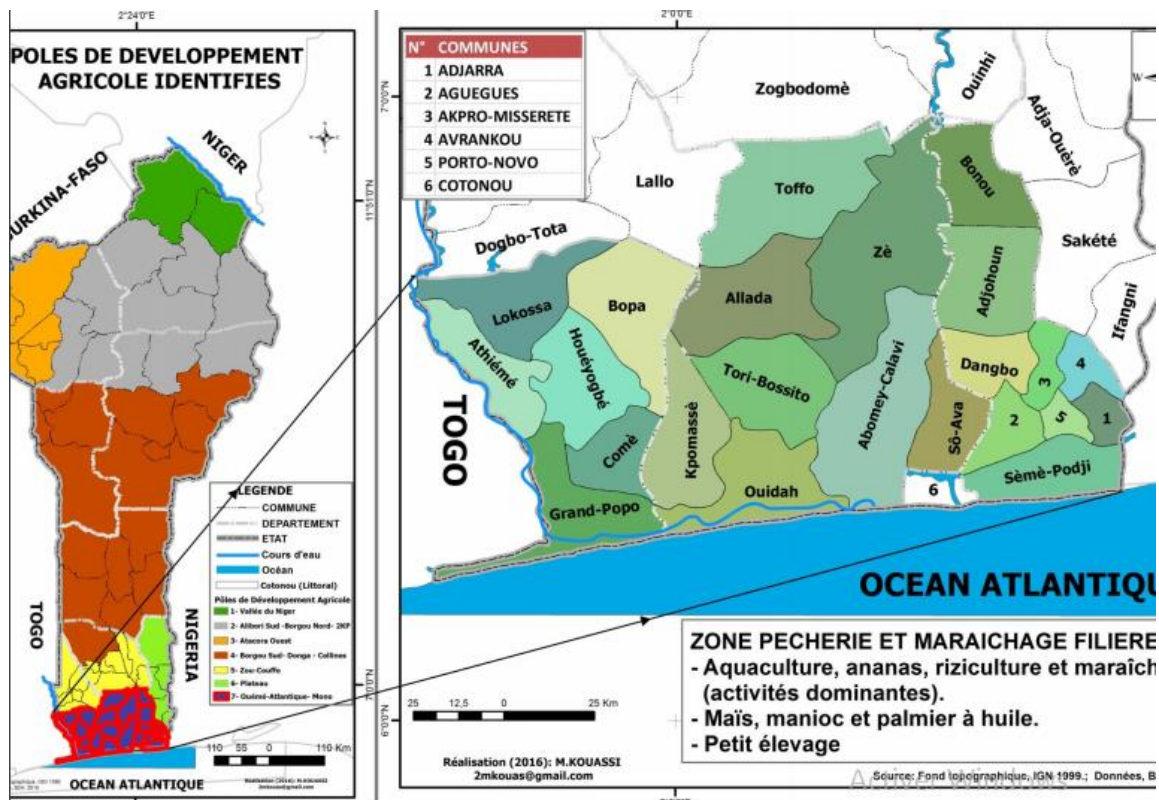


FIGURE 1: POLE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 7 (PDA7) SOURCE : B2A, 2016

## 2.1. Grandes catégories d'acteurs et dynamiques d'intervention dans le pôle 7

Il est question dans cette sous-section de parler des grandes catégories d'acteurs professionnels de la filière ananas au Bénin ainsi que des autres acteurs du territoire dans leur dynamique d'intervention. Nous parlerons ainsi des fournisseurs d'intrants, des producteurs, de la main d'œuvre, des transformateurs ainsi que les commerçants et exportateurs pour ce qui concerne la filière. En lien avec les acteurs qu'on retrouve dans le territoire nous nous focalisons sur les acteurs publics, les centres de recherche et organisme de formation puis les projets/programme. Nous faisons une distinction entre les projets/programmes intervenants directement sur la filière et ceux intervenants partiellement sur celle-ci.

### 2.1.1. Les acteurs professionnels de la filière ananas au Bénin

Au Bénin, les acteurs directs de la filière ananas sont regroupés en familles d'acteurs et sont membres de l'**Association Interprofessionnelle de l'Ananas du Bénin (AIAB)** qui est créée en décembre 2016 à l'initiative des acteurs, pour remplacer la table filière qui existait avant cette date. *L'AIAB est une plateforme d'échange multipartite ayant pour vocation de rassembler tous les acteurs de la filière – les producteurs, les transformateurs, la distribution, les instituts de recherche et les financiers – afin de mieux structurer la filière et in fine*

*d'augmenter la production, et la qualité, d'améliorer la commercialisation des fruits frais mais aussi des produits dérivés sur les marchés régionaux et internationaux*<sup>40</sup>.

**41 Dans le rang des producteurs on distingue :**

-Ceux individuels qui n'appartiennent à aucune coopérative et sont en relations d'affaires informelles avec l'aval.

-Les producteurs en sociétés coopératives agissant dans une stratégie commerciale et dont les relations avec l'aval se font de façon plus formelle.

-Les gros producteurs (très peu) qui ont un lien d'affaire avec un ou plusieurs acteurs en aval.

Tous les producteurs sont représentés au niveau national au sein de l'**AIAB** par la **Fédération Nationale des Coopératives de Producteurs d'Ananas du Bénin (FENACOPAB)** qui est constituée en 2014, ayant une structuration de la base au sommet. Il est estimé que près de 13.000 producteurs interviennent dans la culture d'ananas au Bénin.<sup>42</sup>

**En lien avec les commerçants, on retrouve** les collecteurs-grossistes-détaillants qui sont essentiellement des femmes dont la plupart sont fédérés au sein de la Société **Coopérative des commerçantes d'ananas du Bénin (CCAB)**. Les exportateurs au nombre de dix-huit (18) sont des individuels et sont réunis au sein de l'**Association Nationale des Exportateurs d'Ananas du Bénin (ANEAB)**. Ces deux familles d'acteurs sont membres de l'AIAB.

**Pour les transformateurs, on compte** les artisanaux et semi-industriels isolés ou en coopérative qui sont regroupés au sein de la **Fédération Nationale des Coopératives de Transformateurs d'Ananas au Bénin (FENACOTRAB)** ou de l'**Association Nationale des Transformateurs du Bénin (ANATRAB)**. Les transformateurs industriels ont leur propre plan d'affaire et agrègent des réseaux de producteurs dans une dynamique de cluster. Les transformateurs sont représentés par la **FENACOTAB dans l'AIAB**.

---

<sup>40</sup> Desclee *et al.*, (2019). P44

<sup>41</sup> Desclee *et al.*, (2019). P45

<sup>42</sup> <https://europa.eu/capacity4dev/search?text=ananas%20B%C3%A9nin>

Il existe des regroupements de la main d'œuvre agricole en des **Coopératives de prestations de services agricoles (CoPSA)** qui s'occupe de mettre en œuvre les opérations culturales au profit des producteurs. Dans le même temps la main d'œuvre isolée et familiale se remarque.

Les producteurs s'approvisionnent essentiellement en matière première auprès du fournisseur d'intrant SODECO mais aussi auprès de biophyto.

Le dynamisme d'exportation, la réputation de la qualité des fruits livrés par les acteurs de la FENACOPAB à l'entreprise anglaise Blue Skies ainsi que le nouvel environnement favorable aux affaires, a induit la délocalisation au Bénin de cette société pour l'exportation en Europe. Le rapport de l'Union Européenne sur l'analyse de la filière ananas au Bénin révélait déjà l'émergence d'une nouvelle filière de fruits coupés par l'usine qui était encore en cours de construction. *En effet BLUES SKIES alimente en fruits frais découpés en barquettes, des supermarchés en Europe comme Carrefour, Monoprix, Tesco. D'un investissement de neuf millions de dollars US, avec plus de 2000 (deux mille) emplois à la clé, l'entreprise compte à terme faire du Bénin un Hub de commercialisation de fruits vers l'Europe.*<sup>43</sup> Cette entreprise a conduit des activités de **certification globale GAP** de certains producteurs d'ananas, ainsi que la formation des conseillers agricoles de la FENACOPAB pour leur suivi et a déjà créée 100 emplois permanents. Les premières exportations de l'entreprise vers l'Europe ont débuté en **février 2020** en direction de la France ([www.youtube.com/watch?v=GIYFcMF2YFQ](https://www.youtube.com/watch?v=GIYFcMF2YFQ)). Elle reçoit l'appui de l'Agence de Promotion des Investissements d'Exportation (APIEX) dans la chaîne logistique. De même la facilitation pour son implantation dans le bassin de production de façon durable lui a été accordée notamment par l'acquisition du site d'implantation (10 ha) dans le bassin de production et la garantie de la disponibilité énergétique.

### **2.1.2. Les « acteurs publics », centres de recherche/formation et autres acteurs du pôle de développement 7 et leur dynamique d'intervention**

Depuis l'avènement du gouvernement en avril 2016 qui a initié les pôles, les filières sont dotées d'un programme de développement. Ainsi pour le pôle, la filière ananas est dotée d'un programme national de développement de la filière ananas (PNDFFA, 2018-2021) porté par les acteurs. Il est piloté au niveau du pôle par l'unité de gestion de projet de l'agence de développement territorial 7, responsable de la promotion des filières dans un cadre programmatique cohérent et inclusif. L'approche de mise en œuvre retenue privilégie le 'Faire-

---

<sup>43</sup> <https://energie.gouv.bj/article/installation-de-blue-skies-au-benin#:~:text=A%20terme%2C%20BLUE%20SKIES%20va,des%20milliers%20de%20personnels%20b%C3%A9ninois.>

Faire'' pour la conduite des activités de même que l'approche de partenariat avec les autres projets/programmes intervenant dans la filière (**Cosinus Conseil, 2018**). Elle veille à la mise en place des modèles d'affaires inclusifs (clusters) avec les acteurs. Il est prévu également dans le plan de développement de la filière de développer des pactes de convergences, la mise en place des mécanismes de fonds de garantie avec les institutions financières, la responsabilisation et renforcement de capacité des acteurs des maillons filières<sup>44</sup>. Ainsi la mise en œuvre des activités du PNDFa prévoit une structure chef de file et des structures associées. Par exemple pour assurer la mise à disposition du matériel végétal de qualité issue d'activité de sélection massale pour de nouvelles plantations d'ananas, l'ATDA7 commet un cabinet prestataire qui s'appuie sur les coopératives de prestations de services pour réaliser l'activité au profit des membres de l'AIAB. De même les acteurs du Système National de Recherche Agricole (SNRA) du pôle sont associés directement sur la filière, ils réalisent des activités de recherche en associant l'AIAB et l'ATDA7 de façon intégrée pour mettre à disposition des résultats de recherche sur des options innovantes (engrais spécifique à l'ananas<sup>45</sup>, matériel végétal prébase des deux variétés d'ananas cultivés au Bénin, revue et manuel technologique). Il participe à la résolution des contraintes ou des préoccupations des paysans cherchant ainsi à l'augmentation de la productivité agricole et l'amélioration de la compétitivité. Il faut dire que ce sont tous des acteurs ancrés dans le territoire avec une tradition de collaboration historique existante et des travaux de recherche à leurs actifs. L'initiative du pôle a permis aux acteurs du SNRA de rendre fonctionnelle leur organisation. En effet, le SNRA représente **les instituts et structures de recherche agricole, les facultés et écoles professionnelles à vocation agricole des universités, les organisations non gouvernementales et cabinets d'étude exerçant des activités de recherche agricole et les associations de chercheurs indépendants et innovateurs endogènes**<sup>46</sup>. Sa mission est de faire la promotion du développement agricole à travers la création d'une synergie d'actions entre ces fédérateurs (privés et publics). En effet, pour accompagner la réforme des pôles cherchant à relever la compétitivité de l'agriculture béninoise puis renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, un programme national de recherche agricole (PNRA, 2018-2022) a été élaboré en 2017 par les acteurs du système national de recherche agricole (SNRA). Il fédère des projets de recherches-développement pour les filières phares des pôles et est coordonné par l'Institut National de Recherche Agricole du

---

<sup>44</sup> Cosinus Conseil. (2018). Programme National de Développement de la Filière Ananas (Rapport Final). P67

<sup>45</sup> La mise à disposition de cet engrais spécifique de l'ananas est identifiée aussi dans le rapport de Desclee *et al.*, 2019

<sup>46</sup> République du Bénin, DECRET N°2020\_212DU 18 MARS 2020 portant mise en place du Système national de Recherche agricole du Bénin. P2

Bénin (INRAB). Cet institut dispose des centres de recherches agricoles pourvus de station de recherches et des sites de recherche-développement qui couvre l'ensemble des pôles du territoire. Ceci est liée à l'organisation historique du dispositif de l'INRAB dans le pays. Le SNRA est coordonné par l'Institut National de Recherche Agricole et comme montré précédemment est également localisé traditionnellement dans le département de l'Atlantique.

**L'implication de la recherche dans l'accompagnement de la réforme vise à capitaliser les innovations existantes adaptées aux besoins des acteurs, apporter des améliorations à celles non adaptées et développer de nouvelles innovations pour la prise en compte des problématiques et opportunités du secteur agricole**<sup>47</sup>. Les objectifs assignés au PNRA sont notamment de : i) *générer des informations et des innovations pour le développement des chaînes de valeur des spéculations agricoles prioritaires ; ii) générer des informations et des innovations pour la compétitivité des produits d'origine agricole et la conquête des marchés nationaux, régionaux et internationaux*<sup>48</sup>. La nouvelle approche de recherche-développement dans le contexte des pôles est basée sur IAR4D (Recherche agricole intégrée pour le développement) au sein des plateformes d'innovation pour garantir l'adoption des technologies<sup>49</sup>. Il est prévu avec l'élaboration du PNRA (2018-2022) que les projets de recherche se fondent sur les fonds compétitifs à travers des appels à projet pour susciter la compétition et des projets commissionnés élaborés par des compétences avérées.<sup>50</sup> En ce qui concerne l'ananas il est question de projet commissionné planifié dans le cadre de la mise en œuvre des activités du PNDFA, qui se réalise en impliquant l'AIAB et l'ATDA de façon intégrée.

Le SNRA met également sur le marché de l'emploi, des jeunes biens formés prêts à s'investir dans l'agriculture. Toutefois une spécification de la formation purement pour l'ananas ne se remarque pas dans ce dispositif. Les lycées techniques agricoles du pôle accueillent majoritairement les fils de producteurs du bassin de production et favorisent le renouvellement de la ressource humaine. De la même manière un renouvellement tacite de père en fils des connaissances est de mise dans le bassin. Des startups/incubateurs dans le pôle proposent des innovations technologiques pour la filière (TIC pour l'agriculture). C'est le cas de l'outil Agrosfer développé par Acumen Network au profit d'un réseau de producteurs d'ananas dont

---

<sup>47</sup> SNRA. (2018). Programme National de Recherche Agricole (PNRA) pour accompagner le programme d'actions du gouvernement "Bénin révélé" 2018-2022. p11

<sup>48</sup> Op cite, p37

<sup>49</sup> Op Cite, p53

<sup>50</sup> Op cite, p6

l'agrégateur est l'entreprise d'exportation des fruits Tilou. En lien avec AIAB ; l'ATDA7 promeut la mise en coopération de la main d'œuvre agricole à travers l'émergence de nouvelle CoPSA et les dotes en matériels et équipements dans le cadre des activités prévues dans le PNDFFA. Plusieurs facilitations dans ce cadre sont accordées en termes d'accès aux intrants de productions (Film polyéthylène, engrais spécifique) par des subventions dans l'acquisition. Il faut dire que toutes les subventions/facilitations sont accordées avec des apports très conséquent des promoteurs donc des membres des organisations professionnelles agricoles ainsi que ceux isolés. Ces acteurs participent de diverses manières à travers la mobilisation de leurs membres autour des activités du projet, autour des actions d'innovations de la recherche, les apports privés en investissements, etc. Ainsi ils ne reçoivent ces subventions qu'en nature (prestations de services, ou biens et équipements de consommation agricoles etc).

En décembre 2016, à la suite de l'auto-suspension de l'exportation de l'ananas du Bénin liée au constat de résidu d'éthéphon sur le marché européen, une réorganisation du contrôle de la filière a permis la prise de différentes mesures au Laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) représentant le bras opérationnel de l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) pour une relance des exportations vers l'Union Européenne en août 2017. Ces aspects vont être développés dans la suite (**Chapitre 2, Section 2.4**).

La logique d'intervention dans le cadre d'intervention du pôle est celle de projet. Le mécanisme d'intervention sur une filière prévoit de développer les pactes de convergences, de cofinancement entre projets mais aussi des parcours d'acquisition de compétence. Ainsi des conventions sont signées, des actions de collaboration, de renforcement sont développées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de Développement de L'Entrepreneuriat dans la Filière Ananas (DEFIA) de Enabel pour la période 2019-2023 et du Plan de Développement de la Filière Ananas piloté par ATDA 7. Les actions de DEFIA intègrent la dynamique de développement orientée résultat et partenariat (coopérations déléguées, partenariats entre pairs, implication du secteur privé)<sup>51</sup>.

Dans le cadre des activités de DEFIA, une collaboration est établie avec le SNRA (recherche) permettant de travailler ensemble sur des maillons spécifiques de la filière. Il est question du renforcement des actions de recherche participative directement liées à la mise au point

---

<sup>51</sup> Enabel. (2018). Portefeuille du nouveau Programme de Coopération bilatérale bénin-belge. (2019-2023) Version C soumise pour ANO Poste, 20 octobre 2018. P115

d'itinéraire technique adapté aux différents morphotypes d'ananas, mais aussi à la production des rejets pré-base et base à des fins de diffusion via des semenciers privés. Ces activités se déroulent en impliquant l'AIAB, l'ATDA<sup>52</sup>.

Une convention de subside est signée en 2020 entre DEFIA et ATDA7 pour une période de 2020-2023 dans son rôle d'accompagnement des producteurs semenciers – d'Augmentation des emblavures- Déploiement d'un réseau de conseillers performants - Collecte des données statistiques concernant la filière. Les activités de la convention sont planifiées en tenant compte des activités de l'ATDA7 donc découlent du PNDFFA que l'agence pilote. Ces actions de la convention cherchent entre autres à garantir aux producteurs un meilleur accès aux rejets de qualité, aux engrais spécifiques ananas, aux équipements techniques de production et aux conseils agricoles de qualité, etc. En réalité il n'existe pas un mécanisme d'approvisionnement en semence certifiée pour l'ananas ni une formule d'engrais propre à l'ananas. La plupart des producteurs utilisent les semences (rejets) issus de leur précédente plantation sans aucune sélection. Ceux qui pratiquent l'opération de sélection massale pour avoir des rejets "épurés" ne sont pas certifiés par les services agricoles. Ainsi la convention contribue à corriger cette difficulté. De même la question de l'accès à une formule d'engrais propre à l'ananas se pose aux producteurs. Des stratégies palliatives sont donc développées à travers les clusters ou les achats groupés via les réseaux de producteurs. La mise en œuvre de cette convention passe par la désignation d'un point focal par l'ATDA7 pour le suivi de ces activités. Les ressources financières sont mises à disposition de l'ATDA par DEFIA suivant une base périodique. DEFIA autorise chaque activité par validation des TDRs réalisés par les agents de l'ATDA7 qui mettent en œuvre ensuite ces activités.

Dans le cadre des activités de marché, par exemple le conseil agricole, menées par DEFIA, deux appels d'offres de prestation de services sont lancés par DEFIA pour le recrutement des cabinets prestataires des activités de conseil technique spécialisé (CTS) et de Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA). Le comité de sélection mixte (ATDA 7 et DEFIA) sélectionne des dossiers et le marché est attribué selon la procédure de passation de marché du pouvoir adjudicateur du marché (Enabel/DEFIA). De fait les cabinets ou consortiums sont retenus et déploient leur personnel recruté pour le niveau terrain dans toutes les zones de production suivant le dispositif méthodologique retenu pour le conseil agricole au Bénin orientés proximité et résolution des contraintes identifiées par les producteurs eux-mêmes.<sup>53</sup>En

---

<sup>52</sup> Op cite

<sup>53</sup> République du Bénin. (2018). Stratégie Nationale de Conseil Agricole. (2018-2025). P 72

réalité la stratégie nationale de conseil agricole au Bénin (SNCA-2018-2025) identifie pour cette intervention un dispositif appelé « Moins d'Etat, mieux d'Etat ». Cette activité de conseil agricole est déléguée avec la réforme de pôle aux structures prestataires privés.<sup>54</sup> En effet ce rôle dévolu par le passé aux acteurs étatiques mais aussi aux ONGs nationales et internationales a prouvé son caractère inefficace pour les acteurs étatiques. Ainsi l'option est d'externaliser cette fonction de l'Etat, aux ONGs intervenant habituellement dans le territoire de compétences avérées. Il est alors exigé de ces prestataires privés un agrément pour effectuer du Conseil Agricole au profit des producteurs et productrices. La délivrance de cet agrément aux prestataires est une des mesures de légitimer les ONGs actifs dans le secteur mais aussi pour garantir l'équité dans la sélection des prestataires (par appel à compétition) par les ATDA ou PTFs avec qui ils sont appelés à contracter à ce sujet. L'Etat se positionne cette fois pour cette activité pour le suivi (contrôle qualité de la prestation) dans sa mise en œuvre à travers son dispositif organisationnel.

Dans le même temps l'ONG (ICRA) est retenue par appel à compétition lancé par DEFIA dans le but d'analyser et coacher les clusters existants de la filière Ananas<sup>55</sup>. Il s'agit d'accompagner 13 dynamiques de cluster agricole préexistantes dans la filière dont les agrégateurs sont des Exportateurs ou des transformateurs dans le pôle. Ainsi ces actions sont implémentées et visibles sur le terrain. Il faut dire que la stratégie nationale de promotion des filières agricoles adoptée au Bénin depuis 2017, intègre l'outil cluster pour fidéliser des liens d'affaires mutuellement profitable entre petits producteurs et agrégateurs, faciliter leur accès au marché, au financement puis au partage des biens et services que génère le système<sup>56</sup>.

<sup>57</sup> **Des appels à projets "P-Digitech"** sont lancés par DEFIA à l'endroit des **startups béninoises** pour le choix des innovations technologiques et digitales à fort potentiel autour des thématiques de conseil agricole, accès au marché et financement. Cela a permis de sélectionner en comité d'acteurs trois projets innovants subventionnés :

---

<sup>54</sup> Les services de conseil mis en œuvre par les agents de l'Etat souffrent d'une question efficacité non seulement en terme qualité (la polyvalence des agents ne permet pas d'être efficace), mais aussi en termes de taux de couverture de l'encadrement donc des conseillers (nombre d'agents est insignifiant au millier d'agriculteurs) au profit des acteurs de la filière ce qui est décrié aussi par les bénéficiaires. De même ces acteurs génèrent plus de bureaucratie que d'action de terrain (proximité avec les producteurs) en matière de conseil agricole au profit des bénéficiaires.

<sup>55</sup> Cahier Spécial des Charges Marché de Services relatif à « Analyse et coaching des clusters de la filière Ananas » CSC ENABEL-BEN 584

<sup>56</sup> Stratégie nationale de promotion des filières agricoles intégrant l'outil clusters agricoles. (2017). P8

<sup>57</sup> <https://open.enabel.be/en/BEN/2367/1172/u/hackathon-de-solutions-digitales-pour-une-filire-ananas-performante-bnin.html>

- Une application mobile pour faciliter le conseil agricole –accès au crédit- accès à l’information sur le marché et la météo ;
- Une Plateforme fournissant des informations sur la disponibilité de l’ananas sur le territoire à partir d’une carte google MAP ;
- Une Plateforme de financement participatif et de partage d’expérience ;

Ces promoteurs sont accompagnés de façon technique et managériale par la **Startup Valley de l’Université du pôle.**

<sup>58</sup> Les concours technologiques sont lancés pour la recherche d’idées nouvelles pour la valorisation des sous-produits et déchets de l’ananas. Ces initiatives ont permis au comité de sélection multipartite (DEFIA, ATDA7, FNDA, AIAB) de retenir des projets d’innovation notamment la production des biscuits à base des drèches de transformation comme complément alimentaire des enfants ; de la poudre d’ananas ; la production des champignons à base des déchets ; et de production de fertilisant organique pour l’agriculture écologique. Ces projets sont mis en œuvre avec l’appui technique et financier de DEFIA.

Une rencontre partenariale entre le DG de l’entreprise **Top Harvest** en visite d’affaire au Bénin et les exportateurs d’ananas (ANEAB) a eu lieu en 2020. Un contact en vue d’étudier les possibilités d’importation de l’ananas du Bénin en **Belgique**. Celle-ci a permis de faire une tournée de visite des champs de production, une présentation des variétés cultivées, toute chose permettant à l’importateur d’opérer son choix sur la variété pain sucre à importer dont la première expédition est planifiée<sup>59</sup>.

En lien avec l’AIAB, DEFIA a signé une convention de subside le 16 novembre 2020 avec l’interprofession pour accompagner les actions de gouvernance de l’AIAB, de défense des intérêts des membres (plaidoyers), de renforcement des liens entre famille d’acteurs, et de promotion de l’image de marque de l’ananas.<sup>60</sup> Il est question d’accompagner quelques actions définies par l’organisation dans son plan de développement contribuant ainsi à l’atteinte d’un des résultats phare de DEFIA concernant l’amélioration de l’environnement formel de développement de la filière ananas. La mise en œuvre des actions est prévue sur la période de

---

<sup>58</sup> <https://open.enabel.be/fr/BEN/2367/1182/u/concours-d-innovations-technologiques-agricoles-au-bnin.html>

<sup>59</sup> <https://open.enabel.be/fr/BEN/2366/1018/u/top-harvest-au-bnin-pour-explorer-les-possibilits-d-importer-en-belgique-de-l-ananas-frais-du-bnin.htm>

<sup>60</sup> <https://open.enabel.be/en/BEN/2367/1177/u/renforcement-de-la-filire-de-l-ananas-au-bnin.html>

2020-2023. Le mécanisme d'opérationnalisation est celui où l'AIAB identifie un point focal pour les activités de la convention, elle conduit tout le processus pour la réalisation de celles-ci tout en demandant l'avis de non-objection à DEFIA avant de les mettre en œuvre. Ainsi toute réalisation d'activité de la convention est soumise à une autorisation par DEFIA. Les rapports d'activités sont envoyés trimestriellement à DEFIA et les appels de fonds sont effectués par l'AIAB sur la même périodicité de trois mois permettant la mise à disposition des ressources au profit de cette organisation pour l'exécution des activités.

De même une convention est signée avec la famille d'acteurs des producteurs la même année le 18 Novembre 2020 c'est-à-dire à la FENACOPAB, pour accompagner également cette faitière. Il est question dans le cadre de la convention d'accompagner certaines actions définies par la structure dans son plan de développement et s'articulant autour : 1) du fonctionnement des organes de gestion de la faitière ainsi que de ses sociétés coopératives membres. Il est question de régler les irrégularités dans la tenue des instances, de participation économique des membres (élaboration des stratégies de mobilisation de ressource interne), d'appuyer la formalisation de nouveaux adhérents en sociétés coopératives et leur publication au journal officiel, puis le développement des services aux membres. 2) les procédures, planification opérationnelle, puis la collecte et diffusion de l'information au sein du réseau. Ici cette action vise à redynamiser le système de collecte et de diffusion de l'information et de planification opérationnelles. 3) Accès à des marchés stables, réguliers et sécurisés qui doit permettre de régler les problèmes de planification, d'organisation des ventes, d'instabilité des prix, de faible formalisation des relations d'affaires et de respect des normes de qualité. Ces actions inscrites dans la convention par la FENACOPAB partent des actions planifiées dans le Plan de Développement de la structure. Une fois validée ensemble avec DEFIA, celle-ci accompagne ces acteurs en mettant les ressources financières à leur disposition. La FENACOPAB réalise ces activités avec une autorisation d'exécution de chacune d'elle par la validation des Termes de Références auprès de DEFIA. Un point focal est désigné pour le suivi des activités. La période de couverture de la convention est prévue sur une durée de 2020-2023.

Une Convention de subsides d'investissement est signée le 17 décembre 2020 entre DEFIA et le Fonds National de Développement Agricole qui à travers ces différents guichets organisent des lignes de garantie dans six SFDs et trois Banques de la place partenaires de cette action pour accompagner le financement des acteurs de la filière. Il s'agit surtout ici d'un mécanisme de crédit-agricole. Déjà *19 transformateurs, 10 exportateurs et 8 fournisseurs de services*

*(intrants, emballages, équipements, etc.) bénéficie de cette convention de subside.*<sup>61</sup> Ceci complète les actions de l'ATDA avec le FNDA en matière de crédit-agricole. En effet toute activité en lien avec le financement agricole est à mener par le FNDA dans le cadre de la politique agricole au Bénin sous forme de ligne de garantie placée au niveau des SFDs et des banques pour les bénéficiaires. Le Guichet 3 du FNDA est pour le fonds de garantie interbancaire, refinancement des SFDs consacré spécialement pour l'accès au crédit-agricole. Cette convention est prévue se dérouler pour 29 mois soit s'exécutant sur la période de 2020-2023 et contribue en effet à rendre fonctionnel ce guichet de l'institution. Le mécanisme de mise en œuvre est fondé sur la mise à disposition des fonds par DEFIA à l'endroit du FNDA périodiquement. L'agri-entrepreneur entame la démarche au niveau de l'institution de finance tout en mobilisant sa contrepartie dans le compte de la structure de finance. Cette dernière est entièrement responsable de l'instruction et de l'approbation de la demande de crédit. Une fois la procédure terminée, l'institution délivre une lettre d'accord de crédit complémentaire et les dossiers sont acheminés vers DEFIA pour vérification de l'historique du crédit et de la qualité de l'emprunteur. L'autorisation est alors donnée au FNDA de mise à disposition des ressources à l'institution de microfinance qui organise le crédit suivant sa stratégie de gestion de risque notamment en payant directement les fournisseurs de l'agri-entrepreneur.

DEFIA conduit directement en collaboration avec l'organisation de l'ATDA7 des interventions de subvention directes sur les activités des producteurs-transformateurs-Exportateurs. Il est question pour les producteurs d'un appel à projets lancé sur base d'un canevas à renseigner. L'organisation niveau commune de l'ATDA7 c'est-à-dire les Cellules Communales de façon inclusive avec représentants de AIAB à cet échelon présélectionnent les dossiers sur base d'un outil d'analyse qui sont ensuite affectés au niveau de l'ATDA 7. A ce niveau un comité d'attribution participatif permet de sélectionner définitivement les acteurs à accompagner. En effet pour les producteurs il s'agit des appels à projets pour des subventions sans crédit ou subvention avec crédit, sur les activités préparatoires de mise en place des plantations à un pourcentage donné. Un total de 928 ha a été attribué.<sup>62</sup> De même les actions de l'ATDA7 accompagnent l'accès aux équipements (notamment tricycle) par des appels à projets format fiche à l'endroit des producteurs. Toutes les subventions sont gérées dans la logique partenariale

---

<sup>61</sup> <https://open.enabel.be/en/BEN/2366/1211/u/bnin-convention-signe-avec-le-fonds-national-de-dveloppement-agricole-pour-booster-la-filire-ananas.html>

<sup>62</sup> <https://open.enabel.be/fr/BEN/2366/1019/u/88-cooperatives-et-35-producteurs-bnficient-de-la-subvention-de-dessouchage-et-plantation-de-rejets-d-ananas.html>

privée-public sous forme de biens et services agricoles après versement des contreparties des promoteurs.

Au niveau des transformateurs et des exportateurs, un appel public est lancé pour la sélection de projets d'investissement autour des besoins éligibles et une procédure bien particulière dans les exigences. Les deux catégories sont également possibles, subvention sans crédit ou avec crédit. La sélection des projets est réalisée par un comité de sélection composé par DEFIA, ATDA7, et AIAB. Les promoteurs sont sollicités parfois pour clarifier ou défendre leur projet. Le comité effectue également des visites de terrain avant la notification aux bénéficiaires. En lien avec le lot1 : subventions sans crédit, les subsides sont attribués aux bénéficiaires suivant le mode opératoire bien défini, ceci une fois que les conditions préalables sont attestées (ouverture de compte auprès des structures de financement partenaires, mobilisation et versement de la contrepartie financière). Dans le lot 2 : le subside est logé dans les institutions de financement et DEFIA accompagne le promoteur pour l'obtention d'un crédit complémentaire adapté.

### **2.1.3 Complémentarité avec les autres projets intervenant partiellement sur la filière ananas**

Divers projets interviennent partiellement dans le pôle sur la filière et complètent les efforts menés autour de la filière. Le projet Appui au Renforcement Institutionnel dans le Secteur Agricole au Bénin (ARISA-B), est un projet mis en œuvre par Enabel sur financement de l'Union Européenne avec pour objectif la *'facilitation du processus de transition et d'opérationnalisation du partage de fonctions entre acteurs dans le contexte des réformes du secteur agricole au Bénin'*. Il participe au renforcement des capacités des acteurs au niveau des territoires en accompagnement à la réforme<sup>63</sup>. Couvrant la période 2019-2022, et sur base d'un diagnostic capacitaire des acteurs dont les ATDA, des actions de renforcement de capacité organisationnelles et individuelles sont prévues à l'endroit de ces derniers au travers d'un plan de renforcement de capacité.

Le projet PINEX (Pineapple Processing for Export Project 2016-2020) financé par l'USDA en collaboration avec l'AIAB a permis la mise en place d'une plateforme aéroportuaire et des infrastructures et équipements de gestion du fret de fruit frais. De même ces actions ont contribué au renforcement des capacités de quatre entreprises exportatrices pour l'exportation de l'ananas notamment à travers l'obtention de la **certification Global GAP** pour la conquête des marchés internationaux.

---

<sup>63</sup> <https://open.enabel.be/en/BEN/2279/p/appui-au-renforcement-des-institutions-dans-le-secteur-agricole-au-bnin.html>

Les acteurs présents dans le pôle et leurs domaines d'interventions sont donc pluriels et le tableau 1 ci-dessous les détaille.

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles</b>
Agence Territoriale de Développement Agricole 7 via le pilotage du Projet de Développement de la Filière Ananas (PNDFA)	-Elabore, faire valider et conduit avec les acteurs clés les plans de développement des filières aux fins d'amélioration de la production, productivité et compétitivité des ressources ; -Animation des relations entre acteurs et partenariat stratégique ; -Appui/Facilitation à la Production-Transformation – Exportation -Coordonner les projets de développement des filières -Met en place ou renforce les infrastructures agricoles -Facilite l'accès des acteurs aux informations, innovations et aux conseils agricoles -Facilite l'accès au financement et aux marchés -Appuie le développement des relations de partenariat entre acteurs -Coordonne les interventions des acteurs publics et privés sur la filière
SNRA (Université, INRAB, Lycée Technique Agricole, etc)	-Information-Innovation-Formation-Recherche
AIAB et ces réseaux faitières (FENACOPAB, ANAEB, FENACOTAB, CCAB)	-Coordonner la Production-Transformation-Exportation des fruits et dérivés -Apport privé d'investissement -Mobilisation des membres autour des activités des projets collaboratifs -Concertation de la profession -Défense des intérêts des membres -Lobbying et plaidoyer -Participe aux cadres de concertation -Services aux membres
ONGs et privés	Encadrements techniques des Organisations Professionnelles Agricoles : -Conseil Technique Spécialisé (CTS) -Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA) -Animation des Clusters
Coopératives de Prestation de Services (CoPSA)	-Prestation pour les opérations culturales dans l'itinéraire technique de production agricole (Labour-Désherbage-Planting-fumure- traitement phytosanitaire-Récolte etc)
PTFs (Enabel par DEFIA et ARISA-B ; etc)	-Promotion de la filière par pilotage du projet DEFIA -Appui technique et financier sur la filière
Fonds National de Développement Agricole et SFDs et Banques	-Gestion des Financements des projets des acteurs (Crédit-Agricole ; Subvention)
ABSSA et LCSSA	Contrôle et Certification des fruits pour l'exportation

**TABLEAU1: LISTE DES ACTEURS INTERVENANTS DANS LE POLE**

Parmi cette pluralité d'acteurs, on remarque la présence d'un nouvel acteur avec la réforme qu'est l'Agence Territoriale de Développement Agricole 7 (ATDA7) qui est apparue avec la nouvelle politique. En réalité elle remplace et constitue une transformation du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDer) de l'Atlantique au sud-Bénin dans son organisation et fonctionnement. De même le Système National de recherche agricole (SNRA)

est vu comme acteur central mais inscrit et intervenant dans le pôle avant la réforme, son organisation et fonctionnement a été renforcé avec la réforme, leur lien avec la filière était un lien existant d'appui à la filière. Les CoPSA ont vu le jour avant la réforme avec l'œuvre des réseaux d'acteurs filière qui existaient également. L'arrivée de la réforme a poursuivi l'initiative des CoPSA avec sa valorisation en augmentant la création de leur nombre cherchant à faire face à la question du nombre de la main-d'œuvre.

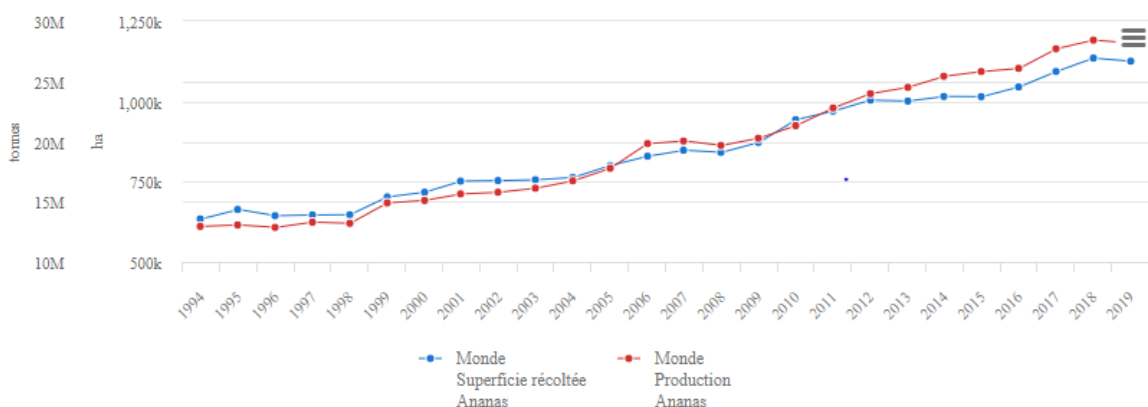
En somme de l'ensemble des acteurs intervenant dans le territoire on identifie ceux intervenant directement sur la filière et ceux qualifiés d'indirects qui agissaient sur la filière à travers des fonctions d'appui, soutien, contrôle à la filière. Ces derniers sont tous inscrits dans le territoire et seul l'ATDA 7 est vu comme nouvel acteur en changement au CARDeR-Atlantique.

### 3. L'ananas du Bénin face au marché mondial et Label ananas Pain de Sucre

Le label de l'ananas pain de sucre permet de spécifier une des variétés d'ananas produites au Bénin pour permettre un avantage concurrentiel. En réalité il est question dans le cadre de la mondialisation pour les territoires de se positionner tout en faisant face à la concurrence internationale. Divers instruments et stratégies sont mobilisés dans ce cadre pour demeurer durable sur un marché comme celui mondial. Se débattre contre la concurrence internationale est de mise pour les pays afin de se frayer une place. Le Bénin ne déroge pas à ce corolaire de la globalisation dans ces échanges de biens et services avec le monde. Tout ceci amène le pays à particulariser un des ananas produits et à construire sa différenciation.

#### 3.1. Le marché mondial du fruit d'ananas

La production mondiale d'ananas est passée de 12 millions de tonnes en 1995 à plus de 28 millions de tonnes en 2019, soit un accroissement de plus de 50% sur une durée de 24 ans.



Cette offre mondiale est essentiellement dominée par 10 pays producteurs dont le Costa Rica, les Philippines, le Brésil en sont les premiers mondiaux (**Paqui, 2020**), avec une production représentant le tiers de toute celle mondiale (**Cbi, 2018**)<sup>64</sup>. Seul le Nigéria s'y retrouve parmi ces 10 pionniers producteurs en ce qui concerne l'Afrique mais dont la production ne fait pas objet d'exportation mondiale (**Desclee et al., 2019**). En effet la part de l'Afrique dans la production mondiale de l'ananas ne représente que **17,5%**<sup>65</sup>. Au cours de la dernière décennie, les cinq premiers pays producteurs pour ce continent sont représentés dans l'ordre par le Nigéria, le Ghana, l'Angola, la Tanzanie et le Bénin<sup>66</sup>. Parmi ces cinq pays, seulement le Ghana, et le Bénin (basse proportion) participent au commerce international. En réalité, les échanges internationaux du fruit frais d'ananas ne représentent que **10%** de l'offre mondiale avec le Costa Rica comme pionnier pour une prépondérance de **71%** des parts exportations (**Paqui, 2020**). Ce leader ne cesse d'accroître ses espaces de marché par une augmentation de sa production. Une tendance qui s'accroît par la perte de compétitivité de certains pays comme l'Equateur, le Ghana, la Côte d'Ivoire et autres dont les parts de marché ont reculé et la production diminuée (**Desclee et al., 2019**). En clair il exerce sa suprématie sur l'échiquier international, ceci du fait des grandes étendues de terre allouées à la production mais aussi du fait de la présence de **multinationales** (Del Monte, Dole, Fyffes etc) productrices d'ananas de la **variété MD-2** (**Paqui, 2020 ; Cbi, 2018**)<sup>67</sup>. Cette variété hybride a été développée dans les années 1996 au Costa Rica par Del Monte faisant une entrée triomphale sur le marché de consommation de masse. Elle est ensuite introduite dans divers pays dont la Côte d'Ivoire et le Ghana pour l'Afrique qui ont fait le choix de son adoption, au détriment de la variété cayenne lisse qui est celle la plus endogène du marché. (**CNUCED, 2016 ; Paqui, 2020**)

### 3.2. Positionnement du Bénin dans ce paysage de l'ananas

En Afrique, les origines de l'ananas dans le commerce international sont représentées par le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Bénin et Togo. **Selon Fruitrop (2020)**, le marché international de l'ananas pour les pays en voie de développement demeure très compétitif et n'en constitue qu'un marché de niche bien exigeant en matière de qualité<sup>68</sup>. Pour cet auteur, réussir sur un tel marché et principalement pour les pays se positionnant par voie aérienne

<sup>64</sup> [www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/pineapple](https://www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/pineapple) consulté le 02/05/2021

<sup>65</sup> Statistique générée à partir du site de la FAO : [www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize](http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize) consulté le 26/03/2021

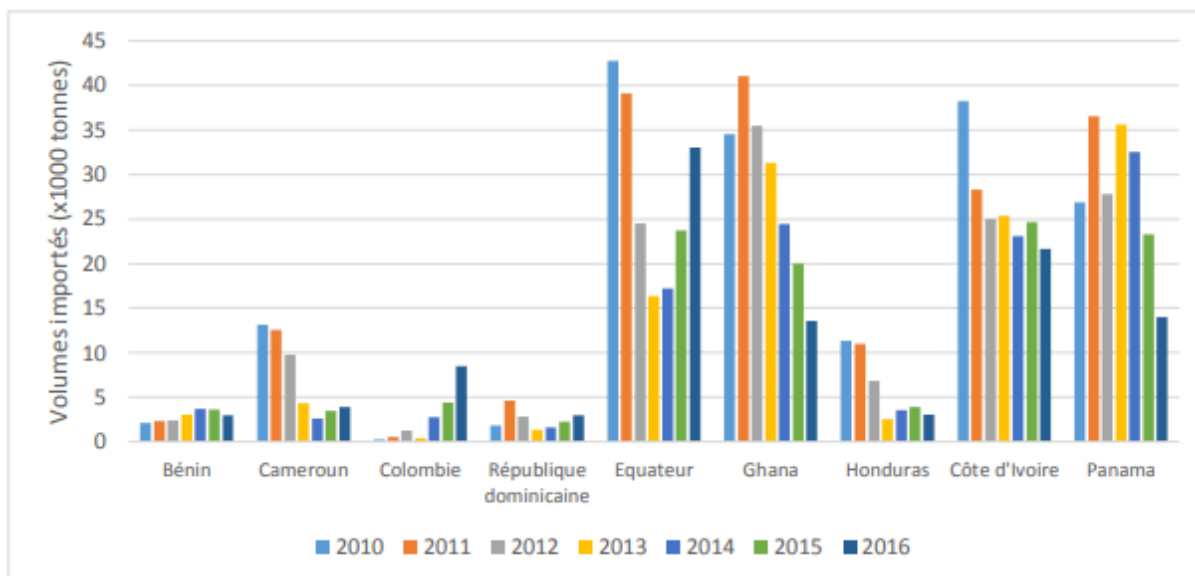
<sup>66</sup> Pourcentage calculée à partir des données statistiques de la FAO : [www.fao.org/faostat/fr/#data/QC](http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC) consulté le 26/03/2021

<sup>67</sup> <https://www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/pineapple> consulté le 24/03/2021

<sup>68</sup> FruiTrop N 272 repéré sur <https://www.fruitrop.com/Articles-par-theme/Bilans-et-previsions/2020/Marche-europeen-de-l-ananas-avion>, consulté le 02/05/2021

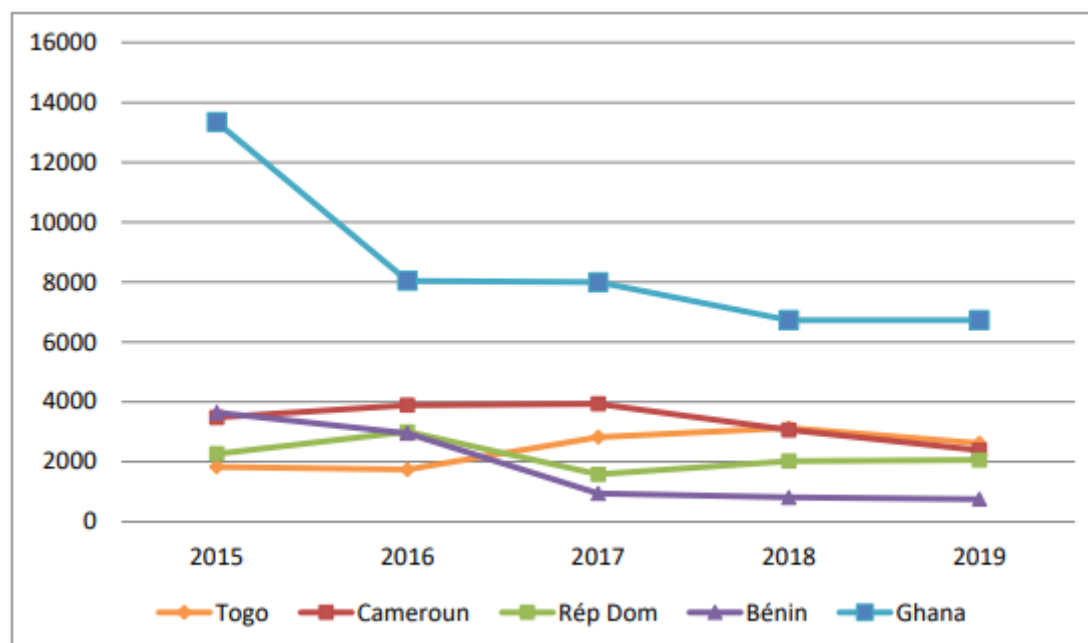
oblige de disposer d'une offre de meilleure qualité, homogène et s'appuyer sur des infrastructures de pointes. En effet, les pôles de consommation du fruit frais d'ananas dans le monde sont : l'Amérique du Nord, l'Union Européenne, le Japon et l'Asie (**Cosinus Conseil, 2017 ; Paqui, 2020 ; CNUCED, 2016**). Les pays fournissant le marché de l'Union Européenne le font essentiellement par voie maritime qu'on peut qualifier de consommation de masse. Un total de 98 % de l'offre d'exportation de l'ananas dans l'UE est réalisée par voie de mer avec 89% desservi par le Costa Rica et 9 % desservi par les pays : *Equateur, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Colombie, le Honduras, le Panama et la République Dominicaine* (**Paqui, 2020**). Tous ensemble, ces pays mettent sur ce marché via cette voie maritime la variété MD-2 encore appelée l'Extra Sweet. Ainsi et comme on peut le remarquer le commerce international de l'ananas **en Europe** est principalement **dominé par le MD-2**. L'offre restante c'est-à-dire les 2% participant aux échanges sur le marché européen et qui est estimée en 2019 autour d'une moyenne de 15.000 tonnes d'ananas est comblée par les ananas arrivant par voie aérienne (**Paqui, 2020**). Ce marché de niche de quantité restreinte est nourri par l'Afrique et se révèle être doucement en progression (**Desclee et al., 2019**). Un itinéraire sur lequel est tributaire les exportations de fruit d'ananas provenant du Bénin. En effet les exportations du Bénin vers le marché européen ne représentent que 2% de la production nationale d'ananas du pays dans une proportion égale de fruit sous forme frais et de jus d'ananas représentant un total de 7900 tonnes d'ananas (**Desclee et al., 2019**). Pour ces auteurs, les principales destinations européennes de l'ananas du Bénin sont : La France, la Belgique et la Suisse. **Cosinus Conseil (2016), et Limpico (2017)** montrent que plus de **60%** des exportations du Bénin en destination de l'Europe sont orientées vers **la France** ; ensuite le reste se partage entre la Belgique, l'Italie, la Suisse et l'Espagne. En dehors du marché européen (**2%** de la production nationale du pays), le reste de sa production nationale est destinée à hauteur de **50% pour le Nigéria, 22% pour les autres pays de la sous-région et 26% pour la consommation locale du pays.** (**Desclee et al., 2019**).

De 2010 à 2015, les exportations d'ananas du Bénin ont évolué de façon croissante sur le marché Européen (**Cosinus Conseil, 2018**). Le graphe ci-dessous le renseigne et présente une évolution de l'offre des principaux pays concurrents de la Costa Rica **sur le marché Europe**.



**FIGURE 3:** VOLUMES LIVRES PAR LES PRINCIPAUX PAYS CONCURRENTS DU COSTA-RICA FOURNISSEURS D'ANANAS A L'UE DE 2010 A 2016  
**SOURCE :** COSINUS CONSEIL (2018)

**Mais de 2016-2019 une tendance baissière s'est observée sur le marché de niche pour les exportations du Bénin.** Le graphe ci-dessous renseigne sur l'évolution des pays participants à l'exportation de fruit frais d'ananas vers l'UE de **2015-2019** sur le trajet aérien comblant le gap des 2% de la demande.



**FIGURE 4:** EVOLUTION DE L'OFFRE DES PRINCIPALES ORIGINES APPROVISIONNANT LE MARCHÉ EUROPEEN EN ANANAS FRAIS PAR AVION  
**SOURCE :** CABINET PAQUI POUR CENTRE INTERNATIONAL DE COMMERCE (2020)

Le marché de niche aérien est celui sur lequel on retrouve une gamme variée d'ananas. Il s'agit des variétés Pain de Sucre, Cayenne, MD-2/Sweet, et Queen Victoria (Cosinus Conseil, 2017 ; Paqui 2020). La lecture du graphe montre clairement que la position du Bénin n'est pas des

plus privilégiés et qu'il a même perdu des parts de marché conséquent sur la période. Selon Paqui (2020), les exportations du Bénin sur cette période ont chuté de 79% et est liée essentiellement à la décision du pays d'auto-suspendre ses exportations sur neuf mois entre 2016-2017. Pour cet auteur l'origine a fait objet de contrôle sanitaire révélant un dépassement des limites maximales de résidu (LMR) autorisées à l'usage de l'Ethéphon, ainsi le pays a fait le choix d'interrompre ses exportations de fruits colorés (Cayenne et Pain de Sucre) soit la quasi-totalité de son offre. En effet ce produit (Ethéphon) sert au déverdisage du fruit (colorer la peau du fruit) à la fin de son cycle de production. Il est utilisé pour jaunir le fruit et des doses sont recommandées à son usage à ne pas dépasser, il est question d'une norme autorisée dans son usage comme pour tout produit homologué à l'usage. Cette question touche les aspects de contrôle de qualité des fruits de l'origine, mais revêt d'autres aspects cachés dont l'image véhiculée par une spécification au niveau du consommateur. En effet, cette variété intègre moins le marché international du fait de sa couleur verte à l'état naturel qui n'est pas de coutume en Europe. Comme le souligne Paqui (2020), les consommateurs n'étaient pas attirés par le fruit vert. Dans la conscience de l'Européen, l'ananas mûr est de couleur jaune-or, une image qui semble être renforcée par l'origine avec l'usage de l'Ethrel dans le déverdisage des fruits mis sur le marché au détriment de l'œuvre parfaite de la nature. Comme relevé sur le site de France tv, *“le consommateur Européen achète la peau du fruit avant d'y goûter<sup>69</sup>”*. Le principal concurrent du Bénin sur l'itinéraire du pain de sucre est le Ghana qui jusqu'en 2016 mettait sur le marché le fruit vert mais a commencé par mettre sur le marché le fruit coloré par suite de l'auto-suspension du Bénin suivi du Togo qui positionne de façon limitée et irrégulière le fruit coloré (Paqui, 2020).

Au-delà de tous ces aspects le pays fait face en interne à des défis de productivité au regard des records qui puissent exister dans le monde c'est-à-dire atteint par le Costa-Rica pour sa variété MD-2, mais aussi la question favorite qui se pose pour les fruits en général et qui concerne leur homogénéité c'est-à-dire les différents calibres qui poussent à l'exercice des écarts de tri. Ainsi, diverses contraintes et défis se posent pour l'expression du potentiel identifié à cette source et sont de divers ordres.

La position du Bénin dans le commerce international est totalement marginale au regard des parts qui lui sont attribués sur l'ensemble du marché européen qui est dominé essentiellement par un leader mondial le Costa-Rica avec sa variété MD-2. Ce pays est ainsi en mal de

---

<sup>69</sup>[www.francetvinfo.fr/replay-radio/en-direct-du-monde/en-direct-du-monde-au-benin-les-exportations-d-ananas-vers-l-europe-suspendues-huit-mois-a-cause-d-un-pesticide\\_2392300.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/en-direct-du-monde/en-direct-du-monde-au-benin-les-exportations-d-ananas-vers-l-europe-suspendues-huit-mois-a-cause-d-un-pesticide_2392300.html) consulté le 29/03/2021

positionnement. Cette situation montre toute la complexité de l'enjeu pour les territoires en développement de chercher à se positionner dans le commerce mondial du fruit frais d'ananas mais aussi et particulièrement pour le Bénin lorsqu'on se rend compte que les agri-entrepreneurs dans ce pays sont essentiellement prédominés par de petites exploitations agricoles (0,5 ha-1ha). Des défis pas des moindres en matière de qualité et de toutes formes de différenciation apparaissent évidente dans cette course à la compétitive.

### 3.3.Processus de spécification de l'ananas du Bénin, une différenciation par la labélisation

Le Bénin est un pays où la production d'ananas s'articule autour de la variété Pain de sucre et la Cayenne participant toutes les deux dans son exportation de fruit. Il faut dire que la variété la plus cultivée dans le pays est de loin le pain de sucre soit 75% de la production nationale contre 25% pour la Cayenne (Desclee *et al.*, 2019). Cette variété **pain de sucre** que l'on appelle également **ananas bouteille**, est une variété facilement identifiable parmi toutes les autres présentes sur le marché international non seulement du fait de sa forme conique, sa couronne épineuse mais aussi du fait qu'à maturité le fruit demeure vert-bronze pour une chair blanche ou jaune pâle, il donne une image de fruit immature (Paqui, 2020).

Fadina et Berjolle (2018), montre que l'ananas pain de sucre produit au Bénin se différencie aisément des autres variétés populaires (Cayenne, et MD-2) avec une spécificité qui se matérialise par son apparence physique, ses qualités organoleptiques et son arôme typique. Pour ces auteurs la typicité de la variété associée aux facteurs : température, ensoleillement, humidité, type de sol etc , lui confère sa spécificité<sup>70</sup>. Limpico (2017), montre que le taux de sucre de cette variété est sensiblement supérieur à celui de la variété MD-2. Ainsi, différente des variétés classiques (Desclee *et al.*, 2019), elle a l'attribut d'être sucrée et douce (Dalberg, 2018), un bon rapport acidité/sucre et elle possède un arôme très fort et très agréable (Fadina et Barjole, 2018)<sup>71</sup>. Cette variété au travers de ses qualités organoleptiques dispose des avantages à valoriser pour se différencier d'un leader comme la Costa-Rica sur les marchés

---

<sup>70</sup> Fadina, A et Barjolle D, .(2018). Geographical indications to enhance the value chain of agricultural and agri-food products in **Benin**: Sugar loaf pineapple and Wagashi case. 13th European IFSA Symposium, 1-5 July 2018, P4 consultable sur : [http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2018/Theme5\\_Fadina.pdf](http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2018/Theme5_Fadina.pdf)

<sup>71</sup>Fadina, A et Barjolle D, .(2018). Geographical indications to enhance the value chain of agricultural and agri-food products in **Benin**: Sugar loaf pineapple and Wagashi case. 13th European IFSA Symposium, 1-5 July 2018, P3 consultable sur : [http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2018/Theme5\\_Fadina.pdf](http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2018/Theme5_Fadina.pdf)

d'exportation (**Enabel, 2018**). Le Bénin s'est spécialisé dans la production de cette variété (**Desclee et al., 2019**) et est identifié comme premier producteur mondial de celle-ci (**Dalberg 2018**). Différents moyens de différenciation sont mobilisés pour relever le potentiel du fruit et demeurer sur le marché international. Il est question de l'indication géographique protégée délivrée par l'Organisation Africaine de Propriété Intellectuelle (OAPI) au profit de l'AIAB dont le processus a fait intervenir une pluralité d'acteurs. De même, on retrouve la certification biologique délivrée à l'endroit d'une des usines industrielles organisée en cluster avec son réseau de producteur membre qui a été certifié par ECOCERT. Enfin, la certification sanitaire phytosanitaire délivrée par le laboratoire central de sécurité sanitaire des aliments du Bénin qui a le sceau d'un laboratoire Européen permettant de certifier tout fruit d'ananas avant son exportation, suivi de la certification Glogabl GAP qui est délivrée à divers acteurs dans le cadre du projet PINEX, mais aussi de l'accompagnement des acteurs par l'usine Blue Skies et également le projet DEFIA. Le cabinet agréé ayant délivré cette certification aux acteurs dans le cadre du PINEX est basé en Côte-d'Ivoire, il s'agit de Enval-laboratoire, qui est un des plus importants laboratoires d'analyses physico-chimiques et microbiologiques en Afrique de l'Ouest qui est accrédité au niveau international. Nous reviendrons sur ces processus de différenciation dans la suite. (**Chapitre 2, Section 2.4**)

## Chapitre 2 : Analyse contextuelle du pôle de développement agricole 7 du Bénin

Ce chapitre consacre une analyse faisant une confrontation théorique à la pratique relativement à différents aspects du pôle de développement agricole au Bénin. Il s'agit d'appliquer des éléments théoriques pour faire l'étude analytique du territoire béninois. Nous nous intéressons ici aux aspects de **zonage /territoire d'action publique**, au concept de **pôle de développement agricole**, à la **compétitivité territoriale** (spécificité, labellisation, certification), ainsi qu'à la **gouvernance territoriale**.

### 2.1. La délimitation du pôle de développement agricole 7 du Bénin : Une histoire de territoire

Cette sous-section s'intéresse au pôle de développement agricole 7 comme faisant référence à la notion de territoire. Elle fait un rapprochement théorique entre ce concept et la dynamique pratique de l'émergence du modèle Béninois de pôle de développement agricole 7.

#### 2.1.1. Ebauche théorique de la notion de territoire/zonage d'action publique

La référence au territoire est considérée de plus en plus dans la littérature comme l'échelle la plus pertinente pour observer, réfléchir et produire le développement (**Taiclet, 2011**<sup>72</sup>; **Jean Lachmann, 2010**<sup>73</sup> ; **Fabienne Leloup, 2017**<sup>74</sup>). Il a longtemps été considéré comme un support neutre de localisation (**Pecqueur, 2000, p19**)<sup>75</sup> ou le ciblage des interventions se faisait dans une logique de géographie prioritaire (**Taiclet, 2011**). Les différentes mutations observées à travers le temps ont donné une place importante à cette échelle territoriale du développement. Cette approche primitive a alors évolué pour donner une acception du territoire comme une construction socio-économique des acteurs (**Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur, 2018**)<sup>76</sup> même si des aspects culturels et politique lui sont attribués (**Pachoud, 2019, Campagne et Becqueur, 2014**)<sup>77</sup>. **Beucher stéphanie et Reghezza Magali (2017)** confirment cela lorsqu'ils affirment qu'un territoire ne *saurait se passer, pour exister, pour cristalliser et fabriquer des*

<sup>72</sup> Taiclet Anne-France. (2011). La territorialisation de l'action publique : un mode de gestion politique du déclin économique. In: *Droit et gestion des collectivités territoriales*. Tome 31, 2011. L'enjeu de la dépense locale. pp. 701-713. DOI : <https://doi.org/10.3406/coloc.2011.2297>

<sup>73</sup> Lachmann, J. (2010). Le développement des pôles de compétitivité : quelle implication des universités ?. *Innovations*, 3(3), 105-135. <https://doi.org/10.3917/inno.033.0105>

<sup>74</sup> Leloup, F. (2017). La transcommunalité à l'épreuve du fédéralisme : une illustration en Région wallonne. *Revue française d'administration publique*, 2(2), 353-368. <https://doi.org/10.3917/rfap.162.0353>

<sup>75</sup> Pecqueur B. (2000). Le développement local. *Alternative économique*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, p19-20

<sup>76</sup> Colletis, G. & Pecqueur, B. (2018). Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement: Le rôle de la proximité géographique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5(5-6), 993-1011. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0993>

<sup>77</sup> Pachoud C. (2019). Identity, feeling of belonging and collective action in localized agrifood systems. Example of the Serrano cheese in the Campos de Cima da Serra, Brazil. *Cah. Agric.* 28: 28. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2019028>

*différenciations socio-spatiales, d'une mémoire forgée dans la durée, présente dans les repères patrimoniaux qui le jalonnent et la qualifient.* La concorde établit sur les aspects sociaux et économiques permet de définir le territoire comme étant « *un concours d'acteurs ancrés dans un espace géographique délimité visant à identifier puis tenter de résoudre un problème productif jugé ou ressenti comme partagé par ceux-ci* (Campagne et Pecqueur, 2014)<sup>78</sup> ». Il résulte donc d'une **coordination d'acteurs** réunis pour résoudre un problème inédit et de construction de **ressources territoriales** (Lamara, 2009)<sup>79</sup>. De même toutes les définitions de territoire indique qu'il doit avoir des limites géographiques c'est-à-dire un *dedans* et un *dehors*. (Campagne et Becqueur, 2014).

La territorialisation émerge de plus en plus, et est 'considérée comme étant le corolaire de la mondialisation (Becqueur, 2008, Gabriel Colletis et Bernard Pecqueur, 2018)<sup>80</sup> mais aussi la recherche d'un développement harmonieux à travers la définition proprement territoriale d'acteurs pertinents et des solutions au développement économique (Taiclet, 2011). Elle renvoie également à l'idée d'une recomposition des modes d'action publique et du rôle de l'Etat dans les configurations (Taiclet, 2011<sup>81</sup>, Leloup, 2017<sup>82</sup>). Cette territorialisation désigne le processus de fabrication d'un territoire, qui traduit diverses réalités d'appropriation de l'espace terrestre et le résultat qui y est issu<sup>83</sup>. Parler de territorialisation dans l'agriculture revient à s'intéresser au *processus de construction d'un lien étroit entre l'activité agricole et les caractéristiques du territoire, en lien avec les autres activités présentes* (Magrini et al, 2016<sup>84</sup>). *Il s'appuie sur un ensemble de dynamiques (interactions) locales d'ordre économique, social et politique pour construire des ressources matérielles et immatérielles (telles que les connaissances), des biens spécifiques au territoire ; elle contribue notamment à la définition de terroirs.*

---

<sup>78</sup> Campagne P et Pecqueur B. (2014). Le développement territorial une réponse émergente à la mondialisation . Editions Charles Leopold Mayert, paris-France, p [www.eclm.fr](http://www.eclm.fr)

<sup>79</sup> Lamara Hadjour. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale :coordination d'acteurs et ressources territoriales. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8208>

<sup>80</sup> Pecqueur, B. (2008). Pôles de compétitivité et spécificité de la ressource technologique : une illustration grenobloise. *Géographie, économie, société*, 3(3), 311-326. <https://doi.org/10.3166/ges.10.311-326>

<sup>81</sup> Taiclet Anne-France. (2011). La territorialisation de l'action publique : un mode de gestion politique du déclin économique. Pp 701-713. [www.persee.fr/doc/coloc\\_2111-8779\\_2011\\_num\\_31\\_1\\_2297](http://www.persee.fr/doc/coloc_2111-8779_2011_num_31_1_2297)

<sup>82</sup> Leloup, F. (2017). La transcommunalité à l'épreuve du fédéralisme : une illustration en Région wallonne. *Revue française d'administration publique*, 2(2), 353-368. <https://doi.org/10.3917/rfap.162.0353>

<sup>83</sup> Beucher stéphanie et Reghezza Magali. (2017). La géographie, pourquoi et comment ?. Hatier paris 2017 ISBN 978-2-218-99197-4. P39

<sup>84</sup> Marie-Benoît Magrini, Isabelle Duvernoy, Gael Plumecocq. 2016. Territorialisation de l'agriculture : Définition. *Dictionnaire d'Agroécologie*, <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/territorialisation-de-lagriculture/>

**Leloup (2017)** identifie quatre types de réorganisation de l'espace public à partir de modèles spatiaux, en lien avec les buts qui leur sont assignés : 1) Une première catégorie de mise en lien de communes repose sur la recherche d'une masse critique suffisante ; la deuxième catégorie implique 2) L'espace idéal pour résoudre un problème soulevé. Il possède un qualificatif d'optimalité basé sur la proximité physique ou temporel. Ici pour chaque problème que l'on veut résoudre, on a une zone géographique d'intervention délimitée qui regroupe plusieurs communes. On a également 3) L'espace fonctionnel qui fait référence à l'espace organisé par un système de relations. 4) l'espace de mutualisation et de transversalité dans la résolution des problèmes publics. Il est un construit cohérent basé sur une proximité géographique et organisée. Les deux premières sont dans une approche descendante et les deux dernières dans une approche ascendante.

Les travaux de **Barbarot *et al.* (2013)** distinguent quatre leviers de territorialisation à savoir : l'ancrage territorial - l'intersectorialité (combien de thématique, combien de co-financeur,) -la coordination d'acteurs (est-ce que ça vise la coordination de différents acteurs) et la transversalité (combien de dimension de développement durable ).<sup>85</sup>

**Selon Grandclement (2012)**, les pôles doivent en effet se construire à partir des ressources et de la concentration d'acteurs existants et accélérer leurs réseaux à petite échelle<sup>86</sup>. Le pôle comme un territoire, est donc une question de rapprochement géographique mais aussi de lien entre acteurs. Il est alors utile de préciser les dimensions de la proximité comme descripteurs de la notion de territoire. **Pour la DATAR en 2012**, les actions menées par les pôles dépendent de leur contexte de développement c'est-à-dire du potentiel initial du pôle. Ainsi pour cet auteur il est important de comprendre/caractériser les ressources initiales du territoire sur la thématique du pôle et de ses parties prenantes pour une appréciation plus objective. **Pour Giaccaria (2009) cité par YAMEOGO (2015)**, La réussite des pôles se fonde sur la présence physique des entreprises dans un même espace auquel il faut associer le relationnel que les acteurs entretiennent entre eux. Il est aussi question pour l'auteur, de la proximité des centres urbains qui représentait un centre de consommation des produits issus d'un tel système. Dans son étude sur les modalités d'impulsion des pôles de développement agricole, **(F. Bezy ,1959 cité par**

---

<sup>85</sup> Anne-Sophie Barbarot, Tiphaine Renard, Dominique Vollet, Denis Lepicier, Marielle Berriet-Sollicet et David Tiveyrat. (2013). Propositions méthodologiques pour mesurer la territorialisation des projets de développement rural. P81-88. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3985>

<sup>86</sup> Antoine Grandclement. (2012). Géographie des pôles de compétitivité : réseaux et territoires de l'innovation. Géographie. Aix-Marseille Université, 2012. Français. fftel-00815894

**YAMEOGO, 2015)** propose un triptyque de critères reposant sur : *les sols d'excellentes qualités, le faible coût de transport des produits agricoles vers les marchés de consommation ou les ports d'exportation, de grandes aptitudes des populations à exercer l'activité agricole et l'esprit d'entreprise.*

En somme, pour qu'un territoire émerge, faut que les acteurs se coordonnent. De même les ressources sont importantes dans la construction d'un territoire. Leur révélation, valorisation et spécification par les coordinations des acteurs conditionne l'émergence des territoires (**Lamaha Hadjour, 2009**). Les territoires sont donc une émanation d'acteurs élaboré autour des dynamiques de proximités. **Andre Torre (2018)** distingue deux types de proximités : celle *géographique* et celle *organisée*.

La *proximité géographique* est une question de distance physique liée aux aspects de la morphologie de l'espace, mais aussi à la présence ou non d'infrastructures de transport. C'est cet écart entre deux entités qui peut être « *subie* », « *recherchée* » ou « *temporaire* ». Elle représente un potentiel disponible et susceptible d'être mobilisé par l'action humaine pour être valorisé.

La *proximité organisée* concerne les autres possibilités que les acteurs ont pour être proches en dehors de la relation géographique. Le vocable « organisé » fait allusion à une structuration dans la relation (Ex : dans une organisation). Cette proximité est vue sous l'angle d'une appartenance et d'une similarité à des catégories communes. La logique d'appartenance désigne le fait que les acteurs fassent partir directement ou indirectement d'un même réseau. On peut classer alors dans ce registre les relations professionnelles, familiales, scolaire etc. En revanche, la logique de similitude correspond à une certaine homogénéité culturelle. En effet, les acteurs membres d'une même religion, ayant une même ethnie, parlant la même langue sont susceptibles de vite interagir. Les individus ayant participé à plusieurs reprises à des activités ensemble, des projets communs pourront bien finir par partager une idéologie. Cette logique peut donc fédérer la « *proximité institutionnelle* ».

### **2.1.2 L'application au cas pratique de l'ananas dans le cadre de la promotion de cette filière par le pôle**

Le pôle de développement agricole 7 au Sud-Bénin s'insère dans une politique globale de territorialisation de l'agriculture qui remonte à 2016. Il concerne particulièrement la filière ananas qui elle définit un ensemble de dynamiques fonctionnelles la faisant qualifier d'un *système agroalimentaire localisé*. En effet, cette filière est ancestrale au Bénin et s'est

construite d'abord comme bassin de production. Elle a été inscrite parmi les filières de promotion par l'Etat dans le cadre de la diversification dans les années 1960. La création du lycée technique agricole a permis au sud-Bénin de faire la culture des variétés pain de sucre, et cayenne lisse avec les essais de démonstration qui s'y déroulaient. L'arrivée dans le paysage institutionnel du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural (CARDER) du Sud-Bénin en 1969 (**Adjovi, 2017**<sup>87</sup>) dans le cadre des politiques étatiques n'a pas été sans impact. Elle correspond à la structure périphérique chargée de promouvoir le développement rural au niveau périphérique-déconcentré notamment avec des agents de vulgarisation rurale faisant le point de contact entre les structures de recherches locales, les acteurs de la filière mais aussi servant de cadre de pilotage de toute la politique sectorielle et d'interface avec les projets/programmes de Pfts et ONGs. De même, la création de l'Université d'Abomey-Calavi en 1970 avec la présence de la faculté des sciences agronomiques dans la même année a joué également un rôle d'accompagnement pour la filière. En 1972, la société Dahoméenne de Fruits (SODAF) appuyée par la Société Internationale Financière pour les Investissements et le Développement en Afrique (SIFIDA) ont favorisées le début de la culture intensive de ce fruit pour l'exportation à l'état frais vers l'Europe. Elle a expédié ses premiers fruits en 1974 avec un poids de 350 tonnes. De 1977 à 1979 la SODAF a été rachetée par la Société Nationale des Fruits et Légumes (SONAFEL) sans aucune exportation de fruits (**Limpico, 2017**). Cette reprise a permis une diffusion de savoir-faire relatif à l'intensification des techniques culturales auprès de paysans du département de l'Atlantique ayant travaillé comme salariés sur la ferme d'État (**Le Meur, 2000 ; Vlavanou et al., 2020**). Par suite du rachat de la ferme d'Etat par la Société Fruitex Bénin en 1990 en faveur de la libéralisation, la culture de l'ananas a connu un essor avec une multitude de fermes privés d'ananas (SADAH, Rey, Satchivi, Groupe des Diplômés Sans Emplois Reconvertis, Groupement Noudéhouenou, Zossou,) et plus tard (Fruits d'Or, Fruits Tillou etc) (**Limpico, 2017 ; Le Meur, 2000**). Ces acteurs locaux ont impacté le paysage de la filière permettant de la construire sous forme organisée en des coopératives. Cet intérêt pour la culture de l'ananas s'explique par le fait que ce fruit est devenu un produit d'exportation très demandé sur le marché (déjà la présence du pôle urbain, la proximité du Nigéria, et la présence de l'aéroport dans le territoire pour les exportations vers les demandes Européen), mais aussi à cause de l'importance que le CARDER-Atlantique accorde à cette

---

<sup>87</sup> Adjovi, Ingrid. (2017). Le développement rural à l'échelle locale au Bénin ou l'histoire des réformes du CARDER de 1969 à 2017.

[https://www.researchgate.net/publication/328569557\\_Le\\_developpement\\_rural\\_a\\_l%27echelle\\_locale\\_au\\_Benin\\_ou\\_l%27histoire\\_des\\_reformes\\_du\\_CARDER\\_de\\_1969\\_a\\_2017](https://www.researchgate.net/publication/328569557_Le_developpement_rural_a_l%27echelle_locale_au_Benin_ou_l%27histoire_des_reformes_du_CARDER_de_1969_a_2017)

culture qui est perçue comme pouvant représenter ce que le coton est pour le centre et le nord Bénin (**Limpico, 2017**). Hormis quelques hommes d'affaires qui utilisent beaucoup de main-d'œuvre pour exploiter des dizaines d'hectares, les jeunes diplômés avec l'aide du CARDeR-Atlantique plantent sur de petites superficies (**Limpico, 2017**). Tandis que le marché local était ouvert et d'accès libre, seules les grandes exploitations détenaient le marché européen avec une clientèle diversifiée. Il faut dire que la présence de la capitale économique comme pôle urbain dans le Sud-Bénin ainsi que la proximité du Nigéria à servir comme centre d'attraction de consommation aussi pour l'émergence de cette filière. Les petits producteurs intéressés par les bénéfices de la commercialisation de l'ananas ont développé des systèmes de cultures extensifs et semi-intensifs. En raison du manque de maîtrise des itinéraires techniques notamment par ce dernier groupe, le CARDeR-Atlantique a organisé en 1996 avec l'appui technique de la Faculté des Sciences Agronomique de l'Université National du Bénin une formation des agents chargés de l'encadrement des petits producteurs avec l'élaboration de fiche technique pour la vulgarisation de la Cayenne lisse et Pain de sucre (**Limpico, 2017**). A la recherche de conseil technique et d'information relative à l'exportation les petits producteurs ont fait appel et bénéficié d'un projet franco-béninois localisé à la Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université (**Le Meur, 2000**).

Partageant une même ethnie, et sur la base d'une proximité géographique et de l'enchevêtrement dans les réseaux sociaux notamment qui servaient d'appui pour la production, ces acteurs vont dans le temps mais aussi au contact de la politique sectorielle, se constituer en des sociétés coopératives suivant une structure pyramidale et en interprofession.

Toute une politique de développement agricole est bâtie sous forme de plan stratégique de relance du secteur agricole sur la période de 2006-2015. Le processus de réflexion et de coordination des recommandations avec les différentes catégories d'acteurs du monde agricole et rural ont conduit à l'élaboration de ce dernier (PSRSA) en 2006. IL s'engage pour le développement des filières comme axe prioritaire pour le développement du secteur agricole et en donne les grandes orientations (**ANAGO, 2019**)<sup>88</sup>. Les Carder du sud-Bénin constituent les structures périphériques, déconcentrées de mise en œuvre de ces différentes interventions. L'évaluation du PSRSA qui est arrivé à terme en 2015 a produit des résultats généraux faibles.

---

<sup>88</sup> ANAGO E. pour UPA Développement International. (2019). Etude sur l'environnement porteur du secteur agricole béninoise. P30

Certaines filières ont connu des résultats bons cependant d'autres demeurent mitigés permettant d'avoir en général un secteur agricole à faible efficacité.

Différents acteurs assistent les acteurs filières dans le sud-Bénin au niveau du fonctionnement de la filière à travers les fonctions de facilitation, de soutien et d'appui à la filière ananas. Parmi ces acteurs, on distingue les projets de développement, les structures de vulgarisation de l'Etat (Carder), les institutions de crédit même si l'essentiel des activités sont auto-financés et que les crédits sont obtenus que par quelques grossistes, les organisations socioprofessionnelles et privées, les ONGs, les structures de contrôle (ABSSA à travers le LCSSA), les acteurs de la recherche en lien avec les carder, l'Université d'Abomey-Calavi etc. Ces acteurs entretiennent des relations à la fois formelles et informelles relativement coordonnées avant 2016. La filière mobilise en amont d'autres ressources du sud-Bénin dont la **main-d'œuvre locale, la terre, le climat, la matière première** (rejets), mais aussi en aval la population locale qui sert de marché de consommation. **Le Meur (2000)** montre que l'accès à ces ressources (terre, rejets, main d'œuvre) combine non seulement des mécanismes de marché mais aussi d'implication dans des réseaux qui peuvent être préexistants et mobilisés pour la situation, soit construits sur base de l'activité économique de production d'ananas.

Toute cette organisation du fonctionnement de la filière permettant la mobilisation des acteurs directs filière et acteurs indirects dans des logiques d'encastrement de l'activité économique à la communauté locale par les divers liens permet de la désigner comme étant un *Système agricole localisé (Syal)* représentant un avatar de territoire.

Cherchant une meilleure efficacité de ces liens existants (formels ou informels) relativement coordonnés, une bonne synergie des actions sur la filière, la bonne mobilisation de l'intersectorialité, des processus multi-acteurs, une bonne rationalisation des ressources puis une bonne efficacité dans la structure organisationnelle et fonctionnelle du Carder au profit de la performance de la filière et un développement équilibré des régions, les pôles de développement agricole ont été pensés dans une politique volontariste du développement agricole en général. Il est issu d'une rencontre entre un besoin ressenti des acteurs et d'ambition politique. Il correspond à une stratégie de territorialisation de l'agriculture béninoise suivant les caractéristiques propres à chaque territoire. En ce qui concerne la région du Sud-Bénin pour la filière ananas cette politique s'est construite autour du système agricole localisé de l'ananas qui offre une concentration autour de la capitale économique mais dans une logique filière et territoire cherchant une prise en compte d'acteurs filière, directs et indirects (qui sont ceux du

territoire) pertinents qui organisent le fonctionnement de la filière. Toutefois une meilleure prise en compte des acteurs de territoire est également recherchée dans la constitution du pôle.

Les fondements essentiels généraux de la stratégie reposent sur la combinaison non seulement de la filière mais aussi du territoire, la recherche de l'homogénéité des territoires autour d'une ou deux filières phares en fonction de cette vocation habituelle et des possibilités de marché, puis la recherche de la satisfaction des besoins en services adaptés avec une localisation adéquate des infrastructures/équipements agricoles. La démarche d'identification générale des pôles a été l'expérience de terrain sur le fonctionnement des filières phares et la connaissance des territoires agricoles, les travaux antérieurs sur les zones agroécologiques, et la proximité des villes.

La stratégie de construction du pôle de Développement Agricole 7 (PDA) au vu des caractéristiques préalables s'est donc articulée autour du fonctionnement de ce *Système agricole localisé de l'ananas*. Cette ressource (ananas) est prioritaire et moteur de développement de différentes communes. Prendre en compte les potentialités et les ressources propres au territoire dans une dynamique de proximité permettant de donner une meilleure orientation pour la promotion de la syal de l'ananas est donc ce qui a donné naissance au pôle 7. La logique étant de mieux combiner la filière agricole territoriale de l'ananas aux autres caractéristiques/ressources propres du territoire notamment les institutions de recherche, l'université, les acteurs de finances, organismes de certification etc. Ainsi le pôle de développement agricole 7 s'est délimitée autour des caractéristiques de fonctionnement de cette activité cherchant à mieux prendre en compte potentialité et ressource pour une meilleure promotion de la filière ananas dans ce pôle 7. La logique de cette construction peut donc est qualifiée de celle fondée sur du *bottom-up* au croisé de celle de *top-down*. Le territoire défini par le pôle est alors conçu dans une logique de décentralisation c'est-à-dire administré par une agence territoriale qui remplace le Carder dans son organisation et son fonctionnement. Il traduit une délimitation sur base des proximités existantes permettant non seulement de prendre en compte l'agglomération (taille optimale), l'espace fonctionnel par le fonctionnement de l'activité de la filière ananas (acteurs directs et directes), l'espace de résolution du problème d'efficacité de tout ce qui concoure à la performance de cette filière, mais aussi celui de mutualisation (rationalisation des ressources, partenariat public-privé-ptfs) et de transversalité de la filière.

## **2.2. Du pôle de développement agricole 7 au système agricole localisé**

La présente sous-section développe en théorie les éléments relatifs aux modèles de développement territorial précisément le pôle ainsi que du système agricole localisé. Elle présente ensuite une analyse pratique conceptuelle au contexte du Bénin

### **2.2.1. De la théorie sur le pôle de développement agricole au système agricole localisé**

Plusieurs avatars de territoire existent dans la littérature allant des Districts Industriels, les Systèmes Productif Locaux (SPL), les Systèmes Agricole Localisés (syal), aux clusters ou pôle de compétitivité. Pour Cerdan (2016) *le syal est fortement territorialisé que les DI et SPL du fait qu'il correspond à un espace délimité ou vit une population humaine en connexion étroite avec un espace productif agricole et des espaces naturels de biodiversité et de paysages spécifiques. De même l'ancrage du Syal se remarque en aval et en amont de la filière.*

Les pôles de compétitivité sont des regroupements d'industriels, d'universitaires et d'établissements publics de recherche dans une zone géographique précise. Son objectif est de promouvoir l'innovation en rassemblant les acteurs concernés autour des projets, pour le renforcement de l'attractivité et la compétitivité territoriale par l'innovation (**Réda DJAOUAHDOU et El- Hadi BOUKALKOUL, 2013**)<sup>89</sup>. **Bayenet et al. (2012)** abondent dans le même sens lorsqu'ils le définissent comme une combinaison d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou d'unités de formation et de recherche publiques /privées dans un espace géographique donné selon une approche partenariale s'articulant autour d'un projet commun à caractère innovant<sup>90</sup>. Disposant d'une masse critique pour atteindre un rayonnement à l'échelle de territoire ou de région (Boquet *et al.*, 2009)<sup>91</sup>; ou même une visibilité internationale, chaque pôle repose sur une stratégie commune de développement traduisant une création de richesses nouvelles de grande valeur ajoutée sur de projets communs de recherche et de développement (**DATAR, 2007**)<sup>92</sup>. Pour **Pecqueur (2008)** quatre caractéristiques principales permettent de définir le pôle : 1) La stratégie de développement, 2) Visibilité

---

<sup>89</sup> Boukalkoul, El-Hadi & Djaouahdou, Réda. (2013). Les pôles de compétitivité entre théorie et concrétisation pratique Cas de l'Algérie.

[www.researchgate.net/publication/333221491\\_Les\\_poles\\_de\\_competitivite\\_entre\\_theorie\\_et\\_concretisation\\_pratique\\_Cas\\_de\\_l'Algerie/citation/download](http://www.researchgate.net/publication/333221491_Les_poles_de_competitivite_entre_theorie_et_concretisation_pratique_Cas_de_l'Algerie/citation/download)

<sup>90</sup> Bayenet, B. & Capron, H. (2012). Les pôles de compétitivité : un nouvel instrument de la politique industrielle de la Wallonie. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 1(1), 77-98. <https://doi.org/10.3917/rpve.511.0077>

<sup>91</sup> Boquet, R., Mendez, A., Mothe, C. & Bardet, M. (2009). Pôles de compétitivité constitués de PME : quelle gouvernance pour quelle performance ?. *Management & Avenir*, 5(5), 227-244. <https://doi.org/10.3917/mav.025.0227>

<sup>92</sup> [https://poles2c.wordpress.com/2007/06/07/Qu'est-ce-qu'un-pole-de-competitivite-?|Poles2C\(wordpress.com\)](https://poles2c.wordpress.com/2007/06/07/Qu'est-ce-qu'un-pole-de-competitivite-?|Poles2C(wordpress.com))

internationale, 3) Partenariat et mode de gouvernance, 4) Apport des richesses nouvelles de grande valeur ajoutée<sup>93</sup>

**Sarazin (2016) montre qu'il n'existe de territoire que de territoire de projet c'est-à-dire une identité collective ou mobilisation autour d'un bien commun ou collectif.**<sup>94</sup> **Campagne et Becqueur (2014)** confirme cette assertion lorsqu'ils affirment que c'est précisément le projet de développement qui caractérise le territoire. Ce dernier est le marqueur de la *territorialité* (Boiffin, 2014)<sup>95</sup>. Une vision ou œuvre synergique d'acteurs qui se traduit en objectif et trajectoire structurée révélant la vitalité du territoire (Boiffin *et al.*, 2014).

On peut donc dire que les pôles de compétitivités sont donc mis en place au sein d'un territoire pour permettre une action collaborative/synergique entre entreprises, les laboratoires ou centre de recherche et des établissements ou organismes de formation autour d'un projet innovateur conduit en commun en direction d'un marché donné. Toutefois, une place semble être donnée également aux acteurs de financement en Afrique en ce qui concerne principalement les pôles de croissance agricole dans ces milieux. Comme le montre **inter-réseaux en 2016**, avec la crise alimentaire de 2008 un besoin croissant à l'investissement agricole pour faire face aux enjeux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle présents et futurs s'est fait sentir. De même, selon cet auteur, les difficultés persistantes des Etats et des bailleurs a financé le secteur agricole se constataient amenant l'Union Africaine à faire des recommandations de consacrer 10% des budgets public au secteur agricole pour pallier au manque d'investissement chronique, "dont 4% pour la recherche agricole". Ainsi, *La promotion des « partenariats public-privé » comme stratégie de financement du secteur agricole en Afrique s'est amplifié. Elle répond à la volonté d'une transformation de l'agriculture jugée « traditionnelle » en une agriculture à forte mobilisation de capitaux, capable d'accélérer la croissance agricole et de répondre à la demande alimentaire. Cette orientation vers les investissements privés se matérialise par différentes approches dont celle des pôles de croissance agricole (Inter-réseaux, 2016).*

Il faut aussi noter que la politique publique de rapprochement des acteurs se base sur divers piliers pour insuffler le développement. Pour La DATAR en 2012 *certaines se focalisent sur la stimulation de l'innovation, qui peut s'appuyer sur la recherche scientifique et technologique,*

---

<sup>93</sup> Pecqueur, B. (2008). Pôles de compétitivité et spécificité de la ressource technologique : une illustration grenobloise. *Géographie, économie, société*, 3(3), 311-326. <https://doi.org/10.3166/ges.10.311-326>

<sup>94</sup> Sarrazin, F. (2016). Les systèmes productifs localisés. Dans : , F. Sarrazin, *La construction sociale des bassins de production agricole: Entre facteurs de coordination et liens de coopération* (pp. 73-94). Versailles, France: Éditions Quæ.

<sup>95</sup> Boiffin J, Benoît M, Le Bail M, Papy F, Stengel P. (2014). Agronomie, espace, territoire : travailler « pour et sur » le développement territorial, un enjeu pour l'agronomie. *Cah Agric* 23 : 72-83. DOI: <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0688>

*donc bénéficier de l'implication des organismes de recherche, ou reposer sur d'autres facteurs comme la proximité du marché et la connaissance des usages. D'autres jouent sur d'autres leviers comme la formation de la main-d'œuvre et la diffusion des connaissances, des technologies, des savoir-faire et bonnes pratiques ou une aide pour accéder aux marchés internationaux.* De même Réda DJAOUAHDOU et El- Hadi BOUKALKOUL en 2013 distingue deux catégories de pôles : celui reposant sur la recherche scientifique de haut niveaux (formation) exemple des technopôles ; et ceux reposant sur les savoir-traditionnels

### **2.2.2. Le Cas pratique du modèle de pôle de développement agricole 7 du Bénin**

**Le pôle de développement agricole 7** fait appel à un regroupement de plusieurs acteurs au Sud-Bénin autour de la filière ananas. Il est d'abord question d'acteurs ou d'entreprises de la filière territoriale de l'ananas (producteurs, transformateurs, exportateurs, commerçants, consommateurs). Selon la commission de **l'Union Européenne (2020)**<sup>96</sup>, les producteurs d'ananas au Bénin se distinguent généralement suivant les habitudes culturelles (conventionnelle et celle biologique) souvent liée à l'encadrement (isolés ou encadré) et au niveau d'expérience. On retrouve 13.000 entreprises d'agri-entrepreneurs (producteurs) qui cultivent l'ananas, dont majoritairement des petits exploitants. On note les transformateurs artisanaux, semi-industriels et industriels. Deux cents quarante-cinq (245) unités de transformation de l'ananas sont recensées (**DEFIA, 2020**), dont deux (02) unités industrielles modèles (Desclee *et al.*, 2019), et trois unités semi-industrielles et 240 unités artisanales (**DEFIA, 2020**)<sup>97</sup>. Un nombre de 18 entreprises d'exportation sont également identifiées pour le pôle (**Desclee *et al.*, 2019**). Ainsi les unités artisanales dominent en nombre, et quelques semi-industriels et industriels sont présents.

En dehors des acteurs de la filière locale de l'ananas, le pôle mobilise d'autres acteurs territoriaux dont ceux intervenants dans le domaine de la recherche qui sont regroupés sous le vocable général du Système National de Recherche Agricole (SNRA). En ce qui concerne les acteurs du SNRA pour le pôle 7, il est question de l'Institut national de recherche agricole (INRAB), de l'Université d'Abomey-Calavi (via le laboratoire des sciences agricoles ) et du lycée technique agricole .

---

<sup>96</sup> <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d-/documents/benin-ananas-study-brief-fr-1>

<sup>97</sup> Projet DEFIA de Enabel. (2020). Fiche Produit : Chaîne de Valeur Ananas, subvention aux investissements dans les unités de transformation de l'ananas. Consultable sur enabel.be

Dans le domaine de la formation et de l'encadrement des acteurs de la filière, le pôle positionne diverses Organisations Non Gouvernementales (ONGs) sur différentes thématiques tant techniques que managériales. Il est question ici de la formation des acteurs filières sur le conseil technique spécialisé, le conseil de gestion, et le conseil à l'animation des clusters.

L'agence Béninoise de sécurité sanitaire des aliments (ABSSA) à travers son bras opérationnel le laboratoire central de sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) y est également inscrit pour le contrôle/certification de l'ananas et fait partir des acteurs mobilisés.

Un plus en termes d'acteurs également, ancrés et mobilisés dans le pôle agricole 7 au Bénin sont ceux intervenants sur le volet de financement agricole comme le Fonds de Développement Agricole en partenariat avec les banques et microfinance agissant pour faciliter l'accès aux services financiers adaptés (crédits-agricoles). Il s'agit d'accompagner l'ensemble des acteurs de tous les maillons de la filière à avoir une facilitation dans l'accès au crédit agricole dans une logique de partenariat public-privé. En réalité l'auto-financement représentait le principal mode de financement rencontré avant 2016 au Bénin chez presque l'ensemble des acteurs de la filière ananas à l'exception de quelques commerçants (exportateurs, grossistes) et transformateurs qui ont accès aux crédits formels auprès des institutions de financement locaux, Banques commerciales, etc. De même lorsque les acteurs sollicitent le crédit, les conditions des prêts commerciaux classiques ne sont pas souvent adaptées au contexte de la production d'ananas dont le cycle est long. Les petits producteurs quant à eux ne disposant de garanties, la perception des risques croît du côté des structures de financement qui sont très réticentes. Pour amoindrir cela ce n'est que les transformateurs et exportateur qui cautionne les producteurs et se chargent de gérer les financements sous forme de crédits intrants dont ils assurent la récupération en nature lors de la livraison des fruits par les producteurs membres de leurs réseaux. Le préfinancement direct de la production par quelques commerçants grossistes existe aussi dans le secteur mais avec des conditions prohibitives pour les producteurs (**Desclee *et al.*, 2019 ; Cosinus Conseil, 2018**). De tout ce fait les acteurs de financement sont intégrés dans le pôle de développement agricole 7 et semble représenter une denrée utile pour le territoire.

Il faut dire que tous ces différents acteurs mentionnés précédemment, sont engagés et mobilisés dans une action collective autour d'un projet de développement. Le projet de développement de la filière ananas (PNDFa) est ainsi ce qui permet d'identifier cette construction et a pour vision de : **'Faire de l'ananas « made in Benin » un label de qualité reconnu mondialement, grâce au développement durable et inclusif de la filière à travers la promotion des**

**exploitations et entreprises agricoles de production, de transformation, de distribution et d'exportation performantes et compétitives à l'horizon 2021'**. A travers cette vision les acteurs semblent mettre l'accent autour de la compétitivité dans la construction d'une ressource territoriale, d'une visibilité mondiale du territoire par sa marque de production d'ananas ou sa logique de spécialisation, et d'une durabilité de la stratégie. Les enjeux de cette œuvre commune peuvent se lire comme ci-dessous :

Défis	Axes stratégiques	
Faible productivité au niveau primaire et post-récolte notamment la transformation	Développement des chaînes d'approvisionnement en intrants et des technologies améliorées de production primaire et de transformation d'ananas	<b>COMPOSANTE 1 :</b> APPUI A L'ACCROISSEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE AU NIVEAU PRIMAIRE ET POST-RECOLTE
Une compétitivité assez limitée au niveau des CVA de la filière	Accroissement des capacités d'exportation de l'ananas frais et des dérivés répondant aux normes sur les marchés sous régionaux, de l'UE et des pays arabomusulmans.	
Prédominance des relations non formelles et de modèles d'affaires peu compatibles à l'entreprenariat agricole.	Développement de modèles d'affaires inclusifs favorables à l'émergence de véritables entreprises qui rendent des services de qualité aux petits producteurs et transformateurs.	<b>COMPOSANTE 2 :</b> APPUI A L'AMELIORATION DE L'ACCES AU MARCHÉ ET AU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS D'AFFAIRES
Une faible professionnalisation des acteurs des CVA à la base d'une gouvernance médiocre de la filière	Renforcement des capacités de l'AIAB en matière de structuration, de professionnalisation et de développement de services économiques à ses membres.	<b>COMPOSANTE 3 :</b> GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET GESTION DES CONNAISSANCES AU NIVEAU DE LA FILIERE
Un faible niveau de coordination des interventions & une gestion inadéquate des connaissances	Mise en place d'un système de gestion des connaissances, de suivi-évaluation et de mise à l'échelle des innovations pour le développement de la filière ananas.	

**TABLEAU 2:** DEFIS, AXRES STRATEGIQUES ET COMPOSANTES DU PNDFFA

**SOURCE :** (COSINUS CONSEIL , 2017)

Il est donc question pour ces acteurs partenaires dans le cadre de ce projet, de viser la compétitivité qui revient à parler de l'innovation. La thématique agricole du pôle 7 fait donc qu'il est question d'impulser l'innovation au profit de la filière ananas. Le pôle de développement agricole de la filière ananas au Bénin semble intégrer divers piliers sur lesquels reposent le développement des pôles. L'innovation traduite dans le cadre du PNDFFA porte sur différents aspects : Pour la composante 1) elle passe notamment par la garantie aux producteurs des semences certifiées c'est-à-dire la mise au point par la recherche des semences prébase et de base pour les différentes variétés d'ananas (Pain de sucre , cayenne lisse) ; la mise en place et la formation des pépiniéristes pour la production des rejets/semences de qualité aux profits des producteurs d'ananas ; le développement et la mise à disposition d'un engrais spécifique à la production de l'ananas (c'est-à-dire une formule unique d'engrais) ; Garantir la disponibilité

des films polyéthylène ; Faire la promotion de l'utilisation des TIC dans la vulgarisation ; le conseil aux entreprises de production, de transformation et d'exportation d'ananas. De même l'innovation porte aussi sur l'organisation des revues technologiques agricoles, la mise à disposition du règlement technique de production, contrôle qualité, de certification et du conditionnement du matériel végétal de production d'ananas ; la promotion des coopératives de prestations agricoles (regroupement de la main-d'œuvre agricole en société coopérative) ; de la mécanisation et l'irrigation d'appoint d'ananas. La composante 2) fait appel notamment en termes d'innovation au recyclage et à la valorisation des sous-produits (ou produits dérivés) de l'ananas ; mise en œuvre du processus de traçabilité, de labélisation, et de qualification en Indication Géographique de l'ananas ; Faciliter la mise en place et l'animation des clusters ; appuie des exportateurs au positionnement efficient sur les marchés de l'UE.

Deux autres projets interviennent directement sur la filière ananas au Bénin. Il s'agit du projet de Développement de l'entrepreneuriat et de la filière ananas (DEFIA) au Bénin dans le cadre de la coopération Bénino-Belge. Du projet de recherche national sur l'amélioration de la productivité et de la compétitivité et le développement d'une indication géographique de l'ananas Pain de Sucre du Bénin avec la contribution financière de la FAO. Ces différentes interventions contribuent à la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du PNDF.

Le processus de localisation des acteurs du pôle de développement agricole 7 pour la promotion du fruit phare de l'ananas offre une concentration géographique (**agglomération spatiale**) des **activités** autour de la capitale économique du pays au Sud-Bénin. La diversité et l'ensemble (taille) des acteurs de la filière sont pris en compte ainsi que la mobilisation de l'essentiel et l'utilité des autres acteurs du territoire dans cette démarche partenariale. Ainsi le pôle donne la possibilité d'une prise en compte/intégration totale et inclusifs des membres dès lors qu'elle se situe dans le zonage et les activités du pôle. Les règles d'adhésion dans les différents réseaux constitutifs sont définies permettant de structurer l'entrée de nouveaux acteurs. La masse critique atteinte par cette zone lui permet non seulement d'être reconnu comme bassin de production d'ananas pour le pays mais encore « premier producteur mondial d'une des variétés produites qu'est le pain de sucre (Dalberg, 2018) ».

L'inscription spatiale de l'économie ou du processus de production et des acteurs définit un espace continu et contigu qui permet d'opérer dans une proximité géographique activée par les relations humaines dans le cadre d'une proximité organisée.

### 2.3. Compétitivité, Coopération et Externalités

La sous-section traite des points relatifs à la coopération dans le pôle de développement ainsi que des avantages générés dans ce cadre. De même elle présente les aspects qui fondent la stratégie de compétitivité de ce dernier. Un premier point théorique sur ces aspects est abordé suivi d'une application au cas étudié.

#### 2.3.1. De la théorie sur la compétitivité, Coopération et Externalités....

Les pôles de compétitivité s'inscrivent dans la continuité des modèles territoriaux de développement. Ainsi il intègre la même dynamique interne de ces autres formes et qui est identifiée par **Sarazin F (2016)** comme celle de **coopération-concurrence-émulation**. La coopération génère des *externalités* qui sont des avantages dont bénéficie une entreprise lorsqu'elle est inscrite dans un réseau d'acteurs.

Parler de compétitivité territoriale revient à se dire que le territoire joue un rôle dans la performance économique, le développement ou la création de richesse. La notion de compétitivité territoriale ou avantage compétitif territorial est une notion complexe (Claude Courlet, 2010) et qui fait débat (Marie Delaplace, 2013 ; Jean Lachmann, 2010). Pour certains auteurs, le concept de compétitivité territoriale est fiable parce que le territoire joue un rôle dans la mise en place d'un environnement économique local efficace pour les entreprises, et surtout parce qu'il permet l'établissement des connaissances, des normes explicatives, et des modèles de coopération. Cette fabrication sur laquelle repose le parcours d'innovation des entreprises, reflète la dynamique d'apprentissage collectif, permettant une croissance des connaissances qui intègre la culture d'entreprises et la culture du marché de travail local (Camagni, 2006). Pour faire simple, Claude Courlet et Bernard Becqueur (2013) définissent la compétitivité territoriale comme la réussite de régions ou villes en concurrence les unes avec les autres. Pour ces auteurs, il s'agit de la dynamique relative de la production et de l'emploi, de l'attractivité de la participation au commerce mondial, de l'investissement (privé ou public, local ou étranger), et de la main d'œuvre qualifiée, des entrepreneurs et des technologies générées en attirant des activités innovantes. En termes de concurrence, les régions et territoires opèrent dans le cadre du commerce interrégional, sur le marché international des matières et des facteurs de production sous le régime de l'avantage absolu et non comparatif (Camagni, 2006 ; Claude Courlet et Bernard Pecqueur, 2013). Il est question de la recherche des avantages différenciatifs c'est-à-dire de différencier le territoire par son offre pour qu'il devienne spécifique et donc échappe à la concurrence. Cette compétitivité se fonde *sur une stratégie liée à la qualité des produits ou des services et au renforcement de la capacité innovatrice afin de générer de*

*nouveau produit ou sur la valorisation des économies externes et la construction d'avantages compétitifs très en amont du système productif* (Claude Courlet et Bernard Pecqueur, 2013). Colletis et Pecqueur (2018) montre que les facteurs de concurrence spatiales se rattachent aux *ressources spécifiques*. Pour eux, les stratégies de spécificités des territoires comme les produits labélisés (AOC, IGP, etc) ou incluant des savoir-faire spécifiques sont mobilisés comme instrument de compétitivité des territoires.

Lorsqu'un territoire peut faire face à la concurrence du marché tout en assurant une durabilité environnementale, économique, sociale et culturelle basée sur une logique de réseau et de connexion interterritoriale, il devient compétitif. Autrement dit, le postulat de la compétitivité territoriale est : la prise en compte des ressources territoriales, la participation des acteurs et des institutions, l'intégration des directions d'activité dans la logique de l'innovation.<sup>98</sup>

Le pôle représente le biais par lequel des moyens sont octroyés aux acteurs d'entreprises de fournir sur le marché des offres de qualité spécifique identifiables et reconnus qui servent ainsi d'outil nouveau de compétitivité (**Pecqueur, 2008**). Par exemple, la compétitivité de syal semble être liée aux caractéristiques territoriales des produits, au réseau de relations et institutions qui les régulent, plutôt qu'à l'économie externe en lien avec la densité des entreprises locales (**Sarazin, 2016**).

### **2.3.2. ...au cas pratique du pôle de développement agricole 7 du Bénin**

Le pôle de développement agricole 7 fait appel à une coopération qui se développe sous forme de projet dont celui du PNDF. Sa logique est tournée vers le clients et marché. La mise en œuvre de ce projet génère plusieurs avantages. Il est question d'avantages en terme de biens et services notamment 1) financement agricole mis au point sous forme de subvention et des crédits agricoles, 2) Intrants et semences agricoles mis à disposition sous forme de subvention agricole, ou des résultats de recherche pour les semences végétales (engrais spécifiques , rejets certifiés), 4 ) Connaissance professionnelle et aux innovations technologique c'est-à-dire les informations ou idées nouvelles issues du conseil technique et de gestion que délivre les ONGs intervenant sur cette thématique , l'université et le lycée technique qui met sur le marché des jeunes prêts à se lancer l'auto-emploi agricole, les manuels et référentiels technico-économiques de vulgarisation mis au point par la recherche agricole, les formations initiées au profit des semenciers pour la production des rejets de qualité, les revues technologiques mis au

---

<sup>98</sup> Commission Européenne. (1999). La compétitivité territoriale : construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER fascicule1. [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)

point par le SNRA. De même on note des avantages liés aux services de contrôle-certification que délivrent le LCSSA au profit des acteurs pour l'exportation des fruits.

Les acteurs de la filière sont organisés sous formes de coopérative de la base au sommet en famille d'acteurs et en interprofession. L'appartenance à une société coopérative offre des avantages en termes d'opportunités d'accès à divers services et à divers marchés (**commission de l'UE, 2020**). Ainsi ces producteurs développent des relations d'affaires avec l'aval étant dans cet espace organisé. Les faitières rendent certains services également de facilitation d'accès aux intrants et aux semences agricoles, les groupes de tontines constituent des sources de financement pour ces acteurs. Les partages d'expériences entre acteurs coopérants, la facilité d'accès à la diffusion de l'information et l'innovation, l'accès à des rejets auto-produit ou certifiés chez d'autres membres, les achats et ventes groupés constituent également autant d'avantages d'inscription dans ces réseaux.

Nous avons montré dans le contexte que la filière ananas est une filière territoriale qui est en mal de positionnement sur le marché international. Cette ressource construite au sein du système productif local offre une spécificité pour la variété pain de sucre qui se positionne certes sur un marché de niche mais pas sans difficultés. Elle est une ressource territoriale spécifique offrant des caractéristiques uniques notamment sa couleur, sa forme, son taux de sucre (légèrement au-dessus de la variété phare du marché). Ces spécificités sont liées à divers facteurs dont ceux pédoclimatiques du milieu mais aussi à un savoir-faire technique endogène du facteur humain qui font de la région du sud-Bénin le premier producteur mondial de cette variété. Toutefois seulement 2% de ce fruit participe aux échanges sur le marché Européen. Les exigences en termes de standard de calibrage des fruits c'est-à-dire d'homogénéité de la variété font que plusieurs fruits sont déclassés par les acteurs locaux dans l'exercice de tri pour participer aux échanges sur le marché Européen. En effet le marché de l'Union Européenne en terme de standard autorise les fruits de calibre (poids en grammes), A1 (1900 à 2200), A2 (1600 à 1900) , B3 (1300-1600), B4 (1100 à 1300) et les autres fruits sont qualifiés de hors calibre ce qui limite la quantité d'offre sur ce marché. Les rejets d'ananas étant auto-produits après la récolte des fruits par les producteurs eux-mêmes il n'existait pas des rejets certifiés spécifiques à l'ananas. De même différents morphotypes ou cultivars sont propres à une même variété, ainsi cette hétérogénéité variétale s'observait du fait que l'épuration variétale n'était pas faite. Les producteurs pouvaient avoir accès aux rejets entre eux à tout venant ou les récolté sur leurs champs du fait qu'il s'agit d'une régénérescence naturelle pour en faire une nouvelle plantation. Des efforts donc de la recherche agricole variétale méritaient donc d'être consentit pour

augmenter la quantité des fruits participants aux échanges dans l'espace de l'UE. De même des questions de productivité, de rendement sur la variété méritaient des travaux. Du fait que l'image véhiculée par la couleur verte du fruit à maturité fait qu'elle intègre également moins le marché européen l'origine a longtemps fait de la production du fruit coloré (jaune-or) sa marque à travers l'usage de l'Ethrel dans le processus de production pour le déverdisage en fin de cycle de production. En effet l'Ethéphon est *un accélérateur de croissance permettant également d'accélérer la coloration du fruit (Enabel, 2018)<sup>99</sup>*. En 2016 l'origine a fait l'objet de contrôle sanitaire sur le marché international qui a fait le constat d'une dose élevée d'usage d'Ethéphon donnant un excès en matière de Limite Maximale de Résidu (LMR) de ce produit. Ainsi le pays a fait le choix d'auto suspendre en 2016 ses exportations de fruits colorés pour développer diverses stratégies de positionnement. **Trois stratégies de labellisation du fruit** ont été mises au point pour s'adapter à ce changement du marché. Il s'agit de la certification au standard volontaire (Biologique, Gloabl GAP), la certification sanitaire phytosanitaire et l'Indication Géographique Protégée (IGP).

#### **2.4. Du label à la certification géographique**

Nous traitons ici les grandes formes de stratégies mobilisées par les acteurs pour se frayer un chemin dans le cadre du changement intervenu sur le marché mondial du fruit pour le pays et qui représente un choc obligeant le choix d'une réorganisation dans les dynamiques préexistantes faisant montre de capacité du territoire à être compétitif. La sous-section présente d'abord les aspects théoriques de la thématique suivi ensuite des éléments pratiques d'application au Bénin.

##### **2.4.1. De la théorie sur le label et la différenciation par l'origine**

**Selon Paqui (2020), il faut dire** que l'Union Européenne n'a pas édicté une réglementation de qualité spécifique à l'ananas. Tout acheminement d'ananas c'est-à-dire son importation doit juste être conforme à la normalisation cadre (standard qualité) qui permet de garantir que les produits importés et vendus à l'état frais sont sains de qualité, loyale et marchande. Mais la commission économique des nations unies pour l'Europe (CEE/ONU) ainsi que le CODEX Alimentarius ont mis au point sous seing privé une norme de qualité spécifique pour l'ananas. La norme CODEX intègre un critère sur la Limite Maximale de Résidu (LMR) en plus de ceux relatifs à la qualité cadre global. La norme CEE/ONU fait appel à une brochure d'interprétation accompagnée d'images. Ces normes servent souvent de base dans l'élaboration des cahiers de

---

<sup>99</sup> Enabel. (2018). Portefeuille du nouveau Programme de Coopération bilatérale Bénin-belge. (2019-2023) Version C soumise pour ANO Poste, 20 octobre 2018. P17

charge entre importateur et exportateur. De même cet auteur affirme qu'un certificat phytosanitaire n'est pas une exigence pour l'importation de l'ananas, toutefois certains importateurs de ce fruit par la voie aérienne accordent une exigence à un tel certificat phytosanitaire délivré au départ. Il montre également que le fruit d'ananas peut faire objet de plusieurs contrôles (phytosanitaires a propos des contaminants, les métaux lourds, et LMR).

La grande distribution en Europe a développé plusieurs certifications privées mettant l'accent sur la traçabilité et les bonnes pratiques agricoles permettant de rassurer les consommateurs. Ces dernières sont volontaires du fait que cela n'est point imposées par les réglementations européennes et la soumission à elles est liée au vouloir (**paqui, 2020**). Cet auteur montre que dans la réalité cela devient également de plus en plus incontournable si on souhaite avoir accès au marché européen car ces acteurs privés importateurs l'appliquent ou mettent en place un système de contrôle équivalent. La plus en vue et reconnue parmi ces certifications est le Global G.A.P. L'obtention d'un certificat par un exportateur est la preuve qu'un système de traçabilité est installé au niveau du producteur et que l'exportateur a en interne tout un mécanisme attesté de procédures garantissant l'innocuité des produits qu'il exporte. En plus du Global GAP, une certification plus spécifique est celle d'agriculture biologique qui elle peut entraîner une meilleure valorisation du produit importé (**Paqui, 2020**).

Entre dynamique filière et celle territoire, on observe des milieux qui se différencient et restent compétitifs (Madelrieux *et al.*, 2017). En effet une forme de différenciation est celle par les produits sous appellations contrôlées comme l'Indication géographique protégée (IGP). Derrière une appellation d'origine, on retrouve souvent la dynamique d'une organisation de producteurs et d'acteurs des territoires (Belletti *et al.*, 2016)<sup>100</sup>. Ceux-ci valorisent des spécificités des produits, mais aussi la capacité d'action collective des acteurs qui induit l'activation des ressources naturelles de son origine (Belletti *et al.*, 2016). Elle représente l'un des aspects du droit de propriété intellectuelle du commerce (Cerdan *et al.*, 2018). Sa démarche institutionnelle fait foi d'une attractivité du territoire (Lamani *et al.*, 2015)<sup>101</sup>, et protège contre l'usage frauduleux du nom géographique. Les institutions jouent le rôle de tiers garant pour le contrôle de la qualité (Sarrazin, 2016)<sup>102</sup>. L'IG est utilisée comme un moyen de valorisation

---

<sup>100</sup> Belletti G, Chabrol D, Spinsanti G. (2016). Échapper au piège « qualité–exclusion » dans les indications géographiques réflexions sur le cas du poivre de Penja. Cah. Agric. 25: 55002. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2016034>

<sup>101</sup> Lamani O, Ilbert H, Khadari B. (2015). Stratégies de différenciation par l'origine des huiles d'olive en Méditerranée. Cah Agric 24 : 145-50. DOI: <https://doi.org/10.1684/agr.2015.0749>

<sup>102</sup> Sarrazin, F. (2016). *La construction sociale des bassins de production agricole: Entre facteurs de coordination et liens de coopération*. Versailles, France: Éditions Quæ. <https://doi.org/10.3917/quae.sarra.2016.01>

des produits agricoles d'origine ; d'accompagnement des systèmes agroalimentaires localisés, mais aussi pour favoriser la mise en marché des petits producteurs (Belletti *et al.*, 2016). Elle est génératrice de la rente de qualité liée à un cahier de charges rigoureux garant d'une qualité spécifique du produit. (Rigolot, 2016)<sup>103</sup>. Elle correspond à une des composantes fortes de la compétitivité (Torre *et al.*, 2013)<sup>104</sup>.

## 2.4.2. Le pôle de développement agricole 7 dans sa stratégie de labélisation et de différenciation par l'origine

Il est question dans les lignes ci-dessous des processus de spécification en ce qui concerne le cas pratique du pôle de développement agricole 7. Nous développons ici les formes de labélisation aux standards volontaires dans le pôle, la stratégie de certification sanitaire phytosanitaire et celle de démarcation par l'origine.

### 2.4.2.1 Les formes de labélisation aux standards volontaires

Au Bénin, différents organismes de labellisation sont présents et actifs. Il s'agit de : Ethical Trading Initiative (ETI), Commerce Equitable – Fair trade (FLO), Union for Ethical Bio Trade (UEBT), Food Safety System Certification 22000 et GLOBAL G.A.P (PCCC). Toutefois sur la base des contraintes et caractéristiques relatifs au marché de l'ananas au Bénin, seuls les organismes FLO, ECOCERT et IMO semblent accessibles aux producteurs (Desclee *et al.*, 2019). Deux formes de label aux standards volontaires sont finalement utilisées par les acteurs au Bénin pour valoriser le territoire. Il s'agit de la certification biologique et de la certification Global GAP.

#### La certification biologique

En effet 1% de la production nationale du Bénin est produite sous le label biologique (Desclee *et al.*, 2019). Toute cette production est assurée par le réseau fournisseur d'un des transformateurs industriels qui en fait du jus biologique destiné pour le marché de l'UE (Desclee *et al.*, 2019). Cette dynamique se renforce comme stratégie des acteurs. La certification est délivrée par l'organisme de certification internationale "Ecocert" pour l'usine de jus et son réseau de producteur. Cette production certifiée permet une meilleure valorisation de l'offre qui se différencie de la masse et donne un avantage en matière de revenu aux acteurs qui s'y

<sup>103</sup> Rigolot C. (2016). Le capital social des filières : une dimension essentielle de leurs capacités d'adaptation. Illustration avec la filière comté. Cah. Agric. 25: 45007. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2016029>

<sup>104</sup> Torre A., Galliano D., Rama R., 2013, Localisation et ancrage territorial des firmes agroalimentaires - Introduction au dossier thématique, Economies et Sociétés, Série « Systèmes Agroalimentaires », N°11 – 12, 1997 - 2008. [www.andre-torre.com/pdf/PDFpub269N1.pdf](http://www.andre-torre.com/pdf/PDFpub269N1.pdf)

adonnent. Les producteurs biologiques reçoivent le plus grand bénéfice et génèrent la plus grande valeur ajoutée au niveau du créneau de la production (Desclee *et al.*, 2019). Une telle production biologique se différencie du conventionnel par la non-utilisation de fertilisant chimique et est rendu possible **grâce à la disponibilité d'un engrais biologique mis au point au niveau local appelé Agrobio mais aussi avec le lien de clustering existant avec l'usine industrielle qui augmente sa capacité de production et de vente de jus d'ananas biologique en Europe (Desclee *et al.*, 2019)**. Pour ces auteurs les producteurs biologiques respectent un cahier de charge imposé par ce type de production et assure directement l'approvisionnement de l'unité de transformation biologique dont l'entièreté du jus biologique est livrée en Europe.

Plusieurs petits producteurs d'ananas ont également commencé leur reconversion de production avec l'aide de l'ONG Helvetas et du PIP/COLEACP, ils sont passés à l'agriculture biologique, mais des difficultés comme le coût d'acquisition de la certification subsiste limitant leur conformité aux standards européen d'agriculture biologique (Desclee *et al.*, 2019).

#### **La certification Global GAP**

La certification Global GAP est utilisée également comme moyen de valorisation déjà par le biais du projet PINEX qui a permis à certains exportateurs de disposer de la formation nécessaire et de la mise en place d'un système de traçabilité et de l'accompagnement pour l'audit-certification réalisé par l'organisme de certification Enval-Laboratoire basé en Côte-D'Ivoire en vue de l'obtention de ce standard permettant de valoriser les fruits vendus dans le cadre des échanges et d'avoir accès à un grand panel de marché. Ils en imposent ainsi tout un cahier de cahier également à leur fournisseur de matière première. De même l'usine délocalisée blue skies a accompagné quelques producteurs de la FENACOPAB à disposer d'une telle certification. Il s'est agi d'abord d'organiser une série de formation des producteurs ainsi que de leurs agents encadreurs sur la démarche Global GAP, ensuite de veiller à l'accompagnement de l'installation de toutes les conditions requises et de la mise en place d'un système de traçabilité rigoureusement suivi par les encadreurs des producteurs. La dernière étape a été celle de l'audit par l'organisme de certification aboutissant à la délivrance de la certification.

Dans la mise en œuvre actuelle du projet DEFIA de Enabel, 80 producteurs membres de l'AIAB sont en cours d'accompagnement également dans l'obtention de cette certification Global GAP qui est un standard d'exportation internationale<sup>105</sup>.

#### **2.4.2.2. La stratégie de certification sanitaire et phytosanitaire délivré sur la ressource**

La norme codex alimentarius est celle respectée par le Bénin pour participer à ces échanges dans l'UE avant 2016, celle-ci est désormais renforcée par la délivrance d'un certificat sanitaire et phytosanitaire instituée comme la norme avant toute exportation de fruit et garant de la qualité des fruits acheminés.

Cette stratégie a vu le jour à la suite de l'auto-suspension des exportations du pays. Elle cherche une meilleure organisation des acteurs pour construire la ressource territoriale cette fois par la délivrance d'une certification sanitaire et phytosanitaire attestée par l'Europe via un laboratoire accréditant l'authenticité et la fiabilité de celle-ci permettant ainsi la facilité dans les échanges. En effet à la suite de cette auto-suspension, une nouvelle technologie de pointe a été acquérir, et le renforcement technique du personnel de l'ABSSA a été fait pour appuyer cette structure de contrôle à travers son laboratoire central dans l'exercice de son rôle. Il s'est agi de l'acquisition et la mise en place d'une technologie basée sur le nucléaire en collaboration avec l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation (FAO) qui permettent de faire le contrôle de la limite maximale de résidu lié à l'éthéphon dans le fruit ainsi que le contrôle de sécurité sanitaire des aliments en général pour certifier déjà à l'origine que tout le processus de production répond à des exigences de normes en matière de doses de résidus d'usage du produit d'Etéphon. Les acteurs filière ont été sensibilisé sur l'usage de ce produit et des doses applicables. Une étape concernant l'obtention d'un laboratoire européen d'une certification permettant de valider que le système de contrôle nouvellement en place satisfait aux normes européennes sanitaire des aliments a été affranchit également ; ainsi que des bourses de formation à l'extérieur (Belgique, Maroc etc) qui ont été octroyées à sept personnels de l'ABSSA dans ce cadre<sup>106</sup>. Cela a permis de relancer les exportations vers l'Union Européenne en août 2017. En effet, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) à travers son bras opérationnel le Laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA) effectue dès lors le contrôle plus rigoureux de l'ananas et permet de régler le problème de limite maximale de résidu. Les

---

<sup>105</sup> [open.enabel.be/en/BEN/2366/1275/u/enabel-accompagne-les-producteurs-d-ananas-du-bnin-vers-l-obtention-d-une-certification-d-exportation-internationale.html](https://open.enabel.be/en/BEN/2366/1275/u/enabel-accompagne-les-producteurs-d-ananas-du-bnin-vers-l-obtention-d-une-certification-d-exportation-internationale.html)

<sup>106</sup> <https://www.iaea.org/fr/newscenter/news/le-benin-reprend-ses-exportations-d-ananas-grace-a-des-techniques-nucleaires>

prélèvements des échantillons par les inspecteurs sanitaires dans les plantations s'effectuent sur base d'une programmation d'exportation envoyée par l'exportateur à l'ABSSA. Ensuite en 24H des résultats analyses sont disponibles. Ce dernier résultat est attesté par la délivrance d'un certificat sanitaire et phytosanitaire portant la signature de l'inspecteur habilité et le cachet officiel de validation. Cela constitue le sceau d'accord pour la récolte des fruits pour l'exportation. Un nouveau contrôle est exigé à l'aéroport de ce document avant tout embarquement. Dans ce même cadre, un cahier de charge de production est mis à disposition des producteurs en lien d'affaire avec les agrégateurs exportateurs et suivi par des conseillers. Il est exigé aux exportateurs leur enregistrement à l'ABSSA pour la reconnaissance officielle et l'agissement concerté avant toute exportation de fruit hors du territoire vers l'Union Européenne. Le Bénin a fait du certificat sanitaire et phytosanitaire à l'origine une exigence et la règle pour l'exportation de ce fruit d'ananas vers l'UE depuis la reprise des exportations en 2017.

#### **2.4.2.3 La stratégie de différenciation par l'origine**

Du fait des contrôles sanitaires sur le marché international en 2016, le Bénin a suspendu ses exportations et initiées un projet de recherche sur l'ananas, conscient des potentialités à valoriser par cette ressource. Dans le but de rehausser le potentiel de ce fruit et répondre aux évolutions du marché, les acteurs ont initié un projet devant permettre la mise au point de l'IGP pour la variété pain de sucre du sud-Bénin. Il s'agit du projet de recherche-développement TCP/BEN/3602 « Amélioration de la Productivité, de la Compétitivité et Développement d'une Indication Géographique de l'Ananas Pain de Sucre du Bénin » qui a été lancé le **07/07/2017 et a bénéficié d'un appui de la FAO<sup>107</sup>. En complément de cet appui, le projet a bénéficié de l'appui du Programme d'appui à la mise en place des indications géographiques dans des Etats africains (PAMPIG) que met en œuvre l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle<sup>108</sup>. Mais aussi du Projet d'Appui au renforcement des acteurs du secteur privé (PARASEP) financé par l'UE et l'AFD.<sup>109</sup> Il a fédéré une synergie d'action à travers un plan conjoint avec l'Association Interprofessionnelle d'Ananas du Bénin et le SNRA à travers l'Institut National de Recherche Agricole du Bénin (INRAB). L'objectif est de contribuer à la diversification des exportations par l'amélioration de la production, de la mise en marché de l'ananas Pain de sucre**

---

<sup>107</sup> <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/es/c/1025606/>

<sup>108</sup> <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1195512/#:~:text=Un%20Comit%C3%A9%20national%20pour%20la,a%20fait%20observer%20Mme%20Slattery>

<sup>109</sup> Op cite fao

du Bénin et en faisant de ce fruit un label de qualité reconnu mondialement<sup>110</sup>. Ce projet a été piloté par le SNRA à travers l'Institut National de Recherche Agricole (INRAB).

Dans le cadre de ce projet plusieurs activités ont été réalisées pour aboutir au label IG. Une étude de base a été effectuée par les acteurs de la recherche béninoise pour la caractérisation agroécologique et organoleptique de l'ananas pain de sucre du Bénin. Celle-ci a permis de disposer des données agroécologiques et organoleptiques pour la confirmation, l'orientation et le cadrage du dispositif opérationnel du processus (DOP) de l'Indication Géographique de l'Ananas Pain de sucre du Bénin avec une meilleure connaissance de ses attributs<sup>111</sup>. Une étude du marché national, sous-régional, régional et international de l'ananas pain de sucre du Bénin, y compris pour une IG potentielle a été commandité et confiée au PARASEP<sup>112</sup>. Cette étude a permis de comprendre que bien que le marché international soit dominé par la variété MD-2 de la Costa-Rica, la variété pain de sucre du Bénin a un avantage particulier comme produit de niche sur plusieurs grands marchés. L'Afrique de l'ouest, l'UE, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord comme meilleur potentiel de marché. Ensuite, l'INRAB a mis en place une unité de recherche-intégrée (irriguée-fumure normale-autonomie énergétique) pour réaliser l'épuration variétale de l'ananas pain de sucre et la production de rejets/souches. Cette épuration s'appuie sur des travaux antérieurs de recherche menés par un groupe de chercheurs de l'INRAB et du Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale de la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université d'Abomey-Calavi sur la diversité et la caractérisation morphologiques des variétés d'ananas cultivés au Bénin permettant d'inventorier et de caractériser ces variétés suivant leur morphotypes/cultivars existants au sein d'un même groupe variétale en vue de son épuration (Tossou *et al.*, 2015)<sup>113</sup>. La réalisation de l'épuration se fait de concert avec les producteurs car les rejets d'ananas sont auto-produits c'est-à-dire régénère naturellement dans le champ des producteurs. Une première opération consiste à effectuer la sélection massale dans les champs avec le producteur en vue d'une première récolte de semence qui subit dans les centres de recherche tout un protocole de recherche en vue de sa multiplication et suivi périodiquement également par les producteurs. Il est question d'une recherche action intégrée entre ces différents acteurs au sein de l'unité de recherche. Cette dernière est installée au centre de la

---

<sup>110</sup> (<http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1254659/>).

<sup>111</sup> Linpico pour AFD et UE, 2017, Caractérisation agro-écologique et organoleptique de l'ananas pain de sucre du Bénin.

<sup>112</sup> DALBERG et GROWAFRICA, 2018, Etude des opportunités de marché pour la production commerciale de l'ananas au Bénin.

<sup>113</sup> Tossou Christophe, & Capo-Chichi DBE & Yedomonhan, H. (2015). Diversité et caractérisation morphologique des variétés d'ananas (*Ananas comosus* (L.) Merrill) cultivées au Bénin. *Journal of Applied Biosciences*. 87. 8113. 10.4314/jab.v87i1.2.

recherche agricole du Sud-Bénin et a permis aux chercheurs de travailler en collaboration avec l'AIAB à avoir des rejets certifiés de base et homogène (régulant les questions d'homogénéité). Un noyau de semenciers a été identifiés au sein de l'AIAB par l'INRAB et former à la multiplication de ces rejets certifiés issus de la recherche pour la fourniture aux producteurs<sup>114</sup>. Des séries de sensibilisation sur l'IG ont été déroulées à l'endroit des producteurs par les organisations professionnelles de la filière. Les membres du Comité national de mise en place des indications géographiques (CONAMP-IG) existant au Bénin depuis 2012 au sein du territoire, ainsi que les acteurs de la filière ananas ont suivi une formation sur le processus de mise en œuvre de la démarche IG. Ceci a été réalisé par des experts de la FAO et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)<sup>115</sup>. Le Groupement de Défense de l'Indication Géographique Ananas pain de sucre (GDIGA) a été mis en place au niveau des communes de l'aire géographique de production puis au niveau national par le CONAMP-IG. Le cahier de charge, le plan de contrôle et le cahier de culture qui sont des documents constitutifs du dossier d'enregistrement de l'IG Ananas pain de sucre ont été élaborés par les acteurs puis introduit à l'immatriculation. Tout ce processus a permis d'avoir le certificat d'enregistrement de l'IG et du logo en octobre 2020<sup>116</sup>. Le financement de la promotion de ce label a été confiée au PARASEP dans le cadre du plan d'action conjoint. Déjà en février 2020 l'indication géographique ananas pain sucre du sud-Bénin est porté par l'AIAB à la plus grande foire internationale des fruits et légumes dénommé foire logistica en Allemagne<sup>117</sup>.

## **2.5. De la notion de gouvernement à la gouvernance : les aspects théoriques à la pratique**

La présente sous-section s'intéresse particulièrement à la déclinaison théorique sur les contours de gouvernement et celle de la gouvernance. Elle fait un point de la théorie sur ces aspects et en donne une photographie de la réalité en ce qui concerne le pôle de développement agricole au Bénin.

### **2.5.1. Les aspects théoriques des notions de gouvernement à la gouvernance**

Le développement territorial ne repose pas uniquement sur des relations de production, il recouvre une dimension capitale qu'est la gouvernance. *Pour décider de leur avenir et tenter de maîtriser leur devenir, nations et territoires ont intérêt à prendre en main leur futur et à initier leurs propres projets de développement. Pour cette raison, le développement territorial*

<sup>114</sup> <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1254659/>

<sup>115</sup> <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1195512/>

<sup>116</sup> <http://www.aiab-benin.org/2021/02/01/remise-officielle-du-certificat-denregistrement-et-du-logo-de-lindication-geographique-ananas-pain-de-sucre-dallada/>

<sup>117</sup> <https://parasepbj.org/fr/?p=2521>

ne peut s'appréhender indépendamment des processus de gouvernement et de gouvernance de la chose publique (Torre, 2018<sup>118</sup>). La recherche d'une voie alternative à la conception traditionnelle de gouvernement vu sous forme d'une hiérarchie descendante et contraignante conduisant les gens par des règles a fait évoluer ce concept (Leloup 2005<sup>119</sup>). En effet, la tension des territoires avec le rôle traditionnel de l'Etat, dirigeant à distance par des dispositifs publics et des instruments (EPSTEIN, 2005<sup>120</sup>), a ainsi donné naissance au concept de gouvernance territoriale (Torre, 2018).

Plusieurs travaux sur les systèmes territorialisés d'acteurs en réseau ont mis l'accent sur l'importance du rôle clé de la gouvernance pour leur succès (EHLINGER *et al.*, 2007<sup>121</sup>; Mendel Ariel et Manuela Bardet, 2008<sup>122</sup>). Ainsi comme le souligne Grandclement (2016)<sup>123</sup>, la gouvernance est le déterminant principal du fonctionnement des pôles de compétitivité. Elle est une denrée nécessaire pour que naisse une action collective entre acteurs hétérogènes (Boquet *et al.*, 2009<sup>124</sup>) - mais aussi pour la pérennité et la compétitivité des réseaux territorialisés (Mendez, 2005 cités par EHLINGER *et al.*, 2007) de même que sa régularité (Leloup *et al.*, 2005). Parler de pôle de développement agricole 7 pose donc la question de sa régulation, pilotage c'est-à-dire de sa gouvernance comme un enjeu capital de son fonctionnement et de sa durabilité.

Torre (2018), définit la gouvernance territoriale comme un processus de coordination entre différents types d'acteurs (productifs, associatifs, individuels, pouvoir publics ou collectivités locales), aux ressources asymétriques et fédérateurs autour d'enjeux territoriaux avec l'aide

---

<sup>118</sup> Torre, A. (2018). Les moteurs du développement territorial. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4(4), 711-736. <https://doi.org/10.3917/reru.184.0711>

<sup>119</sup> Leloup F., Moyart L. et Pecqueur B., La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie Économie Société* 2005/4, Vol. 7, p. 321-332

<sup>120</sup> Epstein, R. (2006). Gouverner à distance : Quand l'Etat se retire des territoires. *Revue Esprit*, Editions Esprit, 2006, pp.96-111. [www.halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130034/](http://www.halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130034/)

<sup>121</sup> Sylvie Ehlinger, Véronique Perret, Didier Chabaud. Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ?. *Revue Française de Gestion*, Lavoisier, 2007, 33 (170), pp.155-172. [ffhalshs-00536280f](http://halshs-00536280f)

<sup>122</sup> Mendel, A. & Bardet, M. (2008). Quelle gouvernance pour les pôles de compétitivité constitués de PME. *Revue française de gestion*, 10(10), 123-142. <https://doi.org/10.3166/rfg.190.123-142>

<sup>123</sup> Grandclement, A. (2016). Articuler approche relationnelle et approche spatiale des réseaux : application au cas des pôles de compétitivité. *Géographie, économie, société*, 4(4), 471-492. <https://doi.org/10.3166/ges.18.471-492>

<sup>124</sup> Boquet, R., Mendez, A., Mothe, C. & Bardet, M. (2009). Pôles de compétitivité constitués de PME : quelle gouvernance pour quelle performance ?. *Management & Avenir*, 5(5), 227-244. <https://doi.org/10.3917/mav.025.0227>

d'outils et structures adaptés pour développer des projets communs territorial parfois coordonnés et parfois conflictuels. Pour l'auteur, la gouvernance répond donc à plusieurs objectifs simples : contribuer à l'élaboration ou la mise en œuvre des projets de développement ; favoriser la coordination entre les acteurs, empêcher certains de quitter le territoire ; éviter les confrontations et déterminer la voie du développement. Elle vise à construire collectivement des objectifs et des actions en mettant en œuvre de multiples dispositifs (agencement des procédures, des mesures, connaissances, savoir-faire et informations) fondés sur des apprentissages collectifs participant à de nouvelles configurations institutionnelles et organisationnelles dans les territoires (Rey-Valette et al., 2014<sup>125</sup>).

**Leloup et al. (2005)**, définissent cette notion comme renvoyant à un processus impliquant acteurs locaux (privés, publics, associatifs) dans un mouvement de développement, dans lequel est mis en valeur les potentiels cognitifs, d'organisation et de conduite de ces derniers. Il est question pour ces auteurs de dynamique de coordination d'une pluralité d'acteurs autonomes dans l'organisation de l'activité économique.

La gouvernance des pôles traduit ainsi la forme de régulation entre divers acteurs (publics ou privés, insérés ou non dans les réseaux) qui sont en relation suivant des modes variés (plus ou moins hiérarchiques, marchands, non marchands ou contractuels) correspondant à différents niveaux (local, international). Ce mode de conduite des acteurs est le fait d'instances dont la nature est stratégique et/ou opérationnelle<sup>126</sup>.

Trois modes de gouvernance peuvent être identifiés en fonction de la nature des acteurs impliqués et leur dominance (**Gilly et Perrat, 2003, cités par Leloup et al., 2005 ; EHLINGER et al., 2007**). Il s'agit de :

- La gouvernance privée : Ici l'acteur focal est une organisation privée leader ;
- La gouvernance publique : Il est question d'une animation du processus de coordination par une institution publique ;
- La gouvernance mixte/territoriale : fait appel à une combinaison des deux formes précédentes toutefois avec une relativement dominante

---

<sup>125</sup> Rey-Valette, H., Chia, E., Mathé, S., Michel, L., Nougaredes, B., Soulard, C. & Guiheneuf, P. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, 1(1), 65-89. <https://doi.org/10.3166/ges.16.65-89>

<sup>126</sup> Bocquet, R. & Mothe, C. (2008). Gouvernance et performance des pôles de PME. *Revue française de gestion*, 10(10), 101-122. <https://doi.org/10.3166/rfg.190.101-122>

Une question se pose lorsqu'on s'intéresse à la gouvernance des pôles, il s'agit de sa « légitimité » (*Ariel Mendel et Manuela Bardet, 2008*). **Pour ces auteurs les pôles sont à la recherche de légitimité** qui peuvent être de trois formes : pragmatique, morale et cognitive. *En effet, la prise en compte des représentations permet d'appréhender les référentiels -valeurs, normes et instruments- auxquels les acteurs ou les organisations se réfèrent. La confrontation de ces représentations aux valeurs portées par exemple par le développement durable permet de mesurer les dissonances cognitives soit la « distance » entre ce nouveau référentiel et celui sous-jacent aux pratiques actuelles. Dès lors l'appropriation et l'acceptation par les acteurs locaux de nouvelles pratiques et ou de nouvelles règles en matière de gouvernance sera d'autant plus facile que cette « distance » sera faible, c'est-à-dire que ces pratiques et ces règles seront proches des représentations qu'ils ont du rôle et de la place de leur métier par rapport aux logiques du développement durable (Rey-Valette et al., 2014).*

La coordination d'acteurs est également le fait d'instances ou de dispositifs. **Comme le souligne Leloup et al. (2005)**, chaque construction territoriale est particulière du fait *des considérations variées qu'on y retrouve et demande un mode de gouvernance propre. Pour ces auteurs, la cohérence et le développement du territoire nécessite une mise en place d'une organisation. C'est en fonction des contextes, des situations et des acteurs qu'ils construisent leur propre instance de gouvernance (Tixier et al., 2009)*. Il faut reconnaître que la mise en place d'une telle structure de gouvernance doit nécessairement être fédérer autour d'un projet territorial (Leloup et al., 2005). Ainsi, s'intéresser au développement territorial comme un cadre d'intervention fait appel à la notion de projet et de gouvernance comme piliers (Boiffin, 2014). Les objectifs et les trajectoires structurés autour du projet révèlent la vitalité du territoire (Boiffin, 2014). Le moyen d'assurer le pilotage du réseau et la mise en cohérence des projets des différents partenaires est la gouvernance (EHLINGER et al., 2008). Ces auteurs mettent l'accent sur le but qu'on retrouve généralement dans les structures de gouvernance : *Définir une stratégie globale pour le réseau - Coordonner l'ensemble des relations entre acteurs du réseaux - Contrôler la mise en œuvre des stratégies et la cohésion du réseau - Accompagner le développement local du territoire.*

La gouvernance territoriale repose sur le réseau et sur les flux : un réseau c'est-à-dire la configuration des connections entre les différents acteurs et le flux qui circule dans le réseau. Ces flux sont des informations provoquées par une stratégie commune, du fait d'une proximité institutionnelle et enfin une nette démarcation spatiale, constituée par l'exercice d'une proximité géographique (Leloup et al., 2005). *Pour ces auteurs, la mobilisation des acteurs*

*autour de ce projet commun, peut se faire à travers différents moyens d'action : la coordination résiliaire (au sein du territoire mais aussi en relation avec l'environnement externe du territoire), la formulation de procédures contractuelles et de nouveaux instruments ou techniques d'action pour stabiliser les relations et les engagements des acteurs (ces instruments et techniques constituent des productions communes propres au territoire ou au minimum appropriées collectivement par celui-ci)*

## **2.5.2. Les aspects pratiques de la gouvernance du pôle de développement agricole du Bénin**

Nous développons dans cette sous-section les aspects pratiques de la gouvernance du pôle de développement agricole dans la filière ananas du Bénin.

### **2.5.2.1 Quelle gouvernance du pôle 7 au Bénin : compréhension de la légitimité, des institutions et dispositifs ?**

La politique de pôle de développement agricole au Bénin est apparue en 2016 à la suite de l'étude diagnostique du secteur agricole ou d'évaluation de la mise en œuvre du PSRSA deuxième génération par les acteurs étatiques et non étatiques (inscrit traditionnellement dans le cadre institutionnel du secteur) au croisement d'une ambition gouvernementale nouvellement instituée à la même période. Elle traduit une stratégie de territorialisation de l'Agriculture cherchant une meilleure prise en compte des relations multi-acteurs et multi-sectoriels pour de meilleures performances agricoles. Les différentes consultations nationales initiées avec les différentes catégories d'acteurs, l'étude de faisabilité lancée pour les pôles, le processus de planification suivant les caractéristiques des territoires a donné un sens à sa mise en place. En effet le pôle s'appuie sur une tradition de coopération liée à l'organisation historique du dispositif institutionnel d'accompagnement des acteurs du monde rural au niveau décentralisé qualifié de CARDER. Ce dispositif servait d'animation des relations décentralisées entre acteurs (directs et indirects) intervenants dans le fonctionnement de la filière du pôle. Il est question des actions d'encadrement technique des producteurs, des actions de vulgarisation de technologies de la recherche, de formalisation des coopératives agricoles, donc un ensemble de service d'accompagnement aux acteurs économiques. Les acteurs du secteur productif étaient déjà en organisation professionnelle agricole et actifs dans le secteur puis intervenant dans la concertation sur la filière. Au-delà du cadre régional du pôle, il existait déjà une composante Organisation Professionnelle Agricole au sein même du ministère que pilotait ces acteurs. Ainsi ils avaient un lien ancré non seulement dans le pôle mais aussi au niveau national du fait de

leurs différents réseaux. Toutefois les dispositifs opérationnels périphériques déconcentrés chargés du développement à l'échelle locale au sein du pôle (CARDER) sont reconnus inefficaces ou ne permettaient pas son efficacité. Dans le même temps les interventions (politiques, projets/programmes, ONGs, Recherche etc) sur les filières souffraient d'un manque de synergie, toutes choses qui ne permettaient pas une bonne performance. L'objectif de mettre en place le pôle développement agricole 7 est donc de corriger ces différentes faiblesses pour une plus grande efficacité des interventions à travers un nouveau dispositif permettant une meilleure prise en compte des relations multi-acteurs, une bonne combinaison de la logique territoire et filière pour le renforcement/développement de la compétitivité des filières territoriales. Ainsi, le pôle part d'un besoin ressenti par les acteurs de mieux s'organiser pour une plus grande performance de développement de l'agriculture. Les différentes consultations et l'étude de faisabilité initiée permettant aussi l'analyse de la pertinence conforte cette position donnant non seulement les attentes des **bénéficiaires (Privés, acteurs publics et PtfS)**, mais aussi d'aboutir à des propositions détaillées pour l'approche d'opérationnalisation et de mise en place du pôle. Ainsi les caractéristiques territoriales de l'agriculture en arrimage avec les enjeux de développement de la filière a permis aux acteurs de lancer dans ce cadre l'œuvre commune autour d'une vision prioritaire du pôle : 'Faire de l'ananas « made in Benin » un label de qualité reconnu mondialement, grâce au développement durable et inclusif de la filière à travers la promotion des exploitations et entreprises agricoles de production, de transformation, de distribution et d'exportation performantes et compétitives à l'horizon 2021''. Cette *légitimité* semble donc trouver racine dans les mailles d'un besoin partagé, réel, nécessaire et voulu de changement.

Le pôle 7 correspond au cadre d'intervention des politiques, programmes et projets. Il est administré par un dispositif institutionnel qualifié d'Agence Territoriale de Développement agricole 7. Elle est instituée par DÉCRET N° 2018 - 128 DU 17 AVRIL 2018 portant approbation des statuts de l'Agence Territoriale de développement Agricole de l'Ouémé - Atlantique - Littoral - Mono n°2017-101. L'Agence est un office public à caractère social dotée d'une autonomie financière qui anime le pôle. Elle fait appel à un financement des activités sur base de subvention mise à disposition par l'acteur public et sur apport personnel du privé. Elle est administrée par un conseil d'administration (CA) et gérée par une direction générale. Le CA faisant appel à une *gouvernance stratégique* est l'organe d'orientation de l'agence. Il regroupe sept membres dont 4 acteurs publics (représentant du ministère de l'agriculture, représentant du ministère des finances, représentant du ministère commerce) et 3 autres acteurs (1 représentant

des collectivités territoriales, 2 représentants des organisations professionnelles agricoles) qui se réunies 2 fois par an. L'organe de gestion du dispositif fait appel à **deux fonctions** : 1) celle de pilotage et décision opérationnels assurée par le directeur général appuyé par la cellule de suivi-évaluation, 2) celle de réalisation assurée par 4 directions techniques : la Direction des programmes (DP), la Direction du renforcement des capacités (DRC), la Direction des aménagements et des infrastructures (DAI) et la Direction de l'administration et des finances (DAF). La direction des programmes fait appel au pilotage des programmes filières donc un chargé de programme de développement de la filière ananas (PNDFFA). L'ATDA 7 dispose d'antennes dans ses zones d'intervention afin d'assurer une meilleure proximité avec les bénéficiaires. Ces antennes sont qualifiées de cellules communales. Il faut dire que les bénéficiaires de l'ATDA7 sont à la fois les Organisation Professionnelle Agricole et leur interprofession de la filière, les acteurs publics et PTF, les privés, ONGs, etc.

Le pôle 7 est soutenu par divers documents qui lui sert de boussole ou de « référent commun pour les acteurs ». On retrouve -Plan stratégique de développement du secteur agricole, le plan national de développement du pôle qui intègre les programmes de développement des différentes filières agricoles du pôle 7 dont nous nous focalisons sur celui de l'ananas qui est représenté au sein du Programme de développement de la Filière Ananas (PNDFFA), le Programme National de Recherche agricole (PNRA) intégrant des projets de recherche des filières dont celui de l'ananas est intégré ; Programme de développement de la filière ananas (DEFIA) qui correspond à celui de Enabel. Également on y retrouve deux documents stratégiques : la stratégie de promotion des filières agricoles par les clusters agricoles ; et la Stratégie Nationale de Conseil Agricole qui est une activité exclusivement réservée aux acteurs privés prestataires du pôle. Ils constituent tous autant de boussole qui dirigent l'action et balisent le comportement des acteurs.

Le cadre de concertation ou dispositif organisationnel de mise en œuvre du PNDFFA au niveau opérationnel fait appel à : L'unité de gestion de projet de l'ATDA7 ; l'Association Interprofessionnelle d'Ananas du Bénin (AIAB), les partenaires opérationnels (ONGs, Projets/programmes des Ptf, SNRA, FNDA, les Institutions financières). S'appuyant sur ce schéma et la pondération des acteurs membres du conseil d'administration on peut dire que le mode de gouvernance mis en place semble donc être *''mixte à une dominance publique''*.

Les institutions intervenantes dans le pôle et sur la filière ananas sont représentées :

<b>Acteurs</b>	<b>Rôles</b>
Agence Territoriale de Développement Agricole 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Elabore, faire valider et conduit avec les acteurs clés les plans de développement des filières aux fins d'amélioration de la production, productivité et compétitivité des ressources ;</li> <li>-Animation des relations entre acteurs et partenariat stratégique ;</li> <li>-Appui/Facilitation à la Production-Transformation – Exportation</li> <li>-Coordonner les projets de développement des filières</li> <li>-Met en place ou renforce les infrastructures agricoles</li> <li>-Facilite l'accès des acteurs aux informations, innovations et aux conseils agricoles</li> <li>-Facilite l'accès au financement et aux marchés</li> <li>-Appuie le développement des relations de partenariat entre acteurs</li> <li>-Coordonne les interventions des acteurs publics et privés sur la filière</li> </ul>
SNRA (Université, INRAB, Lycée Technique Agricole, etc)	-Information-Innovation-Formation-Recherche
AIAB et ces réseaux faitières (FENACOPAB, ANAEB, FENACOTAB, CCAB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Coordonner la Production-Transformation-Exportation des fruits et dérivés</li> <li>-Apport privé d'investissement</li> <li>-Mobilisation des membres autour des activités des projets collaboratifs</li> <li>-Concertation de la profession</li> <li>-Défense des intérêts des membres</li> <li>-Lobbying et plaidoyer</li> <li>-Participe aux cadres de concertation du pôle</li> <li>-Services aux membres</li> </ul>
ONGs et privés	Encadrements techniques des Organisations Professionnelles Agricoles : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Conseil Technique Spécialisé (CTS)</li> <li>-Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA)</li> <li>-Animation des Clusters</li> </ul>
PTFs (Enabel par DEFIA)	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Contribue à la Promotion de la filière par pilotage du projet DEFIA</li> <li>-Appui technique et financier sur la filière</li> <li>-Participe au cadre de concertation</li> </ul>
Fonds National de Développement Agricole et SFDs et Banques	-Gestion des Financements des projets des acteurs (Crédit-Agricole ; Subvention)
ABSSA et LCSSA	Contrôle et Certification des fruits pour l'exportation
Collectivités Locales	Participe aux cadres de concertation -contribue au financement du PDAP-Participe au suivi-évaluation des projets etc

Il ressort de cette pluralité d'acteurs, différentes formes de coordination dans leur mode d'interaction. Il s'agit de celle horizontale au côté d'une régulation verticale. En effet, la coordination verticale se remarque avec L'AIAB qui organise différents maillons de la filière. Ces membres qualifiés de faitières nationales cependant sont organisés autour d'une coordination horizontale et représentent des acteurs de même nature qui travaillent ensemble

dans le but de défendre leurs intérêts et de se rendre des services. Entre toutes les autres institutions dont les relations sont organisées par l'ATDA7 la logique de coordination est également horizontale. L'ATDA 7 entretient uniquement des relations de travail avec les autres structures présentes dans le pôle. En d'autres termes, il n'existe pas de relations hiérarchiques entre ces acteurs. Chacun joue son rôle dévolu conformément aux textes qui l'a créée et organisé mais aussi en fonction des conventions établies dans ce cadre. Ces acteurs sont de fait et essentiellement dans une régulation horizontale rendu possible par l'ATDA 7 qui en assure la transversalité.

### **2.5.2.2. Quelles Interactions fonctionnelles et territoriales ?**

La mise en œuvre des projets collaboratifs répond à une logique d'intervention basée sur divers instruments pour la mobilisation des divers acteurs autour de l'atteinte des aspirations définies. Cette mise en œuvre pour le PNDFFA est animée par l'ATDA7 et mobilise une variante d'approches dans la conduite des activités.

#### **➤ Faire -faire comme approche**

Il est question ici d'abord d'une approche qui privilégie celle du faire-faire pour la mise en œuvre des activités c'est-à-dire que le PNDFFA identifie suivant les domaines d'interventions des partenaires stratégiques et opérationnels ayant l'expertise et les capacités opérationnelles des conventions de partenariat pour la mise en œuvre d'actions spécifiques comme la recherche, le renforcement de capacité, l'appui conseil et la vulgarisation, la mise à niveau et le contrôle qualité, le financement, la collecte et la gestion des informations, etc. Les organismes publics (SNRA, ABSSA ou LCSSA, FNDA) comme privés (OPA, ONG, Banques et Services financiers décentralisés) sont mobilisés. Ainsi comme nous l'avons fait remarquer, les activités de conseil technique agricole et de conseil de gestion aux profits des producteurs sont assurées par les ONGs. Ces dernières sont retenues par appel à concurrence permettant de sélectionner les adjudicataires et le marché est passé. Un enregistrement par dépôt de dossier préalable des ONGs pour l'obtention d'agrément d'exercice en clientèle privé est délivré d'abord à ces acteurs suivant des critères bien définis ce qui donne la légitimité à celle-ci d'intervenir sur la filière. En effet cette action est mise en œuvre de concert par le projet DEFIA de Enabel dans le cadre de ses activités. Ainsi les cabinets et consortiums retenus déroulent ces activités suivant la procédure de passation des marchés de Enabel. Il faut dire que l'orientation résultat ou performance est de mise dans toutes les interventions, et constitue une des raisons visées par l'externalisation de cette activité également par l'Etat. Les ressources sont attribuées aux ONGs

de façon périodique contre exécution et restitution des rapports d'activité et un suivi par DEFIA. Dans le cadre de la convention entre ATDA 7 et DEFIA, les activités de la convention ont été planifiées sur base des activités de l'ATDA 7 de façon concertée. DEFIA accompagne ainsi l'ADTA 7 dans l'atteinte des objectifs du PNDFFA qu'il pilote. Les ressources financières sont mises à disposition de l'ATDA 7 sur une périodicité donnée. L'ATDA 7 réalise les activités de la convention avec l'aval de DEFIA qui en autorise les Tdrs. Dans le cadre de la Convention de subside entre DEFIA et le FNDA il s'agit de la gestion des crédits à octroyer de DEFIA aux profits des acteurs filières par le FNDA car tout ce qui concerne le financement agricole passe par le FNDA dans la réglementation étatique. Dans la mise en œuvre de cette convention, les acteurs filières se dirigent vers les institutions de microfinance partenaires qui organisent tout le processus de sélection du promoteur en attribue une lettre d'accord de financement ou non et renvoie les dossiers à DEFIA qui valide, ensuite autorise le décaissement des fonds au FNDA au profit de l'institution de microfinance qui met en place sa stratégie de gestion de risque. En effet ces institutions organisent le paiement des fournisseurs pour le compte du promoteur dans le cadre de son projet.

Dans le cadre des activités de l'ATDA 7 cette approche de faire-faire est instituée, également mobilisé et mise en œuvre suivant la procédure de passation de marché de l'Etat béninois.

➤ **Approche de partenariat du PNDFFA avec les projets/programmes et public-privé**

Pour une efficacité des interventions et dans un souci de rationalisation des ressources (humaines et financières) le PNDFFA s'appuie dans sa mise en œuvre sur les projets intervenants de la filière. Il est question déjà du lien entre le projet DEFIA de Enabel qui se déroule sous forme de convention de subsides piloté en concert avec l'implication des bénéficiaires.

Dans le même temps les actions d'accompagnement aux acteurs productifs du PNDFFA se réalisent à travers des subventions avec apport conséquent des promoteurs. Des appels à projets sont lancés pour non seulement donner la chance aux acteurs individuels isolés ou en coopérative de postuler. Les acteurs sont retenus suivant des critères bien définis. Ces subventions sont octroyées sous formes de biens et services aux acteurs et géré par l'ATDA sous forme en lançant des appels pour fourniture de biens et services aux profits de ces producteurs. Il faut dire que toutes les activités sont organisées dans une logique de subvention et contribution du privé.

➤ **Comité de sélection**

Les comités sont très fréquemment mobilisés pour la transparence dans les procédures de sélection des appels à projet incluant les bénéficiaires. L'ensemble des acteurs AIAB, DEFIA, ATDA7, Cellule communale, FNDA sont mobilisés suivant l'enjeu en présence. La proximité géographique et organisationnelle facilite cette collaboration. L'exemple des concours technologiques, subvention sur les activités préparatoires d'installation des plantations agricoles (Dessouchage-Labour-Planting), les subventions sur équipements agricoles, témoignent de cette mise en relation.

➤ **Promotion par la mise en place des clusters agricoles**

La stratégie nationale de promotion des filières agricoles adoptée est celle faisant la promotion des clusters au Bénin donc sur la filière ananas. Des dynamiques de clusters existent habituellement sur la filière avant la stratégie des pôles avec des agrégateurs la plupart du temps soit des gros producteurs, les transformateurs ou des exportateurs qui agrègent d'autres producteurs dans ces réseaux. Cette approche de cluster permet d'organiser les relations contractuelles d'approvisionnement ananas fruits auprès des coopératives de producteurs avec une implication des structures de micro finance ou des banques. Cette dynamique est renforcée par les actions de Enabel et du PNDFA qui travaille alors à l'installation d'un environnement favorable au développement et au renforcement des capacités pour que les producteurs puissent s'aligner sur les cahiers de charges des transformateurs et exportateurs de fruits frais d'ananas et de ses dérivés. Ainsi, ces opérateurs privés offriront des services en amont aux producteurs, dans le but de garantir l'approvisionnement en ananas fruits, intrants et emballages.

➤ **Cadre de concertation des acteurs de la filière**

Il est prévu et mis en place dans le cadre de la mise en œuvre un cadre de concertation des acteurs intervenants sur la filière. Ce cadre représente un creuset d'échange entre les acteurs et permettant à la coordination du PNDFA d'organiser les revues périodiques de la filière. Les cadres de concertations de la filière sont identifiées sous forme de session pour analyser les problèmes de la filière, échanger sur les initiatives futures, partager les expertises et capitaliser les acquis, et définir les objectifs communs au regard des contraintes etc.

Les revues périodiques de la filière sont également mobilisées entrant en ligne de compte pour le dispositif de suivi-évaluation du programme. Elles sont des fora permettant de débattre autour des questions sur le point de mise en œuvre des actions par les acteurs -les performances/contre-performance constatées – mais aussi de partage des bonnes pratiques.

### ➤ **Règles tacites**

Il est question ici des règles qui émergent dans le cadre de la proximité collaborative entre acteurs de projets. Il est prévu lorsqu'il y a des activités de renforcement de capacité des acteurs productifs dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet DEFIA sur une thématique spécifique et que la compétence existe au sein des acteurs publics d'une mise à disposition/détachement pour dérouler la séance de formation. De même les actions volontaires des acteurs économiques donc de l'AIAB sont de mises au sein du pôle à travers leur mobilisation collaborative autour des objectifs de recherche intégrée pour aboutir à des innovations adaptées.

### ➤ **La contractualisation**

Le principe de base de la mise en œuvre du conseil agricole est celui de la contractualisation. En effet ce dernier permet la planification à divers niveaux (PTF-prestataires, prestataire-Coopérative, prestataire-producteur) des conditions et les modalités de fourniture des services pour permettre aux producteurs d'orienter les services vers la satisfaction de leurs besoins et un engagement de résultats de la part du prestataire de service.

C'est le principe fondamental de la mise en œuvre du Conseil Agricole. Cette action permet aux bénéficiaires de mieux contrôler, apprécier et approuver les prestations qui leur sont offertes.

#### **2.5.2.3. Stabilité du Systèmes d'acteurs /controverses**

A priori le système semble stable non seulement du fait qu'il s'agit d'un pôle intégrant l'ensemble des acteurs suivant une réglementation donnée qui mise sur la volonté et des procédures de transparence et que l'émergence d'un nouvel est réglementé. Mais aussi parce que toutes nouvelles interventions sur la filière se base sur les actions de l'ATDA7 dans le but de développer de nouveaux aspects non couverts ou développer des actions en complément à ce qui est fait. De même les organisations étant légitimé en interprofession toute adhésion de membre est soumise au respect des Statuts et Règlement Intérieur des différentes familles d'acteurs auxquelles il adhère. Il faut dire que le fait que le système génère des avantages pour l'ensemble des acteurs participe également à conforter les implications et la dynamique. Celle-ci de collaboration permet de faire des ajustements nécessaires favorisant une entente autour de valeurs partagées qui servent de base pour la conduite des comportements. L'autonomie gardée,

la responsabilisation des différentes structures, la volonté d'apprentissage collectif ou de parcours d'acquisition de compétence de même que la volonté d'atteindre les objectifs communs permet également une stabilité du système. Cette stabilité tient aussi du fait de l'implication de la société civile dans la gouvernance du pôle qui joue un rôle de contrôle citoyen de l'action public<sup>127</sup>.

---

<sup>127</sup> Faute de terrain nous n'avons pas pu avoir des informations à développer sur l'implication de la société civile dans le pôle.

## Conclusion

La recherche de la sécurité alimentaire, de la compétitivité des territoires et le développement équilibré des régions etc, a ouvert la voie au Bénin à une perspective nouvelle de politique publique de développement cherchant à impliquer davantage les acteurs locaux, des réalités et savoir-faire endogènes pour la performance du secteur agricole. Cette politique se focalise sur les pôles de développement agricole dont l'analyse d'autres expériences par le monde montre qu'il peut s'agir d'une alternative crédible sous certaines conditions, mais aussi parfois à débat. Il est donc question d'une dualité dans les voix qui s'élèvent autour d'une telle politique dans la littérature.

Le présent travail s'est donné pour ambition d'étudier cette dynamique de développement territorial dans la filière ananas au Bénin à travers la politique de l'avatar de territoire défini ici comme étant le pôle de développement agricole. Plus spécifiquement nous avons traité les questions de la délimitation de ce modèle, sa compétitivité et sa gouvernance dans le cadre de la nouvelle politique publique entamée par le Bénin depuis 2016. Au terme de ce dernier il ressort que cette politique augure d'une bonne perspective pour le développement territorial de cette région du Sud-Bénin qui a pour filière territoriale l'ananas et divers atouts créés par le milieu. Cette stratégie de territorialisation de l'agriculture béninoise dans une logique filière et territoire s'est construite sur une tradition de collaboration entre les divers acteurs permettant de la définir comme un territoire dans toute la dynamique de proximité géographique et organisée. Ce territoire est construit dans un espace géographique de proximité et un espace organisé par le fonctionnement de la filière définissant des acteurs directs et indirects. Cette relation semble se cristalliser sur la base d'une proximité institutionnelle qui prend corps dans une culture commune de la population mais aussi de l'enracinement du partage de l'espace productif par les acteurs sociaux. En effet l'activité agricole de l'ananas représente l'activité principale de la population locale qui possède une même tradition collective en matière d'habitude ethnique.

Le pôle de développement défini par le Bénin est une notion un peu particulière des autres. Il va au-delà du tryptique entreprise/formation/recherche et intègre d'autres acteurs comme ceux intervenants sur le financement agricole mais aussi ceux intervenants dans la certification de la ressource territoriale ananas. Les acteurs sont organisés avec une vision compétitive et de visibilité internationale construite de différente manière à travers des processus de spécification ou de différenciation de la ressource construite et mise sur le marché. Il s'agit de toute la construction de la labélisation qui rend la région visible avec une marque de compétitivité sur

le marché international. On retrouve le label de la production biologique décerné par l'organisme de certification Ecocert et qui est également rendu possible par l'existence de relation d'affaire locale en cluster entre acteurs filière vers un marché spécifique, mais aussi l'innovation locale en matière de recherche d'intrant biologique (engrais Agrobio) utilisé par les producteurs. Ce label est un standard volontaire qui se met en œuvre sur le territoire mais dont une des contraintes se réfère au coût de la certification. Il reste peu accessible aux petits producteurs même si le potentiel est développé chez ces acteurs pour produire le bio et reste palpable. Un autre standard volontaire est le cas de la certification Global GAP que détient certains des acteurs productifs mais qui sont souvent issus d'accompagnement dans le cadre de projet national filière ou financé parfois par des bailleurs ou des usines au profit de leur réseau de producteurs constituant pour eux une garantie de la source de matière de première. Nous faisons allusion ici par exemple à l'usine blue skies produisant les découpes et confitures d'ananas, et à divers projets pilotés sur la filière. Ces différents standards volontaires offrent une meilleure valorisation de l'offre et favorise son maintien et l'élargissement du positionnement sur le marché international. La compétitivité du territoire se remarque également par le label d'origine c'est-à-dire l'indication géographique protégée décelée par l'organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) qui valorise des qualités liées à l'origine bénin ou plateau d'Allada du sud-bénin. Cette construction de l'ensemble des acteurs est révélatrice de la dynamique de l'approche territoriale. Ceci se renforce également par la certification sanitaire et phytosanitaire délivrée obligatoirement sur la ressource pour toute exportation témoignant de sa qualité. Mais un travail de marketing territorial doit accompagner le label de l'IG pour une meilleure connaissance de ces spécificités. La couleur propre de l'ananas pain de sucre labelisé IG est un frein à son insertion dans la culture Européenne qui semble ne pas connaître un fruit d'ananas mûr dans son état de maturité naturel qui soit de couleur verte. Il faudra pour les acteurs travailler pour renverser cette tendance par des mécanismes de participation à diverses foires internationales et des visites d'affaires professionnels existants sur le plan international dans le secteur agricole.

En somme, si la compétitivité est de mise dans les logiques industrielles donc ici dans la logique filière agricole et s'il est vrai que pour être compétitif sur le marché international les mécanismes de coordination verticale sont nécessaires comme pour le cas du bénin assuré par l'AIAB, l'approche du territoire joue un rôle très capital car elle possède un avantage concurrentiel très déterminant. La coordination horizontale très remarquable dans ce cas d'étude est révélateur de divers avantages permettant aux acteurs filières de développer une

compétitivité sur le marché internationale. Il est important de créer cette condition permettant ces échanges transversaux générateurs d'externalités dans les différentes politiques publiques. En effet cette coordination horizontale favorise un effet d'entraînement sur la filière lui donnant des atouts de différenciation unique de son imposition sur le marché. Cette bonne marche de tout ce processus demeure valable à travers le mécanisme de coordination horizontale assez remarquable ici qui est assurée par une agence territoriale de développement agricole qui pilote le projet de territoire dans un cadre programmatique cohérent favorisant la mobilisation de tous les acteurs. La légitimité construite au début de la politique renforce cette dynamique et permet cette montée d'action collective. Il ne serait pas de trop dire si nous confessons ici la volonté de l'acteur public d'accompagnement du développement des territoires au côté de cette volonté privée permettant la mobilisation financière autour des objectifs définis pour le pôle. Dans le même temps l'accompagnement de Enabel à travers son équipe de projet national pilotant le programme de développement de l'entrepreneuriat dans la filière ananas (DEFIA) est d'une utilité capitale pour les acteurs par les options qu'il offre dans la mobilisation et la rationalisation des ressources déployées dans cette filière mais aussi tout l'apprentissage collectif qui s'y dégage permettant un parcours d'acquisition de compétence pour les différentes organisations. Tout ceci s'articule dans un cadre légal dressé avec la réforme dans le cadre institutionnel du secteur agricole du pays qui donne et opérationnalise des avis motivés de l'ensemble des acteurs y compris Ptf's proposés au début de la politique. Ainsi le système génère un avantage au profit de tous qui rend la dynamique fonctionnelle.

Le déroulement de ce travail reste confronter à quelques limites. Nous pouvons retenir ici le manque d'une nouvelle immersion qui aurait pu rendre disponible un grand panel d'informateurs. L'essentiel des informations étant sur base d'expérience professionnelle et d'analyse documentaire le caractère dynamique des informations reste manquantes. De même la dynamique des interactions aurait pu grâce à notre présence sur le terrain nous révéler peut-être des éléments de controverse et des mesures alternatives de contournement développées par les acteurs pour rendre la coopération toujours possible. Il nous a manqué des éléments de contraintes dans les coopérations que nous n'avons pas su relever. De même l'implication des acteurs de la société civile dans la gouvernance du pôle reste un élément très important que ce travail n'a pas permis de mettre en exergue. Il serait utile que dans la continuité du travail des questionnements sur ces aspects puissent être abordés comme le cas des coordinations par contrats de performance qui se remarque dans ce système d'acteurs.

En termes de perspectives pour ce travail nous suggérons le renforcement des actions de production irriguée pour le fruit d'ananas en complément aux spécificités climatiques. De même mettre un accent sur les mesures de gestion durables de terres dans les itinéraires techniques de production en ce qui concerne la production conventionnelle. En ce qui concerne l'organisation des acteurs de la filière nous suggérons que différents mécanismes de mobilisation de ressource puissent s'accroître pour permettre une autonomie de gestion de l'ensemble de la filière par l'AIAB et qu'elle développe plus de service pour une intégration d'un nombre plus grand de membres. Les écoles de formation doivent mettre sur le marché des conseillers filières ananas spécifique et donner encore plus de la spécialisation pour la filière. L'Etat doit veiller à son rôle d'accompagnement des acteurs et de régulation. Le projet de territoire doit être évalué et renouvelé de façon concerté dans la même dynamique de partenariat public-privé. Toutes ces actions sont utiles pour la pérennité du pôle dans le temps.

## Références bibliographiques

- Adjovi, I. (2017). Le développement rural à l'échelle locale au Bénin ou l'histoire des réformes du CARDER de 1969 à 2017. [https://www.researchgate.net/publication/328569557\\_Le\\_developpement\\_rural\\_a\\_l%27echelle\\_locale\\_au\\_Benin\\_ou\\_l%27histoire\\_des\\_reformes\\_du\\_CARDER\\_de\\_1969\\_a\\_2017](https://www.researchgate.net/publication/328569557_Le_developpement_rural_a_l%27echelle_locale_au_Benin_ou_l%27histoire_des_reformes_du_CARDER_de_1969_a_2017)
- ANAGO E pour UPA Développement International. (2019). Etude sur l'environnement porteur du secteur agricole béninoise. P31
- Barbarot Anne-Sophie , Renard T, Vollet D, Lepicier D, Berriet-Sollic M, & Tiveyrat D. (2013). Propositions méthodologiques pour mesurer la territorialisation des projets de développement rural. P81-88. <https://doi.org/10.4000/economierurale.3985>
- Bayenet, B. & Capron, H. (2012). Les pôles de compétitivité : un nouvel instrument de la politique industrielle de la Wallonie. *Reflets et perspectives de la vie économique*, 1(1), 77-98. <https://doi.org/10.3917/rpve.511.0077>
- Belletti G, Chabrol D, Spinsanti G. (2016). Échapper au piège « qualité-exclusion » dans les indications géographiques réflexions sur le cas du poivre de Penja. *Cah. Agric.* 25: 55002. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2016034>
- Beucher S, et Reghezza M. (2017). *La géographie, pourquoi et comment ?*. Hatier paris 2017 ISBN 978-2-218-99197-4. P39
- Berriet-Sollic M, Le Roy A, Trouvé A. (2011). « Territorialiser la politique agricole pour plus de cohésion », *Économie rurale* [En ligne], 313-314 | Septembre - décembre 2009, mis en ligne le 05 décembre 2011, consulté URL : <http://journals.openedition.org/economierurale/2434> ; DOI : [10.4000/economierurale.2434](https://doi.org/10.4000/economierurale.2434)

- Bocquet R, & Mothe C. (2008). Gouvernance et performance des pôles de PME. *Revue française de gestion*, 10(10), 101-122. <https://doi.org/10.3166/rfg.190.101-122>
- Boiffin J, Benoît M, Le Bail M, Papy F, Stengel P. (2014). Agronomie, espace, territoire : travailler « pour et sur » le développement territorial, un enjeu pour l'agronomie. *Cah Agric* 23 : 72-83. DOI: <https://doi.org/10.1684/agr.2014.0688>
- Boquet R, Mendez A, Mothe C, & Bardet M. (2009). Pôles de compétitivité constitués de PME : quelle gouvernance pour quelle performance ?. *Management & Avenir*, 5(5), 227-244. <https://doi.org/10.3917/mav.025.0227>
- Boukalkoul E, & Djaouahdou R. (2013). Les pôles de compétitivité entre théorie et concrétisation pratique Cas de l'Algérie. [www.researchgate.net/publication/333221491](http://www.researchgate.net/publication/333221491) Les poles de competitivite entre the orie et concretisation pratique Cas de l'Algerie/citation/download
- Bureau d'études et d'Appui au secteur Agricole (B2A). (2017). Les pôles de développement agricole : Approche d'opérationnalisation. P
- Camagni, R. (2006). Compétitivité territoriale : la recherche d'avantages absolus. *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLV, 95-115. <https://doi.org/10.3917/rpve.451.115>
- Campagne P et Pecqueur B. (2014). Le développement territorial une réponse émergente à la mondialisation . Editions Charles Leopold Mayert, paris-France, p [www.eclm.fr](http://www.eclm.fr)
- Cerdan C, Andrade N, Lima da Silva A, Vieira H, Silva E, Le Guerroué J L. (2018). La recherche agricole, vecteur de dynamiques collectives des territoires ruraux: l'Indication géographique «Vales da Uva Goethe» au Brésil. *Cah. Agric.* 27: 25007. DOI :<https://doi.org/10.1051/cagri/2018013>

- Colletis, G. & Pecqueur, B. (2018). Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement: Le rôle de la proximité géographique. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5(5-6), 993-1011. <https://doi.org/10.3917/reru.185.0993>
- Commission Européenne. (1999). La compétitivité territoriale : construire une stratégie de développement territorial à la lumière de l'expérience LEADER fascicule1. [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)
- Cosinus Conseil. (2018). Programme National de Développement de la Filière Ananas (Rapport Final). P67
- COTEF SARL pour Enabel et Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA). (2018). Plan de Développement Agricole du Pôle 7. p41
- Courlet C. (2010). L'économie territoriale , presses universitaires de grenoble. p70 [www.pug.fr](http://www.pug.fr)
- Courlet C, Pecqueur B. (2013). L'économie territoriale, collection économie en plus, presses universitaires de grenoble. P71
- DALBERG et GROWAFRICA, 2018, Etude des opportunités de marché pour la production commerciale de l'ananas au Bénin.
- Décret N° 2016-681 du 7 Novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole. p3 <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ben168837.pdf>

- Décret N° 2016-681 du 7 Novembre 2016 portant cadre institutionnel du développement agricole, p9. <https://sgg.gouv.bj/doc/decret-2016-681/>
- Delaplace, M. (2011). La politique des pôles de compétitivité : la question de l'articulation entre compétitivité des entreprises et compétitivité des territoires. *Géographie, économie, société*, 13, 255-271. <https://doi.org/>
- Desclee, D., Kinha, C., Payen, S., Sohinto, D., Govindin, J.C., Padonou, F. 2019. Analyse de la chaîne de ananas en Benin. Rapport pour l'Union Européenne, DG-DEVCO. Value Chain Analysis for Development Project (VCA4D CTR 2016/375-804), 155p + annexes
- Ditter, J. & Bobulescu, R. (2010). Les systèmes productifs locaux dans les industries du bois : trois études de cas [\*]. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, , 269-292. <https://doi.org/10.3917/reru.102.0269>
- Enabel. (2019). Cahier Spécial des Charges Marché de Services relatif à « Analyse et coaching des clusters de la filière Ananas » CSC ENABEL-BEN 584
- 
- Enabel. (2018). Portefeuille du nouveau Programme de Coopération bilatérale bénin-belge. (2019-2023) Version C soumise pour ANO Poste, 20 octobre 2018. P115
- Ehlinger Sylvie, Véronique Perret, Didier Chabaud. Quelle gouvernance pour les réseaux territorialisés d'organisations ?. *Revue Française de Gestion*, Lavoisier, 2007, 33 (170), pp.155-172. fffhalshs-00536280f
- Epstein, R. (2006). Gouverner à distance : Quand l'Etat se retire des territoires. *Revue Esprit*, Editions Esprit, 2006, pp.96-111. [www.halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130034/](http://www.halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00130034/)

- Fadina, A et Barjolle D, .(2018). Geographical indications to enhance the value chain of agricultural and agri-food products in Benin: Sugar loaf pineapple and Wagashi case. 13th European IFSA Symposium, 1-5 July 2018, P4 consultable sur : [http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2018/Theme5\\_Fadina.pdf](http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2018/Theme5_Fadina.pdf)
- Grandclement, A. (2012). Géographie des pôles de compétitivité : réseaux et territoires de l'innovation. Géographie. Aix-Marseille Université, 2012. Français. fftel-00815894
- Grandclement, A. (2016). Articuler approche relationnelle et approche spatiale des réseaux : application au cas des pôles de compétitivité. *Géographie, économie, société*, 4(4), 471-492. <https://doi.org/10.3166/ges.18.471-492>
- GECA prospective. (2017). Propositions Détaillées pour la mise en place et l'opérationnalisation des agences territoriales de gestion des pôles de développement agricoles. P126
- Inter-réseaux. (2016). Développement rural. Bulletin de synthèse souveraineté alimentaire. Les pôles de croissance agricole : la panacée aux maux de l'agriculture africaine.P8  
[www.old.sosfaim.be/wpcontent/uploads/2017/07/bds\\_no24\\_poles\\_de\\_croissance.pdf](http://www.old.sosfaim.be/wpcontent/uploads/2017/07/bds_no24_poles_de_croissance.pdf)
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2000). Evolution des filières d'exportations au Bénin : cas de quatre produits. P27
- Lachmann, J. (2010). Le développement des pôles de compétitivité : quelle implication des universités ?. *Innovations*, 3(3), 105-135. <https://doi.org/10.3917/inno.033.0105>
- Lamara Hadjour. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale :coordination d'acteurs et ressources territoriales.  
<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.8208>

- Lamani O, Ilbert H, Khadari B. (2015). Stratégies de différenciation par l'origine des huiles d'olive en Méditerranée. *Cah Agric* 24 : 145-50. DOI: <https://doi.org/10.1684/agr.2015.0749>
- Leloup, F. (2017). La transcommunalité à l'épreuve du fédéralisme : une illustration en Région wallonne. *Revue française d'administration publique*, 2(2), 353-368. <https://doi.org/10.3917/rfap.162.0353>
- Leloup F., Moyart L. et Pecqueur B. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?, *Géographie Économie Société* 2005/4, Vol. 7, p. 321-332
- Le Meur P. Y. (2000). Logiques paysannes au Bénin : Courtage, associations, réseaux et marchés. In : Lecomte B.J. (ed), Naudet J.D. (ed) *Suivre grâce à...réussir malgré...l'aide...Autrepart* (13), 91-108. ISBN 2-87678-536-6
- Linpico pour AFD et UE. (2017). Caractérisation agro-écologique et organoleptique de l'ananas pain de sucre du Bénin.
- Madelrieux S, Buclet N, Lescoat P, Moraine M. (2017). Caractériser les formes d'interaction entre filières agricoles et territoires : quelles méthodes ? *Cah. Agric.* 26: 24002. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2017014>
- Marie-Benoît Magrini, Isabelle Duvernoy, Gael Plumecocq. 2016. Territorialisation de l'agriculture : Définition. *Dictionnaire d'Agroécologie*, <https://dicoagroecologie.fr/encyclopedie/territorialisation-de-lagriculture/>
- Mendel, A. & Bardet, M. (2008). Quelle gouvernance pour les pôles de compétitivité constitués de PME. *Revue française de gestion*, 10(10), 123-142. <https://doi.org/10.3166/rfg.190.123-142>

- Pachoud C. (2019). Identity, feeling of belonging and collective action in localized agrifood systems. Example of the Serrano cheese in the Campos de Cima da Serra, Brazil. *Cah. Agric.* 28: 28. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2019028>
- Paqui T pour centre de commerce international. (2020). Etude de marché et identification d'opportunité pour l'ananas frais de guinée sur le marché européen. P76 [www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Redesign/Projects/WACOMP/ITC%20Etude%20de%20marché%20pour%20l'ananas%20de%20Guinée%20-%20EU.pdf](http://www.intracen.org/uploadedFiles/intracenorg/Content/Redesign/Projects/WACOMP/ITC%20Etude%20de%20marché%20pour%20l'ananas%20de%20Guinée%20-%20EU.pdf)
- Pecqueur B. (2000). Le développement local. *Alternative économique*, 2<sup>e</sup> édition revue et augmentée, p19-20
- Pecqueur, B. (2008). Pôles de compétitivité et spécificité de la ressource technologique : une illustration grenobloise. *Géographie, économie, société*, 3(3), 311-326. <https://doi.org/10.3166/ges.10.311-326>
- Pecqueur B, Zuindeau B. (2010). Chapitre 3. Espace, territoire, développement durable In : Développement durable et territoire : Nouvelle édition originale [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2010 (généré le 15 juillet 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/septentrion/15386>>. ISBN : 9782757418512. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.septentrion.15386>.
- Philippe caillou, Emilie-Pauline Gallié, Valérie Mérindol, Thierry Weil. (2012). Typologie des pôles de compétitivité basée sur leurs caractéristiques “ héritées ”. [Rapport de recherche] DATAR. 2012. fhal01988443
- Présidence de la République du Bénin. (2016). Programme d'actions du gouvernement (2016-2021). P25

- Projet DEFIA de Enabel. (2020). Fiche Produit : Chaîne de Valeur Ananas, subvention aux investissements dans les unités de transformation de l'ananas. Consultable sur [enabel.be](http://enabel.be)
- République du Bénin, DECRET N° 2016- 351 du 15 juin 2016 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Bureau d' Etudes et d' Appui au Secteur Agricole(B2A). p 4 ; <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Ben168763.pdf> ou <https://sgg.gouv.bj/doc/decret-2016-351>
- République du Bénin, DECRET N° 2016-352 du 15 Juin 2016 Portant mise en place du Secrétariat Technique Permanent du Bureau d'Etudes et d'Appui au Secteur Agricole(B2A). p 2 [extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ben168764.pdf](http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/ben168764.pdf)
- République du Bénin, DECRET N°2020 \_212DU 18 MARS 2020 portant mise en place du Système national de Recherche agricole du Bénin. P2
- République du Bénin, ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la pêche, Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole. (2017-2025). p 124
- République du Bénin. (2018). Stratégie Nationale de Conseil Agricole. (2018-2025). P 72
- Rey-Valette H, Chia E, Mathé S, Michel L, Nougarèdes B, Soulard C, & Guiheneuf, P. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, 1(1), 65-89. <https://doi.org/10.3166/ges.16.65-89>
- Rigolot C. (2016). Le capital social des filières : une dimension essentielle de leurs capacités d'adaptation. Illustration avec la filière comté. *Cah. Agric.* 25: 45007. DOI: <https://doi.org/10.1051/cagri/2016029>

- Sarrazin, F. (2016). Les systèmes productifs localisés. Dans : , F. Sarrazin, *La construction sociale des bassins de production agricole: Entre facteurs de coordination et liens de coopération* (pp. 73-94). Versailles, France: Éditions Quæ.
- SNRA. (2018). Programme National de Recherche Agricole (PNRA) pour accompagner le programme d'actions du gouvernement "Bénin révélé" 2018-2022. p11
- Stratégie nationale de promotion des filières agricoles intégrant l'outil clusters agricoles. (2017). P8
- Taiclet Anne-France. (2011). La territorialisation de l'action publique : un mode de gestion politique du déclin économique. Pp 701-713. [www.persee.fr/doc/coloc\\_2111-8779\\_2011\\_num\\_31\\_1\\_2297](http://www.persee.fr/doc/coloc_2111-8779_2011_num_31_1_2297)
- Torre A., Galliano D., Rama R. (2013). Localisation et ancrage territorial des firmes agroalimentaires - Introduction au dossier thématique, Economies et Sociétés, Série « Systèmes Agroalimentaires », N°11 – 12, 1997 - 2008. [www.andre-torre.com/pdf/PDFpub269N1.pdf](http://www.andre-torre.com/pdf/PDFpub269N1.pdf)
- Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, 17, 273-288. <https://doi.org/10.3166/ges.17.273-288>
- Torre, A. (2018). Développement territorial et relations de proximité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, , 1043-1075. <https://doi.org/10.3917/reru.185.1043>
- Torre, A. (2018). Les moteurs du développement territorial. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 4(4), 711-736. <https://doi.org/10.3917/reru.184.0711>

- Tossou C, & Capo-Chichi DBE & Yedomonhan, H. (2015). Diversité et caractérisation morphologique des variétés d'ananas (*Ananas comosus* (L.) Merrill) cultivées au Bénin. *Journal of Applied Biosciences*. 87. 8113. 10.4314/jab.v87i1.2.
- Vlavanou F, SONGBIAN Z, et DANSOU M. (2020) pour Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique. (2020). MONOGRAPHIE DE LA FILIERE DE L'ANANAS AU BENIN. P45 consultable sur [https://insae.bj/images/docs/insae-publications/autres/DT/MonographieFiliereAnanasauBenin\\_20201025\\_Finale.pdf](https://insae.bj/images/docs/insae-publications/autres/DT/MonographieFiliereAnanasauBenin_20201025_Finale.pdf)

### **Liste des sites consultés**

- <https://www.andre-torre.com/pdf/PDFpub365N1.pdf> consulté le 08 juillet 2021
- [https://ifbae.s3.eu-west-3.amazonaws.com/file/congres/2009\\_F0006.pdf](https://ifbae.s3.eu-west-3.amazonaws.com/file/congres/2009_F0006.pdf) consulté le 29 juin 2021
- [www.asrdlf2013.org/IMG/pdf/C\\_Grandclement\\_Réseaux d acteurs reseaux de lieux et territoires metropolitains le cas des poles de competitivite.pdf](http://www.asrdlf2013.org/IMG/pdf/C_Grandclement_Réseaux_d_acteurs_reseaux_de_lieux_et_territoires_metropolitains_le_cas_des_poles_de_competitivite.pdf) consulté le 15 juillet 2021
- [www.afrique-agriculture.org/articles/l'essentiel/le-benin-reforme-son-secteur-agricole](http://www.afrique-agriculture.org/articles/l'essentiel/le-benin-reforme-son-secteur-agricole) consulté le 25 juin 2021
- <https://europa.eu/capacity4dev/search?text=ananas%20B%C3%A9nin> consulté le 18 juin 2021
- [www.youtube.com/watch?v=GIYFcMF2YFQ](https://www.youtube.com/watch?v=GIYFcMF2YFQ) consulté le 18 Mai 2021
- <https://energie.gouv.bj/article/installation-de-blue-skies-au-benin#:~:text=A%20terme%2C%20BLUE%20SKIES%20va,des%20milliers%20de%20personnels%20b%C3%A9ninois>. Consulté le 25 mai 2021

- <https://open.enabel.be/en/BEN/2367/1172/u/hackathon-de-solutions-digitales-pour-une-filire-ananas-performante-bnin.html> consulté le 08 mai 2021
- <https://open.enabel.be/fr/BEN/2367/1182/u/concours-d-innovations-technologiques-agricoles-au-bnin.html> consulté le 22 mars 2021
- <https://open.enabel.be/fr/BEN/2366/1018/u/top-harvest-au-bnin-pour-explorer-les-possibilités-d-importer-en-belgique-de-l-ananas-frais-du-bnin.htm> consulté le 18 mars 2021
- <https://open.enabel.be/en/BEN/2367/1177/u/renforcement-de-la-filire-de-l-ananas-au-bnin.html> consulté le 15 mars 2021
- <https://open.enabel.be/en/BEN/2366/1211/u/bnin-convention-signe-avec-le-fonds-national-de-dveloppement-agricole-pour-booster-la-filire-ananas.html> consulté le 19 avril 2021
- <https://open.enabel.be/fr/BEN/2366/1019/u/88-cooperatives-et-35-producteurs-bnficient-de-la-subvention-de-dessouchage-et-plantation-de-rejets-d-ananas.html> consulté le 25 avril 2021
- <https://open.enabel.be/en/BEN/2279/p/appui-au-renforcement-des-institutions-dans-le-secteur-agricole-au-bnin.html> consulté le 26 Avril 2021
- [www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/pineapple](http://www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/pineapple) consulté le 02/05/2021
- [www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize](http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC/visualize) consulté le 26/03/2021
- [www.fao.org/faostat/fr/#data/QC](http://www.fao.org/faostat/fr/#data/QC) consulté le 26/03/2021
- <https://www.cbi.eu/market-information/fresh-fruit-vegetables/pineapple> consulté le 24/03/2021

- FruiTrop N 272 repéré sur <https://www.fruitrop.com/Articles-par-theme/Bilans-et-previsions/2020/Marche-europeen-de-l-ananas-avion>, consulté le 02/05/2021
- [www.francetvinfo.fr/replay-radio/en-direct-du-monde/en-direct-du-monde-au-benin-les-exportations-d-ananas-vers-l-europe-suspendues-huit-mois-a-cause-d-un-pesticide\\_2392300.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/en-direct-du-monde/en-direct-du-monde-au-benin-les-exportations-d-ananas-vers-l-europe-suspendues-huit-mois-a-cause-d-un-pesticide_2392300.html) consulté le 29/03/2021
- [https://poles2c.wordpress.com/2007/06/07/ Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ? | Poles2C \(wordpress.com\)](https://poles2c.wordpress.com/2007/06/07/Qu'est-ce-qu'un-pole-de-competitivite-|Poles2C-(wordpress.com)) consulté le 05 mai 2021
- <https://europa.eu/capacity4dev/value-chain-analysis-for-development-vca4d-/documents/benin-ananas-study-brief-fr-1> consulté le 10 mai 2021
- <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/es/c/1025606/> consulté le 25 mars 2021
- <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1195512/#:~:text=Un%20Comit%C3%A9%20national%20pour%20la,a%20fait%20observer%20Mme%20Slattery> consulté le 28 mars 2021
- <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1254659/> consulté le 05 avril 2021
- <http://www.fao.org/benin/actualites/detail-events/fr/c/1195512/> consulté le 08 avril 2021
- [open.enabel.be/en/BEN/2366/1275/u/enabel-accompagne-les-producteurs-d-ananas-du-bnin-vers-l-obtention-d-une-certification-d-exportation-internationale.html](http://open.enabel.be/en/BEN/2366/1275/u/enabel-accompagne-les-producteurs-d-ananas-du-bnin-vers-l-obtention-d-une-certification-d-exportation-internationale.html) consulté le 28 juin 2021
- <https://www.iaea.org/fr/newscenter/news/le-benin-reprend-ses-exportations-d-ananas-grace-a-des-techniques-nucleaires> consulté le 12 juin 2021

- <http://www.aiab-benin.org/2021/02/01/remise-officielle-du-certificat-denregistrement-et-du-logo-de-lindication-geographique-ananas-pain-de-sucre-dallada/> consulté le 14 juin 2021
- <https://parasepbj.org/fr/?p=2521> consulté le 06 juin 2021

## Résumé

A l'instar de certains pays à travers le monde, le Bénin s'est lancé dans une politique publique de compétitivité de ces territoires dénommée les pôles de développement agricoles depuis 2016. Cette stratégie de territorialisation de l'agriculture béninoise combine l'approche filière et territoire pour non seulement un équilibre du développement des territoires, une contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle mais aussi pour la compétitivité et l'attractivité de ces derniers. Le pôle de développement agricole 7 dont il est question dans ce travail s'est développée autour de la dynamique de fonctionnement de la troisième filière d'exportation du pays qu'est l'ananas au sud-Bénin et est moteur du développement de plusieurs communes. Les acteurs directs professionnels de la filière et ceux indirects (recherche, finance, formation, etc) ont une tradition de collaboration la faisant qualifier d'un système agricole localisé. Ainsi, la construction du pôle tient compte des caractéristiques ou potentialités habituelles des territoires notamment la vocation des terres, les opportunités de marché, le savoir-faire endogène, les relations entre les acteurs, etc. Divers projets collaboratifs favorisent la mobilisation de ces acteurs et représentent les marqueurs de cette territorialité. Ils permettent la spécification de la ressource ananas sous des formes de labélisation et de différenciation par l'origine grâce à des mécanismes de coordination essentiellement horizontale à l'exception de celle filière qui reste verticale. L'animation de ces relations est assurée par l'agence territoriale de développement agricole dont la légitimité est construite par les différentes consultations nationales initiées au début de la politique de même que l'analyse de faisabilité réalisée par le cabinet GECA-Prospective permettant à l'ensemble des acteurs (publics, privés, pfs, société civile) de faire des propositions détaillées pour la mise en place et l'opérationnalisation de celle-ci. Cette action et les formes de coopération existantes permettent aujourd'hui la compétitivité du pôle, ainsi que sa bonne gouvernance pour une visibilité internationale de la filière.

**Mots-clés :** Pôle de développement, Filière ananas, système agricole localisé, Sud-Bénin, Compétitivité , Gouvernance.